

DOSSIER

de reconnaissance



2026 → 2030



DOSSIER DE RECONNAISSANCE
2026 - 2030

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	9
1. Éléments institutionnels et contextuels	11
1.1 Identification du centre culturel.....	11
1.2 Statuts de l'ASBL (dernière version)	11
1.3 Niveau de reconnaissance en cours et sollicité :	11
1.4 Éléments de contexte (actualisation des données du territoire, mise en évidence d'éléments nouveaux).....	11
1.4.1 La situation géographique.....	11
1.4.2. Quelques chiffres	12
1.4.2.1 La superficie.....	13
1.4.2.2 La situation démographique	13
1.4.2.3. La situation économique.....	14
1.4.2.4 La mobilité.....	14
1.4.2.5 Le champ socioculturel.....	15
1.5. Composition actualisée de l'AG, du CA, du Comité de Gestion.....	16
1.6. Composition actualisée du CO	18
1.7. Composition de l'équipe professionnelle.....	19
2. RAPPORT D'AUTOÉVALUATION.....	22
1. Introduction.....	23
2. Modalités de l'autoévaluation	24
2.1. Interne	24
2.2. Participative.....	25
2.3. Formation	25
2.4. Conseil d'orientation.....	26
2.5. Réunions plénières.....	26
3. Autoévaluation de la gouvernance et de la participation	27
3.1. Les instances	27
3.1.1 Conseil d'Administration.....	27
3.1.2. Assemblée générale.....	28
3.1.3. Le Comité de Gestion.....	29
3.1.4. Conseil d'Orientation	29
3.1.5 Les travailleurs.....	30
4. Gestion des ressources.....	32
4.1. Infrastructure et équipement	32
4.1.1. Les implantations.....	32
4.2. La communication	33
5. Bilan des aides et des offres culturelles	36
5.1. Service public / service au public	36
5.2. Transversalités et décloisonnements	37

3. SYNTHÈSE CRITIQUE DE L'ACTION CULTURELLE

2019-2023 41

1. Les enjeux du précédent contrat programme : résumé	43
2. Enjeux 1. Objectif 1 : Sortir d'une position magistrale.....	44
2.1. Cycle de rencontre/formation avec le corps enseignant	45
2.2. Visite découverte du Centre Culturel.....	48
2.3. Activités culturelles dans les cours de récréation.....	48
3. Enjeux 1. Objectif 2 : Proposer des lieux neutres, immatériels ou différents.....	52
3.1. Affiches sonores	52
3.2. Hors les murs	53
4. Enjeu 1, Objectif 4 ; réflexion autour de la communication.....	55
5. Enjeux 2, objectif 2 ; rassembler et confronter aux discours stéréotypés.....	59
6. Enjeu 2, objectif 3, création de lieux éphémères	60
7. Une lecture au travers des droits culturels.....	61
7.1. Liberté artistique	61
7.2. Accès à la culture et à l'information.....	62
7.3. Participation active.....	63
7.4. Élaboration des politiques culturelles.....	64
7.5. Développement, promotion et maintien des patrimoines et des cultures.....	64
8. Conclusion.....	65
8.1. 1 ^{re} dynamique : le décroisement.....	65
8.2. 2 ^e dynamique : Agir	66
9. Vers une réécriture des enjeux.....	67
9.1. Les constats	69
9.1.1. Mobilité géographique difficile	69
9.1.2. Appartenance/identité villageoise	70
9.1.3. Espace commun/espace public.....	70
9.1.4. Désenchantement	71
9.1.5. Polarisation	71
9.2. Évolution : vers des décentrement	72
9.2.1. Géographique : Chez vous	73
9.2.2. Réflexif : Chez l'autre.....	73
9.2.3. Participatif : Ensemble	73

4. ANALYSE PARTAGÉE DU TERRITOIRE..... 75

1. Introduction.....	77
2. Continuité.....	78
3. Territoire envisagé.....	78

4.	Données froides.....	79
5.	Questionnements	80
6.	Dispositifs.....	81
	6.1. Conseil d'administration.....	81
	6.2. Conseil d'orientation.....	81
	6.3. Associations.....	82
	6.4. Les publics proches.....	82
	6.5. Micro-trottoir.....	82
	6.6. Interviews longues.....	83
	6.7. Questionnaire en ligne.....	83
	6.8. Exposition.....	83
	6.9. Question et commentaire Facebook.....	83
7.	Participation effective.....	84
8.	Résultats.....	84
9.	Quelles conclusions en tirer ?.....	90
5.	PLAN D'ACTION.....	93
	1. L'enjeu : Or de soi/Hors de soi	95
6.	EVALUATION FUTURE DU PLAN D'ACTION	115
	1. Methodes d'évaluation et d'autoévaluation de notre pro- jet d'action.....	117
	1.1. Collecte des données	117
	1.2. Mesure d'impact.....	118
	1.3. Rapport d'évaluation.....	118
	2. Tableau des objets, méthodes et partenaires d'une autoé- valuation / évaluation continuée.....	119
7.	RESSOURCES ET MOYENS.....	123
	1. Eléments rétrospectifs.....	125
	1.1 Comptes et bilan du dernier exercices.....	125
	1.2 PV assemblée générale – approbation des comptes et bilans 23.....	125
	2. Eléments prospectifs.....	125
	2.1 Situation en 2024.....	125
	2.2 Projection en 2025 – 2026 -2029.....	126
	2.3 Plan financier général.....	127
	3. Elements institutionnels	128
	3.1 Statuts de l'asbl.....	128
	3.2 Conventions de mises à disposition infrastructures	128
	4. Délibérations de collectivités publiques.....	128
	4.1 Commune de Soumagne.....	128
	4.2 Province de Liège.....	128
	5. validations des instances du centre culturel	129
	5.1 Conseil d'Administration.....	129
	5.2 Conseil d'Orientation.....	129

6. Appel public à manifestation d'intérêts.....	129
6.1 Trimestriel.....	129
6.2 Newsletter	129
6.3 Réseaux sociaux	129
8. ANNEXES	131



1. Présentation du territoire



1. ÉLÉMENTS INSTITUTIONNELS ET CONTEXTUELS

1.1 IDENTIFICATION DU CENTRE CULTUREL

Dénomination sociale

ASBL centre culturel de Soumagne

Adresse du siège social

rue Louis Pasteur, 65 – 4630 Soumagne

Communes composant le territoire d’implantation :

Soumagne

Site internet

www.ccsoumagne.be

Nom et coordonnées de la direction :

Christophe Kauffman – Rue Louis Pasteur 65 – 4630 Soumagne

Tel. 0486 94 38 50 - 04 377 97 09

Courriel : ck@ccsoumagne.be

Numéro d’entreprise

412.650.074

1.2 STATUTS DE L’ASBL (DERNIÈRE VERSION)

Voir annexe n° 133.

1.3 NIVEAU DE RECONNAISSANCE EN COURS ET SOLLICITÉ :

Action culturelle générale (sans extension de territoire).

1.4 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE (ACTUALISATION DES DONNÉES DU TERRITOIRE, MISE EN ÉVIDENCE D’ÉLÉMENTS NOUVEAUX)

La situation du territoire n’a pas connu de changements majeurs.

Les quelques chiffres et données ci-après donneront aux lecteurs une image actualisée de celle-ci.

1.4.1 La situation géographique

La commune de Soumagne est située au nord-est de l'arrondissement de Liège, dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse, souvent appelée Pays de Herve et est caractérisée par de profondes vallées bocagères. Les communes limitrophes sont celles de Olne, Fléron, Blégny et Herve.



Illustration 1 : https://commons.wikimedia.org/wiki/File%3ASoumagne_Li%C3%A8ge_Belgium_Map.png

1.4.2. Quelques chiffres

Nous pouvons constater au travers des quelques statistiques ci-après, que la commune de Soumagne se caractérise le plus souvent par un positionnement très régulièrement médian.

Statistiquement, aucun point réellement saillant ne semble pouvoir être mis en exergue : que ce soit au niveau du taux de chômage, du nombre de résidents étrangers, de la situation économique ou sociale des habitants ou encore des domaines de l'enfance, rien ne permet à la commune de Soumagne de revêtir une identité spécifique ou aisément reconnaissable.

A la différence de communes qui sont identifiables immédiatement à leur caractère urbain, industriel, rural, résidentiel... Soumagne continue à évoluer dans une sorte d'entre-deux qui en renvoie une image assez lisse.

Seule la mobilité apparaît plus clairement comme une difficulté récurrente notable. Encore la population en âge scolaire en est-elle sans doute la victime la plus importante. Nous y reviendrons par la suite.

1.4.2.1 La superficie

	Soumagne
Superficie totale (en km ²)	27,14
Proportion occupée par des habitations (en %)	16,8
Proportion bâtie (en %)	22,6
Proportion occupée par des terres (en %)	46,5
Proportion occupée par des bois (en %)	0,6

Au sein de la grande disparité des communes de l'arrondissement de Liège (de 7km² pour la plus petite commune à 74km², pour la plus vaste), Soumagne se situe, avec 18 autres, dans la moyenne.

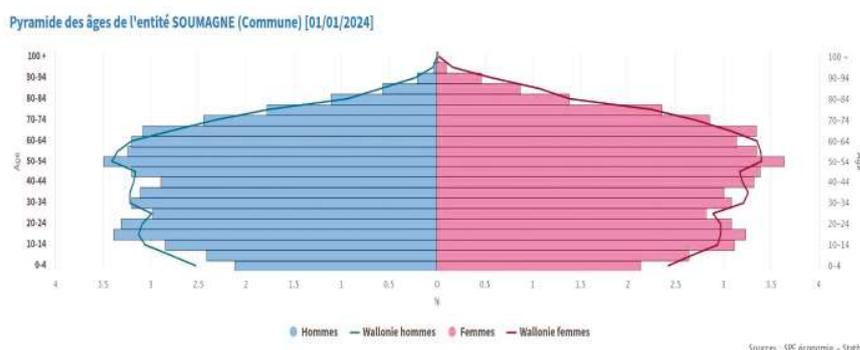
1.4.2.2 La situation démographique

Concernant sa situation démographique, Soumagne ne fait partie ni des communes les plus densément peuplée, ni des communes les plus rurales, mais une fois encore se situe dans un entre-deux moyen. De même, en ce qui concerne le taux de population étrangère (l'arrondissement de Liège se situant globalement dans la moyenne belge avec 10,6% d'étrangers), Soumagne ne se caractérise pas par un pourcentage important de personnes étrangères, mais n'est pas non plus dans une situation particulièrement basse de ce point de vue.

	Soumagne
Nombre d'habitants	17351
Densité de population (/km ²)	638
Taux de population étrangère ¹ (en %)	5,3

La pyramide des âges

L'arrondissement de Liège, comme la plupart des régions occidentales, voit sa population vieillir de façon inéluctable. Ce phénomène est d'autant plus accentué que la région a perdu son attrait économique et n'attire plus l'immigration².



¹ Par population étrangère, nous entendons toutes personnes n'ayant pas la nationalité belge et résidant sur le territoire belge.

² La province de Liège à l'horizon 2020, choisir son avenir ou le subir, février 2001 - URL : www.liegeonline.be/lg2020/rapport_48pages.pdf - consulté le 18/08/2014

1.4.2.3. La situation économique

Le revenu moyen par habitant et le taux de chômage

Pour décrire la situation économique de l'arrondissement de Liège, nous avons gardé deux indicateurs : le revenu moyen par habitant et le taux de chômage. Le taux de chômage administratif rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

	Soumagne
Revenu moyen par habitant (en €) ³	20122
Taux de chômage administratif (en %) ⁴	8.5

Soumagne fait donc partie des communes en bordure du bassin industriel ou en partie industrialisée de longue date et qui se situent dans la moyenne wallonne.

1.4.2.4 La mobilité

La situation de Soumagne, et particulièrement celle du centre culturel, est source de difficultés récurrentes.

« Difficulté récurrente sur le territoire de Soumagne, qui se caractérise par une structure territoriale complexe dont le seul élément structurant manifeste est constitué par la très ancienne route Charlemagne traversant le Pays de Herve d'est en ouest. Cette route (la N3) est doublée à faible distance par une ancienne voie ferrée sur le territoire des trois communes de Soumagne, Fléron et Beyne-Heusay, au sud de la N3 à l'ouest de Fléron et au nord de la N3 à l'est, conférant à Fléron une polarité tout à fait singulière. Ces particularités géographiques constituent un déterminant fondamental en matière d'accessibilité puisque les liaisons entre vallons s'avèrent difficiles, voire parfois impossible et imposent souvent le détour par la N3. »⁵

Ainsi, la situation géographique du centre culturel, qui est situé dans le village de Soumagne-Bas, soit à presque 10 kilomètres du point le plus éloigné de la commune, l'ancien village de Heuseux, génère souvent des soucis en termes de transport des enfants lors de représentation en théâtre scolaire.

Le trajet en bus régulier est complexe (à moins de vouloir y

³. Cytise – URL : www.cytise.be - Chiffres de 2009

⁴. IWEPS - URL : www.iweps.be/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-et-taux-de-chomage-administratifs-par-commune - Chiffres de 2012

⁵. PICM de Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne, 2009.

passer la journée) et l'offre communale de transport ne fournit plus qu'un seul car pour l'entièreté des transports scolaires. On imagine aisément qu'entre les besoins pour les excursions, la piscine ou la gymnastique et les déplacements divers de classes vertes, le centre culturel est souvent bien démuni.

En dehors des difficultés propres au transports des enfants, il est notable que les salles du centre culturel ne sont desservies que par une unique ligne de bus (69) dont le dernier passage vers Liège (et donc vers Fléron) a lieu à 21h24. C'est-à-dire que les spectacles en soirées ne sont accessibles qu'à condition de posséder une voiture... On imagine donc aisément que les habitudes culturelles des habitants de nos territoires d'action puissent se diriger vers des salles plus accessibles, mieux et plus tardivement desservies par les transports en commun.

1.4.2.5 Le champ socioculturel

Infrastructures culturelles (bénéficiant d'une reconnaissance de la FWB)

	Soumagne
Bibliothèques	1
Centres culturels	1
Centres et Maisons de Jeunes	0
CEC	0

Depuis peu, la commune bénéficie d'une bibliothèque reconnue. Deux opérateurs donc sur le territoire d'implantation.

Cela n'implique pas, bien entendu, l'absence d'opérateurs culturels à Soumagne même et alentours. Les anciens villages conservent généralement une salle des fêtes dont l'utilisation, souvent éclectique, va du repas de mariage à la représentation annuelle de l'une ou l'autre troupe de théâtre amateur. Par ailleurs, les villages bordant la commune disposent, eux aussi, d'infrastructures à vocation culturelle.

Herve, Olne, Soiron, Fléron, Blégny en sont autant d'exemples.

Enfin, Soumagne est à moins de 15 minutes en voiture du centre culturel de Dison ou de Chênée, et guère plus loin de celui de Chênée, de Verviers, ou de Welkenraedt.

L'offre culturelle (en termes de diffusion, à tout le moins) est donc importante dans les environs immédiats du centre culturel.

1.5.COMPOSITION ACTUALISÉE DE L'AG, DU CA, DU COMITÉ DE GESTION

Les membres de l'Assemblée Générale sont répartis en deux chambres. La chambre publique réunit les représentants désignés par le Conseil communal de Soumagne et de Olne et les représentants désignés par la Province de Liège. La chambre privée réunit des associations locales désireuses de s'impliquer dans la gestion du Centre culturel, ainsi que des personnes morales ou physiques soutenant le but du Centre culturel. Le décret du 21 novembre 2013 prévoit que les représentants

Liste des membres du Conseil d'Administration (Elus lors de l'assemblée générale du 9 avril 2024)

1. CHAMBRE PUBLIQUE :

2 membres de la Province de Liège :

M. Serge CAPPÀ (PS)

Mme Chantal NEVEN-JACOB (MR)

10 membres de la commune de Soumagne :

M. Benoît ABRASSARD (Ecolo+)

M. François BRUWIER (Soumagne Demain)

M. Yves DENGIS (ICI Soumagne)

M. Didier GILLES (Citoyen Go)

Mme Lina FIGLIOLA (PS-ID)

M. Justine LOVENFOSSE (ICI Soumagne)

Mme Geneviève RADWINSKI (PS-ID)

M. André THIRY (Soumagne Demain)

M. Yves TRILLET (Soumagne Demain) - Echevin de la Culture

Mme Michèle WINDAL (Soumagne Demain)

1 membre de la commune d'Olne :

Mme Marie-Paule DARIMOND (MR) - Echevine de la Culture d'Olne

2. CHAMBRE PRIVEE :

12 membres de la commune de Soumagne

Mme Christiane ALBERT (Comité scolaire de Micheroux)

M. Christophe BROCKAERT (Bénévol'art)

M. Robert CARABIN (Wégimont Culture)

Mme Evelyne DANIEL (CAL)

M. Fernand De Acetis (PAC)

M. Léon HAKIN (TTC Donald)

M. Thierry HERTAY (Les Brankignoles)

M. Julien JEHAY (ACS Gym Soumagne)

M. Jean-Marie LESOINNE (Les Amis réunis de Cerexhe)

Mme Josiane SOUMAGNE (Running Club)

Mme Yvette VAARTS (Comité 75)

Mme Nelly VENIER (Pensionnés Soumagne)

1 membre de la commune d'Olné :

Mme Jacqueline RICHELLE (Séniors d'Olné)

Membres à voix consultative :

Mme Laurence HENRY (Fed. W-B)

Mme Justine CONSTANT (CCR Liège)

Mlle Stéphanie LEJEUNE (Prés. Conseil d'Orientation)

M. Christophe KAUFFMAN (Directeur CCSoumagne)

Liste des groupements affiliés au Centre culturel

A.C.S. Gym Soumagne A.S.B.L. - Levatino Pietro

Aikido Aikikai - Vanosmael F.

Amis de la terre - M. Remy J.

Amis du Musée - Debois Jean

Amis réunis de Cerexhe - Cheslet P.

ARC Soumagne A.S.B.L. - Mordant Jean

Association des pensionnés socialistes de Soumagne

Mme Venier Nelly

Atelier d'art Cobalt Blue - Biemar E.,

Ayeneux - Initiatives ASBL - Charlier Jacky

Bénévol'Art - Brockaert C.

Berger Club de la Magne- M. Sion

Brankignoles (Les) - Hertay T

Comité 75 - Debois Jean

Comité d'action Laïque - Mme Daniel Evelyne

Comité de gestion Abri Notre-Dame - Schoonbroodt Lucile

Comité scolaire d'Ayeneux - M. Launoy

Comité scolaire de Soumagne - M. Launoy

Comité scolaire de Micheroux - Mme Jacquet Karine

Comité scolaire de Melen -

Comité de soutien de l'école Sainte-Marie

Volders Christophe

Comité scolaire Saint-Joseph - Mme Bartholomé

Dynamic Harmony - Dortu C.

Ecole maternelle libre Cerexhe-Heuseux - M. Jacques Gaillard

Ecole communale Evegnée-Cerexhe - M. Humblet Frédéric

Espagnol Facile - Bautista Salas A-M.

Etopia- Olné - M. Patrick Dupriez

Comité Soralia Soumagne - Iafrate M.-D.

Indépen'danse - Hoffmann Edith

La Liégeoise - Demars Y.

Marcheurs Les Gais Lurons de Melen - M. Richier J-C

Net Volley - Meys Georges

Palumbo Guitare - Palumbo O.

Phrapadingues (Les) - Roland J.-L.

Photoclass ASBL - M. Maerschallck Eric
Présence et Action culturel - Janssens Charles
Racont'Art ASBL - M. Joel Hodeige
Royale Alliance Melen-Micheroux - M. Defourny Samuel
Royal T.T. Donald Heuseux - Hakin Léon
R.C.F.E.B. - Heine José
Running Club Soumagne - Renkin R.
Séniors d'Olne et Saint-Hadelin - Mme Richelle Jacqueline
Solmania - Loesenborgh J.
Soumagne Shopping - Frantzen S.
Le temps d'être - Gertruda M.
Tous en Scène A.S.B.L. - Dor V.
Wégimont Culture ASBL - Dequesne B.
Yoga - Mme Dehousse Dominique

1.6.COMPOSITION ACTUALISÉE DU CO

Stéphanie Lejeune - Citoyenne, Présidente C.O
Ingrid Jérôme - Citoyenne
Justine Constant - CCR Liège
Michel Thiteux - Ex-directeur Ferme du Soleil et administrateur
du Festival Paroles d'Humains
Céline Robin - Comédienne
Sylvianne Huls - Citoyenne (ex-psychomotricienne)
Lucienne Panico - AIGS
Gilles Rahier - Maison des Jeunes
Chantal Biot - Comité des fêtes Tignée
Sabine Windal - Bibliothèque
Frédéric Lambert - Photographe/commerçant
Sonia Frantzen - Association commerçants + S.E.L + CC Seniors
Jean Dethier - Directeur, école communale de Beyne
Alain Klein - De Bouche à Oreille
Thomas Spits - Festival Paroles d'Humains
Patricia Michel - Enseignante maternelle
Isabelle Nicolai - Enseignante

1.7. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE



De gauche à droite : Jean Debois (Bénévole), Elsa Féret, Marie-Christine Sluysmans, Rudy Bogaerts, Christophe Kauffman, Clémentine Marlier, Laurianne Laboulle, Sandra Liradelfo, Nathan Petit.



2. Rapport d'autoévaluation



1. INTRODUCTION

Feuilleter les albums de familles n'est jamais anodin.

D'abord les retrouver. On était sûr pourtant qu'ils étaient là, dans cette étagère précisément, soigneusement rangés dans un bel ordre fait de chronologie, de taille et de couleur. Mais ce n'est jamais là qu'on les retrouve. Auraient-ils cette faculté de mouvement qu'ont les idées ? Présentes et claires un soir, les idées vous ont échappé le matin...

Mais on les retrouve pourtant. Le hasard et la chance n'y sont pas pour rien, mais on préfère ne pas l'avouer. L'important c'est qu'on les retrouve et avec eux des émotions qu'on croyait enfouies. L'important, finalement, ce ne sont pas les photos, elles ne sont qu'une tentative malhabile de cristalliser des souvenirs, de rameuter plus tard des images, elles ne sont qu'une arme contre le temps. Mais c'est le temps qui gagne, bien sûr. L'important, c'est le temps.

Puis on les ouvre... Le froissement des feuillets vieillis, les déchirures parfois aux coins des pages, ces petits accros que d'autres avant nous ont faits, signe de leurs passages, traces laissées comme par inadvertance, preuve peut-être que des curiosités ont précédé les nôtres. Toujours on s'étonne, on envisage tel cousin, telle tante ou tel grand-père, peut-être aujourd'hui disparu, on rit d'une coupe de cheveux, d'un habit de cérémonie, d'un look sixties un peu fané, sépia, mais dont le charme opère à tous les coups.

Les albums de familles ne résument pas les vies, jamais. Ils nous jettent aux yeux quelques rires, quelques larmes, quelques moments. Ils ne sont preuves de rien, mais disent un peu, dans le silence bleuté des photos de vacances, cela fut.

Cela fut. Pas bien grand, peut-être, pas aussi ambitieux que l'on aurait voulu, pas aussi brillant parfois que l'on aurait souhaité, mais cela fut. Ce ne fut pas factice, ce fut riche, foisonnant, triste et gai, cela reste au final immarcescible. Mais cela ne peut se dire, cela ne peut que se regarder.

Nous allons pourtant ouvrir cet album de famille.

Nous allons au cours de ce document larder cet album des coups de poignards de l'administratif, nous allons en disséquer les restes pour que les microscopes d'observateurs parfois lointains y trouvent de quoi sustenter leur appétit d'objectivation.

Qu'il soit dit pourtant que jamais la dissection ne rendit grâce au vivant. Mais il n'y eut qu'elle, malgré tout, pour faire avancer la médecine.

Allons, il est temps d'enfourcher les montures. Traçons la route de nos mémoires.

2. MODALITÉS DE L'AUTOÉVALUATION

Nous avons élaboré au cours de la période 19-23 différentes modalités d'évaluations de nos activités qui s'appuient sur des outils variés.

2.1. INTERNE

De façon générale, notre équipe a pris soin d'évaluer chacun des projets importants au cours de nombreuses réunions ante et post activités ou actions plus globalement. Ces réunions interrogeaient nos opérations du point de vue de leurs résultats, de leur impact ressenti et de leur pertinence vis-à-vis des objectifs décrits. Nous nous référions généralement à un formulaire de questions évolutives en fonction des objectifs et des indicateurs utiles en rapport avec eux. Les questions de pertinence (pourquoi telle ou telle activités), de résultat (quantité de participants, de réunions ou de productions) ou encore de méthode (comment s'est construit le projet) dessinent généralement la silhouette de ces réunions.

Par ailleurs, le changement de direction a été l'occasion de formaliser des outils de mesures quantitatifs plus récurrents et plus précis. Ces outils ont été mis en place dès 2021 pour trouver une forme plus aboutie et (nous l'espérons) plus pertinente en 2022 et 23.

Nous avons par ailleurs cherché à solidifier nos évaluations continues en nous appuyant sur des soutiens extérieurs. Nos recherches nous ont amenés à traquer les offres de formations ou

de suivis de différents organismes, à fouiller également la littérature existante sur ces sujets. Cette recherche autour des méthodes les plus pertinentes a été l'objet de réflexions théoriques et pratiques nombreuses.

Les questions inhérentes à une méthode globale permettant de déterminer des indicateurs de résultats et des impacts généraux en termes d'accès aux droits culturels furent parmi les plus complexes. Le lecteur le verra plus avant dans ce document, ce sont des méthodes qualitatives sous la forme de rencontres, d'interviews, de récoltes de ressentis, de paroles ou de traces qui ont émergé le plus souvent. Nous y reviendrons.

2.2. PARTICIPATIVE

Outre les réunions internes d'évaluations, nous avons pris l'habitude de réunir les partenaires des différents projets pour construire avec eux l'évaluation de ceux-ci. Ces évaluations se sont construites dans une double perspective : nos évaluations internes ont souvent fait émerger des questions plus précises vis-à-vis des partenaires, d'une part et d'autre part, nous avons animé ces réunions de façon à parvenir à une construction conjointe de l'évaluation des projets.

Nous nous sommes également appuyés sur les évaluations propres des partenaires lorsque celles-ci existaient.

2.3. FORMATION

Dans le cadre de l'autoévaluation globale de notre contrat programme, nous avons fait appel et participé à des formations qui nous ont permis d'envisager plus clairement une méthodologie de travail. Sur quels objets faire porter notre autoévaluation, comment les choisir, comment partir de ces objets pour aller vers une méthode de questionnement pertinente et efficace ? Un questionnement qui nous a permis d'être réactifs par rapport aux propositions faites par la CCR. Nous avons opté pour un suivi régulier au cours des années 2022-2023 par deux professionnels de ces questions. Nous avons également décidé qu'un travail de réflexion collectif avec d'autres centres culturels (dont la temporalité rencontrait la nôtre) serait une façon pertinente d'échanger sur ces problématiques.

Deux jours de formations ont été suivis d'une dizaine de journées de rencontre-réflexions pour nous amener à trouver une stratégie d'autoévaluation que nous espérons cohérente.

2.4. CONSEIL D'ORIENTATION

Chacune des étapes de notre autoévaluation a été passée au crible du regard de notre conseil d'orientation. Un calendrier de travail a été élaboré avec celui-ci dès décembre 2021 et s'est poursuivi jusqu'en juin 2024.

Au-delà de la lecture et du questionnement critique de nos rapports d'évaluation, c'est dans la dimension de la construction collective d'outils d'analyse partagée que nous avons investi notre CO. Des réunions de création de ces outils ont donc eu lieu afin de parvenir, au travers de l'interpellation des populations, à valider le travail de reformulation de nos enjeux et de définition de nos opérations culturelles.

2.5. RÉUNIONS PLÉNIÈRES

Des réunions faisant appel aux membres de notre assemblée générale ont également eu lieu au cours de ce travail sur des questions spécifiques (la refonte de notre communication, par exemple) ou sur des questions plus générales ayant trait à la définition de nos opérations culturelles.

Le présent document va retenir le cheminement suivant :

Nous présenterons d'abord une évaluation de la gouvernance qui fera le point sur la situation de nos instances (AG, CA, CO) et de notre équipe de travailleurs.

Nous nous arrêterons ensuite sur l'état de nos infrastructures et de nos équipements en présentant le bilan d'occupation de nos salles.

Nous évoquerons alors les changements importants qui ont eu lieu en matière de communication avant de nous pencher sur bilan des aides et offres culturelles en présentant un tableau reprenant de façon récapitulative l'ensemble des actions, activités, propositions du centre culturel au cours des cinq dernières années. Ce tableau synthétique sera le miroir chiffré, le pan quantitatif, de notre autoévaluation.

Dans une seconde partie, nous nous appuierons sur les enjeux, objectifs et plans d'action que nous avons posés lors de notre demande de reconnaissance en 2018-2019.

Nous analyserons, sur base de cet abstract, celles de nos actions qui nous semblent les plus pertinentes par rapport aux enjeux évoqués en les accrochant à l'un ou l'autre de ces derniers (parfois aux deux, bien entendu) et nous terminerons ce cha-

pitre par une réflexion globale au regard des droits culturels qui peuvent éclairer la pertinence de ces actions.

Cela nous permettra d'avancer vers une possible remise en question de nos enjeux, vers leur nécessaire reformulation qui nous engagera sur la voie de l'analyse partagée à laquelle nous avons invité les populations, partenaires ou instances à participer.

3. AUTOÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA PARTICIPATION

3.1. LES INSTANCES

3.1.1 Conseil d'Administration

Notre conseil d'administration s'est réuni aux dates suivantes :

	Date de réunion :
2019	30/04 - 01/10
2020	08/07
2021	10/02 - 23/03 - 28/06 - 24/08 - 09/12
2022	05/04 - 26/04 - 05/10 - 22/12
2023	06/04 - 26/06 - 20/09
2024	06/04 - 25/06 - 08/10

On peut constater que les années 19 et 20 ont vu les possibilités de réunions réduites par la pandémie.

Le taux de présence des membres du CA est généralement légèrement au-delà des 50%.

Ayant occupé la fonction en 2021, j'ai pu envisager, à dater de ce moment, des améliorations possibles dans les modalités de participations et/ou d'implication de notre conseil d'administration.

Pédagogie

Des efforts sont encore nécessaires, sans aucun doute, pour parfaire la compréhension des réalités actuelles d'un centre culturel. Les changements opérés par le décret, le langage particulier qu'il oblige, les procédures qu'il suppose, sont encore trop éloignés de la réalité tant des associations de la chambre privée que des représentants de la chambre publique.

La direction prend à cœur, à chaque rencontre, de présenter de la façon la plus claire et la plus didactique qu'elle puisse, les tenants et aboutissants du travail opéré par l'institution, mais nous avons conscience qu'un travail de pédagogie important reste nécessaire pour rester au plus proche de nos instances.

Communication

La communication, de nos activités, de nos recherches, de nos réflexions se fait avec une proximité plus grande vers notre conseil d'orientation. Il nous faut certainement améliorer celle-ci en direction de notre conseil d'administration en tant qu'il est notre interlocuteur privilégié dans les décisions stratégiques à prendre. Nous voulons avancer dans une dynamique, non de simple réception et validation de notre travail, mais plutôt celle d'un débat constructif et participatif.

Par ailleurs, les membres du CA, s'ils sont invités de façon systématique à nos activités ou opérations publiques, ne sont, pour une partie d'entre eux, qu'assez peu présents lors de celles-ci. Ils pourront, par ailleurs, être plus régulièrement invités à participer aux opérations moins visibles du centre culturel. Un juste équilibre à trouver pour ne pas noyer les administrateurs d'une communication trop abondante, bien entendu.

Planification

Jusqu'en 2022, la planification des réunions était presque inexistante. Les invitations aux réunions du conseil d'administration se faisant trop souvent « au coup par coup » en fonction de l'agenda dicté par leur travail à la direction et au comité de gestion. Nous avons souhaité, répondant ainsi à une demande de certains administrateurs, rendre plus accessibles ces réunions en les planifiant de façon plus pertinente en début d'exercice. Nous espérons ainsi augmenter le taux de participation des administrateurs aux réunions.

Diversité

Actuellement, la représentation des genres au sein du CA penche toujours en faveur du masculin (16 hommes pour 9 femmes). Quoique cela ne soit pas dans nos mains, il y a - comme souvent dans une société qui reste très patriarcale - un questionnement possible autour de cet état de fait.

3.1.2. Assemblée générale

Les membres de l'ASBL sont pour une part importante d'entre eux des partenaires « historiques », parfois peu impliqués dans la vie de notre institution.

Le travail opéré sur les changements en ce qui concerne la communication nous ont permis de trouver un point d'intérêt autour duquel la mobilisation s'est trouvée plus importante.

3.1.3. Le Comité de Gestion

Notre comité de gestion a connu une refonte cruciale. Ce pourrait apparaître comme un élément de peu d'importance, mais il faut noter que l'ancien président du centre culturel (M. Julien Jehay) était présent depuis presque 20 années, ainsi que la trésorière (Mme Ginette Niwa). Seule, la secrétaire (Mme Michèle Windal) a conservé son poste dans l'actuel comité de gestion.

Avec eux, avec notre directeur également, ce sont des figures historiques du centre culturel qui ont quitté notre navire.

Les ajustements qui s'en sont suivis furent donc importants. Une page s'est donc tournée qui sentait bon sans doute l'encre et le parchemin, nous en entamons une autre qui n'est certes pas vierge, mais qu'il nous faut pourtant écrire de bout en bout.

Aujourd'hui notre comité de gestion est composé comme suit :

Président : Mr Yves Dengis

Trésorier : Mr Thierry Hertay

Secrétaire : Mme Michelle Windal

3.1.4. Conseil d'Orientation

Notre conseil d'orientation, constitué en 2016, réunissait 15 personnes (en ce compris, la direction et l'équipe d'animation du centre culturel).

Ses réunions oscillent entre 2 et 4 par année. La fréquence augmente en période de travail plus intensif sur l'analyse partagée du territoire ou lors de la finalisation des autoévaluations, bien entendu.

Si la présidente du CO, Mme Stéphanie Lejeune, est restée la même, les membres ont fluctué. Nous avons constaté une diminution de la fréquentation des réunions pendant et à la suite de la période de pandémie. Nous avons donc renforcé notre Conseil d'orientation début 2022 pour nous assurer d'une présence plus forte malgré les possibles absences ou défections.

Le travail d'organisation et d'animation du CO est important, tant administrativement qu'en termes d'énergie et de temps. Nous faisons en sorte que chaque membre trouve dans nos réunions du sens, du plaisir et de la reconnaissance. À la triangulation de ces trois éléments, nous pouvons espérer une participation active de chacun.

Nous alternons donc les rencontres privilégiées avec des personnes-ressources (nous avons ainsi organisé une journée sous la forme d'un atelier premier pas du comédien ou encore une rencontre-débat avec Christine Mahy) et les séances de travail plus spécifiques sur des points précis.

L'équipe reste à la manœuvre dans l'animation de ces réunions, réinventant tant que faire se peut les angles d'attaques d'un travail qui apparaît souvent complexe, voire nébuleux, aux citoyens néophytes.

Nous cherchons donc des moyens sinon ludiques (ce n'est pas toujours possible), au moins légers d'entrer en réflexion avec notre CO.

La motivation de ce dernier ne s'est pas tarie et nous trouvons au sein de ses membres le répondant que nous y espérons.

Calendrier de réunion :

	Dates de réunion :
2019	Jeudi 26 septembre 2019
2020	Jeudi 1 ^{er} octobre 2020
2021	
2022	Jeudi 10 mars 2022 Jeudi 6 mai 2022 Lundi 19 décembre 2022
2023	Jeudi 30 mars 2023 Mardi 14 novembre 2023
2024	Mardi 6 février 2024 Jeudi 18 avril 2024

3.1.5 Les travailleurs

L'équipe du centre culturel est actuellement composée de 9 travailleurs et travailleuses (dont une travailleuse détachée par l'administration communale de Soumagne). Pour mémoire, l'équipe est formée des personnes suivantes :

Madame Marie-Christine SLUYSMANS : 4/5 temps, employée à la comptabilité et au secrétariat. (Madame Sluysmans, qui prend sa retraite en décembre 2024, sera remplacée par **Madame Laurence COLLARD**, à temps plein.)

Madame Laurianne LABOULLE : 4/5 temps, Infographiste, mise en page du magazine, des affiches, flyers et invitations. Responsable billetterie en ligne, vente de places, gestion du site internet et contact presse.

Monsieur Nathan PETIT : temps plein. Régisseur des salles. La sécurité globale est dans ses compétences en collaboration avec le personnel communal. Il lui revient aussi le bien-être de l'équipe, la gestion de la cafétéria, chauffage et systèmes d'alarme, visites et location des espaces, mise en place des accueils des publics, catering artistes, gestion des loges, aide au montage et démontage, achats divers.

Monsieur Rudy BOGAERT : temps plein. Régisseur technique. Son, éclairage, accueil des compagnies, des artistes, placement des expositions, achat et entretien du matériel.

Madame Bernadette BOURDOUXHE (jusqu'en mars 23) : temps plein. Coordinatrice de projets culturels et sociaux. Programmatrice de Théâtre scolaire. Coordinatrice de projets PECA. Animations dans les écoles dans le cadre du projet « la caravane des sons » en collaboration avec les Jeunesses musicales, Contacts avec les bibliothèques.

Cette employée a quitté le centre culturel pour raison médicale en 2023.

Madame Elsa Feret : CDI 4/5 ème temps, reprends les tâches de B. Bourdouxhe en 2023.

Madame Clémentine Marlier : CDI, mi-temps.

Les tâches dévolues à Madame Bourdouxhe ont été réparties entre ces deux nouvelles animatrices.

Madame Sandra LIRADELFO : Temps plein, coordinatrice de projets culturels et sociaux. Programmatrice de diffusion hors temps scolaire. Projets d'éducation permanente. Projets CCR, principalement axés sur les projets Reboot et Diversités.

Madame Maria SANGIOVANNI. Technicienne de surface (personnel communal, délégué). A pris sa retraite en 2023. Son remplacement est assuré par plusieurs personnes, toujours détachées par la commune de Soumagne.

Monsieur Christophe KAUFFMAN : Temps plein. Directeur.

Au cours de la période dont nous élaborons ici le bilan, les changements au sein de l'équipe professionnelle ont été importants et pour certains douloureux.

Nous avons perdu notre directeur, Joseph Reynaerts, décédé en 2019. Nous ne reviendrons pas dans ce document administratif sur les séismes personnels que cette disparition a créé chez chacun d'entre nous, ce n'est pas le lieu, ce n'est plus le moment.

Par contre, du point de vue de la systémique des organisations, cette disparition brutale a bousculé notre équipe jusque dans ses fondements. Si j'ai repris la fonction (depuis janvier 2020 ad interim, puis en janvier 2021 dans la fonction), nous aurons néanmoins connu une année complète d'intérim au cours de laquelle les incertitudes cumulées de la nomination d'une nouvelle direction et celles contingentes aux étrangetés de la gestion de la pandémie ont très sérieusement sapé le moral, l'énergie, la motivation parfois de notre équipe.

D'autres changements ont suivi : le remplacement dans le poste que j'occupais précédemment d'abord. C'est Madame Liradelfo qui en a repris les fonctions.

Le départ à la retraite et le remplacement de notre technicienne de surface ensuite.

Enfin, la maladie de longue durée de Madame Bourdouxhe nous a amenés, après une période d'indécisions afférentes à la multiplication des certificats, à intégrer à notre équipe d'animation (qui s'était réduite à la seule direction entre mars et septembre 23) deux personnes à mi-temps : Madame Elsa Feret et Madame Clémentine Marlier.

Ces changements dans l'équipe ont mué en évolution de l'équipe. La gestion de nos ressources humaines a été réinterrogée, dans la définition des tâches de chacun, dans les modes de décisions également.

Il s'agissait sans doute d'appliquer à l'intérieur de l'équipe ce que nous appliquons à l'extérieur en matière de gouvernance, de co-construction et de transparence.

La situation s'est finalement éclaircie. Madame Bourdouxhe ayant pris la décision de quitter le centre culturel, nous avons pu stabiliser l'équipe en engageant, en CDI cette fois, Madame Elsa Feret et Madame Clémentine Marlier.

Il importe néanmoins d'insister sur les difficultés très nombreuses auxquelles nous avons dû faire face pendant trois années au moins.

4. GESTION DES RESSOURCES

4.1. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT : LES IMPLANTATIONS

Nous étions, jusqu'en 2021, gestionnaires de deux salles : l'une située à Soumagne Vallée (Rue Pierre Curie, 36A) et l'autre située à Melen (Rue de l'enseignement, 1). Cette dernière nous coûtait (financièrement et en temps de travail) sans apporter grand-chose en termes de projets ou de sens. Cette salle, non équipée en matériel son et lumière, est également la salle de gymnastique de l'école qui y est attenante. Elle était, de ce fait, très peu utilisée si ce n'est pour quelques rares locations à divers groupements.

Nous avons donc plaidé auprès des instances communales pour qu'elles reprennent la charge de cette salle. C'est aujourd'hui chose faite et nous n'occupons plus que la salle de la rue Pierre Curie, à Soumagne-Vallée.

Les locaux de la rue Pierre Curie sont composés d'une vaste

cafétéria, que nous gérons, d'une salle de spectacle gradinée (capacité de 200 spectateurs), d'une salle polyvalente plus petite (capacité de 80 spectateurs), d'un espace d'exposition en mezzanine, d'une salle de danse et d'un local polyvalent attenant à cette dernière.

Il était prévu de longue date l'installation d'un système de ventilation/purification de l'air ambiant dans la salle de spectacle principale. Cette machinerie est aujourd'hui opérationnelle et devrait nous permettre de faire face plus efficacement aux prochaines alertes pandémiques.

Il reste à vérifier l'impact en terme de coût énergétique de cette nouvelle installation. Nous ne pouvons pour l'instant que projeter une estimation de ceux-ci.

Nos bureaux sont toujours situés, rue Louis Pasteur, à quelque 5 kilomètres de nos salles, ce qui oblige l'équipe à de continuels déplacements et contorsions organisationnelles.

Il est prévu (depuis de nombreuses années) que nous investissions une maison accolée aux salles du centre culturel pour y installer nos bureaux. Les travaux, qui auraient dû débiter au cours de cette période, ont connu des retards divers, liés d'abord à la période de pandémie et ensuite à des prévisions budgétaires qui ont été dépassées par l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux qui a suivi la période post-covid.

Aujourd'hui (en octobre 2024), nous ne sommes pas en mesure de donner une date précise quant à notre déménagement. La volonté politique des instances communales est toujours solidement affirmée néanmoins, ce qui nous laisse l'espoir d'un changement de locaux dans les mois ou les années qui viennent.

4.2. LA COMMUNICATION

Le centre culturel subissait plutôt qu'il ne gérait sa communication depuis plusieurs années. Une analyse approfondie de celle-ci nous a permis le constat suivant :

Constat :

- Notre image est "datée", vieillotte.
- Une partie de nos actions est peu visible
- nous sommes parfois peu identifiables
- Nous touchons peu le public jeune et famille (20-45 ans)

Logo, couleurs, flyers, affiches, spot, newsletter, facebook, instagram...

il est urgent de renouveler nos outils et leur utilisation

Au terme de cette analyse, nous avons décidé de refondre l'entière de notre communication :

- papier (magazines, affiches, flyers),
- numérique (site internet, réseaux sociaux) et
- orale.

Une matrice de mots clés, construite par l'équipe lors d'un accompagnement formateur, nous y aide au quotidien :

Centre culturel de Soumagne	Acteur culturel	Rencontrer	surprises artistiques	Proximité
Ouverture	Diversité de ressource	Ecoute	Curiosité	Convivialité
accessibilité	Facilitateur	Enrichissement	Sortir du cadre	Chez nous et chez vous
Pouvoir d'agir	Créateur	Lien	Déclencheur	Transformer

Ainsi avons-nous pu concrétiser une nouvelle ligne éditoriale plus en phase avec les réalités actuelles et avec les enjeux que nous poursuivons en termes d'accès des populations à une information correcte sur nos actions.

Ce travail a pris consistance dans un audit-formation encadré par une société spécialisée dans la communication du secteur non marchand.

Parmi les changements notables qui sont issus de ce processus, la refonte de notre magazine est l'un des plus visibles et celui, sans doute, qui engage le plus profondément notre relation avec les populations et les associations qui composent le centre culturel.

Nous passons d'un mensuel qui répercutait notre programmation sous forme d'affiches revisitées (une sorte d'agenda sous stéroïde) à un trimestriel dans lequel le rédactionnel travaille des articles sur le fond et dont la destination (la cible) a été revue en fonction des réalités de nos lecteurs.

Droit culturel : Avec cette réflexion, c'est l'accès des populations à l'information culturelle qui a été questionné plus en profondeur. Il s'agit en effet d'un important médium vers notre territoire d'action. Nous avons voulu privilégier une information plus claire, plus adressée en diversifiant l'intelligence de nos moyens de communication. Attentifs à la fracture que le tout au numérique crée pour une part plus fragile des populations, nous avons tenu à conserver et à améliorer ce média papier.

Ligne éditoriale	Quoi ? (Message)	A qui ? (Public cible)	Pourquoi ? (Objectifs)	Quand ? (Fréquence)
Affiches	C'est pour vous, près de chez vous	Jeunes	Donner envie pour qu'on en parle	1 x / mois
Magazine	Interviews vivantes	Familles	Valoriser les acteurs culturels	trimestriel
Newsletter	Scoop en storytelling	Parents	Créer le contact	4 x par an
Facebook	Coulisses et retours	Familles	humaniser notre image	3 x par semaine
Instagram	Emotions et ambiance	jeunes	prouver qu'on existe	2 x par semaine

Par ailleurs, notre communication avait tendance à invisibiliser une partie moins connue de nos activités, elle manquait parfois de clarté et pouvait être noyée dans un entre-deux publidactionnel.

Enfin, nous avons voulu enrichir la connaissance du territoire et des associations actives par la population en mettant le focus sur ces dernières de façon plus régulière et plus construite.

Ce sont également des impératifs budgétaires qui ont participé à notre réflexion. Une économie importante résulte dès 2023 de ce travail en profondeur.

Ainsi, c'est toute une ligne éditoriale qui est revisitée.

Les différents outils de notre communication se voient réassigner des missions qui se croisent sans être redondantes.

5. BILAN DES AIDES ET DES OFFRES CULTURELLES

La mise à disposition de nos moyens en matière de locaux, d'expertises, de ressources (ce que l'on nomme souvent « aide-service ») est assurément l'un des points importants de notre fonctionnement. Les demandes en terme de mise à disposition de salle (pour les activités associatives, les artistes en résidences, les prestations artistiques non professionnelles et professionnelles) sont importantes et nous répondons à un réel besoin en accueillant ces demandes dans les murs du centre culturel.

Au cours des trois dernières années, nous avons travaillé à une rationalisation de ces aides diverses tant d'un point de vue logistique (organisation plus fluide des occupations de locaux, prêts ou location de matériel, etc.) que d'un point de vue administratif : des conventions revues et corrigées ont apporté une transparence nouvelle qui permet à chacun de constater l'équité dans le traitement des demandes (en forte inflation depuis à peu près deux ans).

Nous travaillons également à la mise en œuvre de divers outils de récolte des données froides qui nous permettent de gérer et d'évaluer plus précisément l'impact de ce pan de nos activités sur le travail global du centre culturel.

Nous avons aussi travaillé notre politique de diffusion afin de rencontrer au mieux la diversité des cultures, d'augmenter l'accès (tant du point de vue économique que symbolique ou géographique), de croiser plus efficacement la temporalité des populations. Trois types de propositions ont été particulièrement représentatives à cet égard : les Rencarts, le Théâtre en famille et les Quartiers d'été. Nous aurons l'occasion de revenir sur chacune d'entre-elles plus avant dans ce travail.

En bref, nos actions concrètes ont été :

- *Une politique tarifaire maintenue au seuil minimal (celui qui permet au plus grand nombre d'accéder à nos activités sans frein financier)*
- *Un travail augmenté sur des actions hors les murs (Caravane des Sons pour le scolaire, Quartiers d'été pour la population en général, festival Ouverture en collaboration avec le TN, participation aux tournées d'été coordonnées*

par la CCR, travail sur une opération de découverte sonore sur affiche pour les temps de virtualité, ...)

- *Une réaffirmation d'une forme d'accueil qui déjoue les cloisonnements et les stigmatisations en orientant nos propositions dans la pluralité ou l'éclectisme des formes artistiques dans un cadre qui mêle confort financier (tarif au chapeau/en conscience) et convivialité festive.*
- *Un travail de proximité qui s'est opéré dans les quartiers (parfois sous une forme de porte-à-porte) et qui nous a rapprochés des populations moins visibles.*
- *Des propositions théâtrales ou d'atelier vers le jeune public non scolaire mieux ajustées aux temporalités des populations.*

5.2. TRANSVERSALITÉS ET DÉCLOISONNEMENTS

Les opérations Quartier d'étés, Ouvertures, Caravane des sons ont été autant d'occasions d'impliquer nos partenaires dans un processus plus participatif afin de travailler à différentes formes de co-construction des projets.

Nous avons eu l'occasion, au cours des nombreuses réunions de travail, de rassembler différents opérateurs dans différents champs. L'artistique, bien entendu, ainsi que le social (PCS, santé mentale, CPAS) l'enseignement ou la jeunesse (Mouvements de jeunesses, Maisons des jeunes de Beyne-Heusay) furent nos partenaires privilégiés, mais nous n'avons pas laissé pour compte les champs politiques et économiques. Ce dernier par l'intégration de représentants des commerçants locaux dans notre conseil d'orientation.

Il s'est agi de créer avant tout des espaces de rencontres et d'échanges autour de l'organisation de ces projets.

Les tableaux suivants décrivent plus précisément l'évolution en nombre des participants de nos activités en fonctions des catégories de diffusions (en tenant compte des jauges particulières de chaque spectacle, bien entendu).

DÉNOMINATION	DOMAINE	MODE D'ACTION	19	20	21	22	23	TENDANCES SPECTATEURS	QUI ?
Rencart	Art de la scène	spectacle	✓	✓	✓	✓	✓	↗	Tout public
Petit déjeuners de la culture	Art de la scène	Evènement	✓	✓	✓	✓	✓	→	Tout public
Spectacle fin d'année	Art de la scène	Evènement	✓	✓	✓	✓	✓	↗	Tout public
Festival Paroles d'humains	transdisciplinaire	Festival	✓	✓	✓	✓	✓	→	Tout public
Wégimont Festival	Musique / son	Festival	✗	✓	✓	✓	✓	↘	Jeune public
Théâtre à l'école	Art de la scène	spectacle	✓	✓	✓	✓	✓	↘	Public scolaire
Théâtre en famille	Art de la scène	spectacle	✓	✓	✓	✓	✓	↗	Tout public

DÉNOMINATION	DOMAINE	MODE D'ACTION	19	20	21	22	23	TENDANCES SPECTATEURS	QUI ?
expo Jeune public	Art plastique	Mediation	✗	✓	✗	✓	✗	→	Jeune public
Caravane des sons	transdisciplinaire	Evènement	✗	✗	✓	✓	✓	↗	Public scolaire
Journée Culture	transdisciplinaire	Atelier / spectacle	✗	✗	✓	✓	✓	→	Tout public
Choeur d'enfants	Musique	Atelier / création	✗	✗	✓	✓	✓	→	Tout public
Quartier d'été	Art forain	Evènement / participation	✗	✗	✗	✓	✓	→	Jeune public
Tribunal des auteurs	Littérature	Evènement / participation	✗	✗	✓	✗	✗		Public scolaire
En corps et en mots	littérature	Atelier / rencontre	✗	✗	✓	✓	✓	→	Public Scolaire

DÉNOMINATION	DOMAINE	MODE D'ACTION	19	20	21	22	23	TENDANCES SPECTATEURS	OUI ?
Atelier Peinture	Art plastique	atelier /création/ exposition	✓	✗	✓	✓	✓	→	Tout public
Atelier Photo	transdisciplinaire	atelier /création/ exposition	✓	✓	✓	✓	✓	↗	Tout public
Atelier Jeux	transdisciplinaire	Rencontre	✗	✗	✓	✓	✓	→	Tout public
Théâtre / chanson non professionnelle	arts de la scène	Atelier / création / spectacle	✗	✗	✓	✓	✓	→	Artistes non professionnels
Repair café	Art forain	Evènement / participation	✓	✗	✓	✓	✓	→	Tout public
Résidences artistes	transdisciplinaire		✗	✗	✓	✓	✓	↗	Artistes professionnels

Ainsi que nous pouvons le constater, les offres en matière de diffusion sont nombreuses et variées. Nous avons touché au cours des 5 années écoulées à l'ensemble des possibilités qu'offrent les arts vivants, les arts plastiques, les arts visuels ou encore la littérature.

Ces deux derniers restent moins présents, mais la volonté existe d'en augmenter l'importance dans les années à venir.

Ce d'autant plus que la bibliothèque de Soumagne est maintenant reconnue par la FWB et bénéficie donc d'un subside de fonctionnement plus conséquent. Nous travaillons déjà ensemble sur divers projets, nous allons pouvoir dès à présent enclencher une vitesse supérieure dans cette collaboration.

Constats et questionnements

Nous devons constater une diminution de la fréquentation du théâtre scolaire au cours de l'année 2022. L'enfermement puis la désocialisation causée par les confinements successifs ont peut-être créé des habitudes nouvelles chez certains publics ? Les difficultés financières qui résultent de l'augmentation importante du coût des biens de consommation en général et de l'énergie en particulier doivent également être envisagées comme des freins possibles. Quoique nous n'ayons pas augmenté nos tarifs, l'inflation évidente des coûts de la vie au quotidien reste un élément impactant.

Par contre, si nous avons vu diminuer la fréquentation du théâtre scolaire, nous n'avons pas diminué notre impact sur les élèves, au contraire, puisque nous en touchons plus de 1500 chaque année avec la caravane des sons.

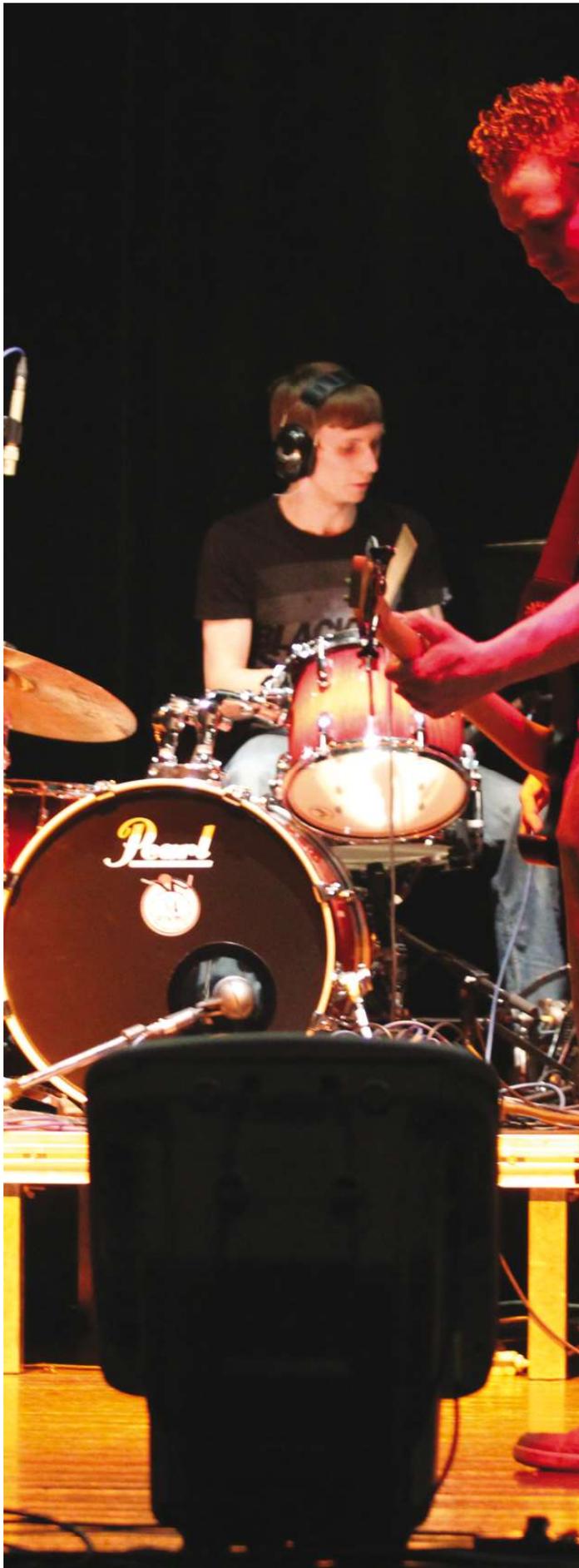
Derrière ces chiffres, d'autres chiffres qui n'apparaissent pas immédiatement, car souvent déconsidérés, mais qui sont à la source de la construction de nos projets.

Les réunions (formelles et informelles), les moments de coordination, de co-constructions, de prise de contact et de présentation aux partenaires du centre culturel, les moments d'échanges de savoir, d'expertise, de formation, d'information de l'équipe, des administrateurs, du personnel politique ou des partenaires de l'enseignement, du social, du commerce...

Ces moments-là (qui se comptent par centaines), nous n'avons pas (ou pas encore) créé d'outils qui permettent de les objectiver. Elles font partie du quotidien, elles en constituent souvent la trame essentielle et la plupart du temps nous ne les envisageons pas dans la quantification objective de construction des projets qu'elles sous-tendent. Impossible donc de les mettre en rang pour les faire entrer dans un tableau.



3. Synthèse critique de l'action culturelle 2019-2023



1. LES ENJEUX DU PRÉCÉDENT CONTRAT PROGRAMME : RÉSUMÉ

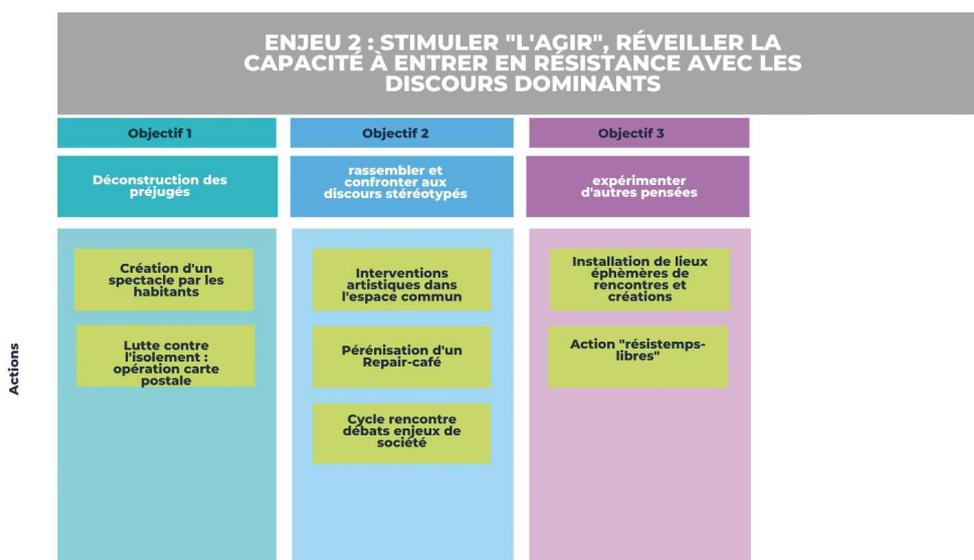
Synthétiquement, notre précédent contrat programme envisageait deux enjeux principaux, déclinés en différents objectifs :

Un premier enjeu mettait en lumière l'importance de décroisser nos pratiques, de passer d'une position où nous étions parfois considérés comme de simples « fournisseurs » de culture, d'équipement, de ressources à une position de pivot, d'adjuvant, passer d'une posture qui aurait été trop verticale à une position plus horizontale. Un décroissement, donc.

ENJEU 1 : DÉCLOISONNEMENT - PASSER DU LIEU MATÉRIEL AU LIEU SYMBOLIQUE EN DÉCENTRANT LE FOYER DU CENTRE CULTUREL			
Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4
Sortir d'une position magistrale	Proposer des lieux neutres, immatériels, différents	Expérimentations artistiques	Repenser la communication
<p>Cycle de rencontres formations avec le corps enseignant</p> <p>Developpement des liens avec le champs de l'éducation</p> <p>Organisation de visite découverte (face cachée du CC)</p> <p>Activités culturelles dans les temps de récréations</p>	<p>spectacles hors les murs</p> <p>Tableaux vivants - spectacles participatifs</p> <p>Relai d'idées via les outils médias actuels</p>	<p>Création d'un "jardin extraordinaire" dans l'espace commun</p>	<p>réflexion participative autour d'une communication actuelle</p>

Un enjeu second relevait le fatalisme ou une forme de résignation des populations devant un système auquel parfois elles n'accordent plus qu'une confiance limitée (quand elles lui en accordent).

Devant ce constat, il nous était apparu déterminant de stimuler la capacité des habitants à résister à cette chronique d'une apathie annoncée, à entrer en résistance, en intelligence avec d'autres discours que ceux « à-quoi-boniste » du prêt à penser général.



Au regard de la période écoulée, nous devons constater, c'est une évidence sans doute, que l'humeur du temps ne s'est pas embellie.

Nous y reviendrons plus avant dans ce document, mais il ne faut guère stimuler notre intuition pour envisager que les couches successives des crises qui ont ébranlé le monde, le continent européen et nos régions ou nos localités doivent avoir modifié ou accentué certaines questions qui apparaissaient prégnantes dans les populations voici quatre années.

En repartant donc de ces enjeux, nous allons nous attarder sur les actions qui nous ont paru y répondre de façon pertinente.

2. ENJEUX 1. OBJECTIF 1 : SORTIR D'UNE POSITION MAGISTRALE

Notre analyse partagée précédente avait mis en évidence le fait que le centre culturel occupait trop souvent une position « descendante » vis-à-vis des populations. Nous avons émis l'hypothèse que des actions ciblées nous permettraient de rencontrer les populations autrement, dans une perspective plus constructive ou co-constructive, afin d'assumer une position plus ouverte aux propositions et à la création de projets émanant des habitants de notre territoire.

Qu'avons-nous mis en œuvre pour travailler ce premier objectif ? Quels sont les indices de l'efficacité de ce changement de positionnement ?

Parmi les actions qui nous paraissent avoir rencontré ce premier objectif, attardons-nous sur celles qui nous semblent les plus pertinentes en matière d'impact et de résultat.

2.1. CYCLE DE RENCONTRE/FORMATION AVEC LE CORPS ENSEIGNANT

Cette action est transverse à une opération plus générale (Musicalm) dont nous résumons les données essentielles dans le tableau suivant :

Projet Caravane des sons : Musicalm'							
Type d'activités	2019	2020	2021	2022	Types de publics	Nombre total participants	Partenaires
	Nombre de participants						
<ul style="list-style-type: none"> - Former un orchestre - Rythme des instruments et du mouvement - Découverte des malles d'instruments - Chanter, danser, jouer, rythmer - Création de marionnettes - Théâtre d'ombres 	89	20	/	32	<ul style="list-style-type: none"> • Directions écoles • Enseignant(e)s (fondamental), éducateur-trices, accueillant(e)s. 	141	<ul style="list-style-type: none"> • Directions d'écoles • Enseignants fondamentales • Jeunesses musicales de Liège • Artistes • Commission mixte locale • Université de Mons
Éducation aux médias (création de podcast)	254	110	/	110	Scolaires	474	• idem
Chœur d'enfants	400	/	/	380	Scolaires	780	• idem

Musicalm' s'articule en 3 axes :

1. La formation du personnel scolaire et extrascolaire.

Pour mieux appréhender les instruments et techniques d'animation utiles autour du chant, de la musique et de la danse, quatre journées de formation sont proposées aux membres du personnel de chaque école (accueillant.e.s, professeur.e.s et directions).

Le projet a permis de déposer dans les écoles participantes une malle d'instruments (42 pièces) qui restera propriété de l'école au-delà du projet. Le but des formations est d'offrir les outils nécessaires à l'utilisation du matériel qui pourra aussi être utilisé en classe par les professeurs.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les 4 formations ont permis de sensibiliser 89 adultes à la pratique de la musique avec des groupes d'enfants.

Ces rencontres de formations ont été construites en partenariat avec les Jeunesses Musicales de Liège après concertation avec les équipes pédagogiques des différentes écoles impliquées dans le projet, soit les écoles (réseau libre et communal) de Soumagne, Olne, Blégny, Fléron, Beyne-Heusay.

Des réunions de présentations, de concertation et d'évaluations annuelles ont permis de les faire évoluer en fonction des besoins et des temporalités spécifiques des partenaires de l'enseignement.

C'est donc un travail qui s'est fait (en grande partie) dans une forme d'horizontalité. Au cours des quatre années, le contact avec le monde enseignant s'est vu augmenté, en temps et en qualité, par une participation croissante aux choix des sujets abordés par ces formations, à leur temporalité également.

L'indice le plus saillant de la pertinence de ce travail se trouve dans les demandes de collaborations qui ont émané directement des équipes pédagogiques et des directions d'écoles sans que nous ayons toujours à les solliciter.

2. Animations et formations de chœurs d'enfants en classe

400 élèves, encadrés par des musiciens professionnels, forment un chœur d'enfants avec des chanteurs et musiciens professionnels et pourront participer à un concert lors du Wégimont festival, le festival musical pour toute la famille dès 3 ans.

Une journée « culture » organisée chaque année à la fin du mois de mai rassemblera les 400 chanteurs issus des 10 écoles partenaires au Domaine provincial de Wégimont pour un moment de rencontre et de partage musical.

- Concerts au Centre culturel et échanges avec les artistes
- Pratique du chant choral en classe (10 séances par classe)
- Rencontre entre les 10 écoles de réseaux et de quartiers différents lors de la Journée culture qui s'est déroulée en mai au Domaine de Wégimont.
- Culture générale à travers la découverte des thématiques des chansons.

3. Éducation aux médias.

Les élèves de 6e primaire ont produit des émissions radiophoniques de création. Ces émissions ont été diffusées sur les ondes de 48FM mais également via une webradio.

- Rencontre d'un auteur, contextualisation, lecture et atelier philo
- Pratique de prise de son, réalisation et montage d'une émission radio

- Rencontre entre écoles de réseaux et de quartiers différents lors de la Journée Son.
- Musicalm' se poursuit lors des années scolaires suivantes, dans le but d'ancrer les pratiques artistiques au sein des équipes, au cœur des cours de récré, à travers les relations écoles-familles.

En listant nos différentes propositions artistiques dans le cadre de Musicalm », nous observons que les écoles activent leur droit de participer à la vie culturelle variablement à travers ses 6 attributs :

- Liberté artistique : Chaque école, chaque enseignant, chaque élève use de sa liberté à s'exprimer de manière créative et de diffuser ses créations.
- Maintien, développement, promotion des patrimoines et des cultures : une attention toute particulière est donnée aux formes variées d'expression et de langage artistiques.
- Accès à la culture et à l'information en matière culturelle :
 1. Accessibilité financière : le projet a obtenu différents subsides, ce qui nous a permis de proposer la gratuité à toutes les activités et ateliers aux différentes écoles.
 2. Accessibilité physique : notre salle se situe dans une zone semi-rurale et l'accès en transports en commun y est compliqué. Il nous arrive de gérer le transport d'une classe. Nous nous sommes par ailleurs déplacés dans toutes les écoles pour la partie Chœur d'enfants et pour les ateliers Éducation aux médias.
 3. Accessibilité temporelle : fait remarquable, — les écoles ont participé au Wégimont festival en juillet, en dehors de la période scolaire, — les équipes éducatives et d'accueil se sont organisées pour participer en nombre aux formations.
 4. Accessibilité intellectuelle : former les adultes, échanger avec eux autour du langage artistique, rencontres avec des artistes.
- Participation à la culture : Les formations, la pratique sur le terrain, la distribution d'outils (tascam, instruments de musique) et les réunions de concertation, ont activé la participation de ces écoles à des pratiques culturelles et à des réalisations collectives.
- Liberté de choix, de participer à l'élaboration des politiques culturelles pour préserver l'existence d'un environnement culturel riche et varié : À développer avec les enseignants et leurs élèves

2.2. VISITE DÉCOUVERTE DU CENTRE CULTUREL

Nous en avons envisagé la possibilité, sans la mettre en chantier dans l'immédiat, mais finalement c'est une école qui en a fait la demande et qui s'est accordée avec notre équipe pour réaliser un programme de découverte des métiers, des lieux et des projets du centre culturel. Cette journée s'est ensuite répétée chaque année pour les deux classes de 6e primaire de cette école.

Un petit cahier d'enquête ludique a été réalisé à cette occasion par les enseignants eux-mêmes auquel nous avons participé plutôt en tant que ressource d'expertise.

La pertinence de la chose nous apparaît dans le contact qui s'opère entre les deux mondes, le nôtre et celui de l'enseignement. Le cahier réalisé par les enseignants nous permet de mieux comprendre ce qu'à leurs yeux nous sommes. Sans les corrections que nous y avons amenées, le centre culturel serait réduit à l'addition de métiers du spectacle (de la régie à la promotion en passant par la programmation).

2.3. ACTIVITÉS CULTURELLES DANS LES COURS DE RÉCRÉATION

Ce qui n'était qu'une projection en 2018 est devenu l'un des projets centraux de notre équipe. Il mérite que l'on s'y attarde pour en explorer les diverses facettes plus en profondeur.

La caravane des sons



Suite à l'appel à projets Loterie Nationale 2018 « lutte contre la pauvreté et inclusion sociale — Volet : Sport et culture comme levier dans la lutte contre la pauvreté », nous avons construit, en collaboration avec les Jeunesses Musicales de Liège, le projet « La caravane des sons ».

Nous avons obtenu leur subside en 2019. La Caravane est achetée et aménagée en 2020 et 2021 (la scénographie est réalisée par les soins de la Compagnie liégeoise Arsenic2). Elle a vu en 2020 son aménagement scénographique mis à l'arrêt et n'a pu débiter qu'en mai 2021 son parcours à travers cours de récréation et places publiques de Soumagne et des communes environnantes.

Cette roulotte permet de réduire les frontières entre écoles et familles, entre élèves et habitants des quartiers, entre villages, entre quartiers favorisés et quartiers défavorisés. Ouverte à tous, elle facilite l'accès à la culture tout en diminuant les barrières construites par les préjugés et les stéréotypes.

L'objet de la caravane est multifonction : découverte de la musique, expérimentation et création sonore, transmission, dans un souci permanent d'accessibilité (personnes à mobilité réduite) et de lien social :

- Création d'une bibliothèque sonore (playlist) accessible aux élèves et au tout public via une diffusion douce ou via des écoutes plus intimes grâce à des casques audio individuels.
- Mise à disposition de livres par la Bibliothèque provinciale des Chiroux.

Après une incursion fin d'année scolaire 2021, l'itinérance de la caravane dans les écoles commence donc réellement en 2022 :

Projet Caravane des sons			
	Nombre d'écoles concernées	Nombres d'enfants	Jours de présence de la caravane (toutes écoles ensemble)
2019	/	/	/
2020	/	/	/
2021	3	500	21
2022	9	1294	141
2023	10	1500	148
2024	9	1500	136

Le succès de cette initiative est évident. Les demandes affluent sans que nous puissions toujours y répondre.

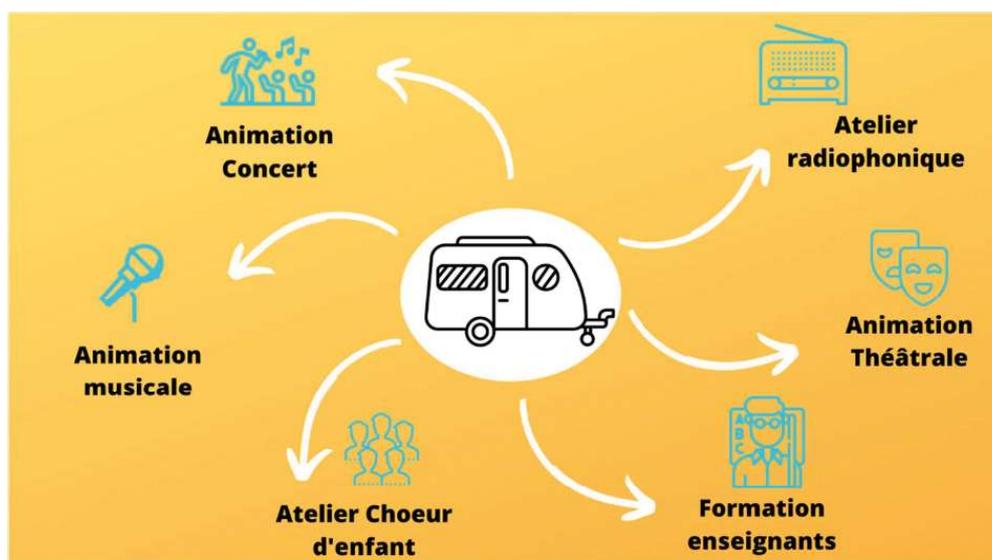
Répond-elle à notre objectif premier ? En quoi la caravane nous permet-elle de sortir d'une posture de diffusion simple ?

C'est l'un des intérêts majeurs de l'outil « caravane ».

D'abord, nous l'avons coconstruit depuis le départ en ouvrant à la participation de chacun des partenaires. L'ensemble des outils, des espaces, des animations a été créé par, pour et avec ces partenaires. Ainsi, le résultat est au plus près des attentes de ces derniers : un outil forgé par eux et « à leurs mains ».

Ensuite, la caravane est un outil et non une fin en soi. Elle pourrait être présente et n'être pas utilisée. Pour qu'elle le soit, il est nécessaire que les écoles participantes en créent l'utilisation. Nous proposons, certes, un menu généraliste d'animation ou de programmations diverses, mais l'essentiel du temps de présence doit être créé par les utilisateurs eux-mêmes. Ainsi, nous continuons à travailler à une construction continue dans une boucle évaluation-crédation en feed-back permanent.

Ainsi, au cours de cette première année d'installation, les usagers de la caravane ont inventé diverses possibilités d'activités autour de l'outil. Déployable en scène mobile, elle a accueilli des spectacles impromptus ou plus construits, créés par les enfants seuls ou par leurs instituteurs et institutrices, mais aussi des interventions de parents d'élèves. Elle a pu servir de « boîte à musique » ou de lieu calme à l'intérieur de l'enceinte scolaire, d'ateliers de créations ou de simple réservoir de curiosité.

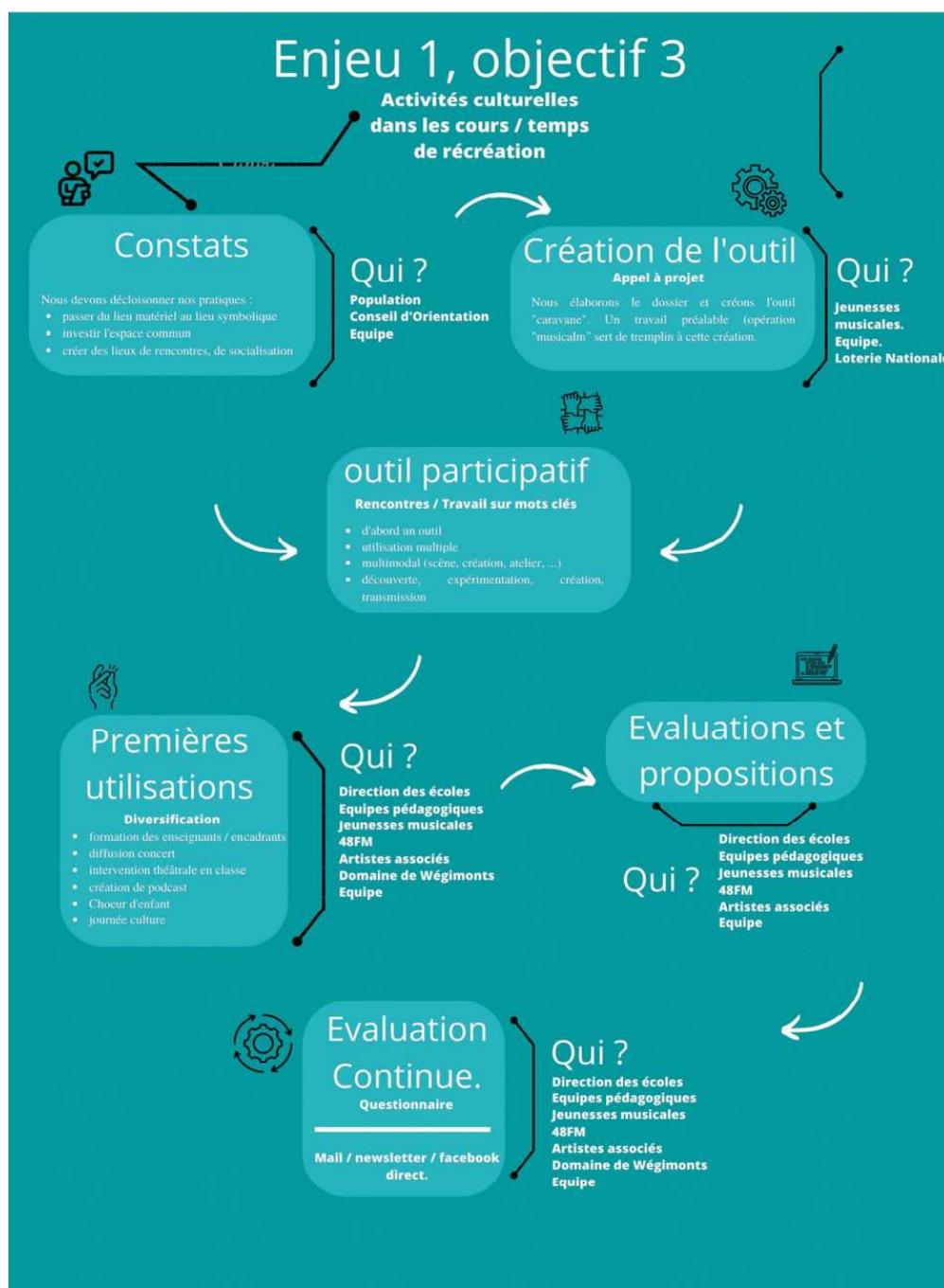


Outil de démocratisation culturelle, nous sommes parvenus à faire en sorte que la présence de la caravane dans les différentes écoles reste gratuite.

Dans un premier temps, nous avons répondu (en collaboration avec les Jeunesses Musicales) à un appel à projets émanant de la Loterie Nationale autour d'un travail qui associe l'action culturelle aux plus démunis.

Ensuite, un travail fut fait pour élaborer le processus d'action de la caravane afin qu'il entre en résonance avec un autre appel à projets qui émanait cette fois du PECA.

Ceci nous permet à l'heure actuelle et pour les années 24 et 25 de garantir à nouveau la gratuité de notre outil pour les écoles.



3. ENJEUX 1. OBJECTIF 2 : PROPOSER DES LIEUX NEUTRES, IMMATÉRIELS OU DIFFÉRENTS.

Qu'avons-nous mis en œuvre ? Dans quels lieux ? En quoi cela nous a-t-il permis de rencontrer cet enjeu ?

Attardons-nous sur deux opérations particulières : les affiches sonores, d'une part et les quartiers d'étés d'autre part.

3.1. AFFICHES SONORES

L'action des « affiches sonores » est née de l'un des confinements. Un appel a été lancé à la population pour nous fournir des enregistrements sonores. Il s'agissait de nous donner à entendre, librement, un morceau de littérature (de création ou non) important pour les participants, une réaction aux temps présents, un « impossible à ne pas dire ».

L'appel a reçu un accueil très chaleureux et une trentaine de réponses. Un podcast a été créé ainsi que des affiches avec un QR code à scanner permettant à chacun d'écouter les extraits envoyés.

Une façon de polliniser l'espace public avec les créations des populations de Soumagne et d'ailleurs.

Les couleurs très éclatantes et acidulées des affiches étaient une façon de rendre plus positive encore cette proposition.

Le lieu de l'action était donc à la fois immatériel (l'écoute se faisant là où les personnes le décidaient) et restait néanmoins physiquement présent dans une dissémination d'affiches dont nous ne maîtrisons pas forcément l'étendue.



L'action avait pour objectif sous-jacent de permettre une prise de parole libre, tant par le ton que par le fond, des populations du territoire.

L'appel public fut largement relayé par le biais de notre magazine (9200 exemplaires en toutes boîtes), de notre site internet et des réseaux sociaux (facebook).

Il s'agissait donc bien d'un premier retour à une analyse partagée du territoire. L'écoute des textes proposés fut, ce n'est guère surprenant, centrée sur les questions des libertés à retrouver, de la nécessité d'agir (et parfois de réagir, de s'insurger, de se défendre). Nous y retrouvons donc, sous les habits de la poésie, du conte, de la chanson ou de l'humour, l'un des enjeux qui avaient émergé de notre première investigation.

Par ailleurs, cette action répondait bien entendu à notre intention d'intervenir artistiquement dans l'espace commun (Enjeu 2, Objectif 2 ; interventions artistiques dans l'espace commun), mais aussi d'un travail sur l'expérimentation artistique (Enjeu 1, objectif 3 ; expérimentations artistiques)

3.2. HORS LES MURS

Nous avons également investi des lieux inédits au travers de différentes actions dont les « quartiers d'étés » sont un exemple pertinent.

L'action s'est articulée au départ sur la nécessité de travailler à l'extérieur lorsque les salles étaient interdites d'accès, mais très vite nous en avons élargi l'intention première pour rencontrer les objectifs poursuivis par notre équipe.

D'une proposition de balade-rencontre artistique (promenade contée, guidée et rencontre d'artistes de différents domaines), en passant par l'installation du festival « Ouverture » en collaboration avec le Théâtre National, nous en sommes arrivés à l'organisation des « Quartier d'été ».



Ce sont essentiellement l'enjeu 1, objectif 3 ; création de lieux éphémères ainsi que l'enjeu 2, objectif 3 ; action de « résistemps libre » que nous travaillons avec ces actions.

Projets « hors les murs »				
	dénomination	Nombres de spectateurs	Partenaires	Lieux
2019	/	/	/	/
2020	Vert j'espère/ balade artistique	50	Artistes CCR Commune de Soumagne	Promenade balisée par la commune Cour du presbytère
2021	Festival Ouverture	500	Athénée royal de Soumagne Théâtre National Artistes Commune de Soumagne	Plaine de l'Athénée
2022	Quartier d'été/Tournées d'été	365	Habitants Artistes CCR CPAS (plan de cohésion sociale) Centre de santé mentale Service santé provincial Mouvements de jeunesse	Village de Miche-roux Village de Ayeneux Village de Mélen
2023	Quartier d'été/Tournées d'été	240	Habitants Artistes CCR CPAS (plan de cohésion sociale) Centre de santé mentale Associations locales Jeunesses	Village de Olne (clos du pré lilas) Village de Tignée (place du magnificat)

La construction de ces différents projets a fait appel essentiellement à la participation de partenaires de différents champs. Les partenaires du champ social, avec les travailleurs et travailleuses de la santé mentale, du plan de cohésion sociale ou encore des services de santé de la Province de Liège, ont été très présents, mais également celui de la jeunesse avec la collaboration active des jeunesses villageoises ou des mouvements de jeunesse institués.

Mais ce sont également les habitants qui ont pris part à la réalisation de ces activités.

Ce fut l'occasion de prendre le pouls des villageois et de voir quel impact nos actions ont eu au creux des populations.

La proximité nouvelle de notre équipe avec les villages (nous étions « chez eux » et non plus « chez nous ») a été facilitateur de discussions autour de la politique culturelle que nous menons pour, avec et par eux. Nous en avons retenu l'essentiel dans les rapports d'évaluations qui ont été réalisés en fin d'action.

En dehors des traces photographiques, pas de traces formelles de ces rencontres (ce que nous nous emploierons à garder lors de prochaines mises en place), mais la présence de certains habitants lors d'autres circonstances a posteriori (dans nos salles cette fois) est un indicateur de l'avancement de notre travail en termes de droits culturels.

4. ENJEU 1, OBJECTIF 4 ; RÉFLEXION AUTOUR DE LA COMMUNICATION

Nous avons émis l'hypothèse, lors de notre précédent contrat programme, que les modes de communications du centre culturel devaient être revus et corrigés.

De notre analyse partagée ressortait une évidence, nous rencontrions peu certaines portions de la population. Les familles (les 25-45 ans avec enfants) étaient particulièrement peu visibles en général dans nos activités. Différents freins sans doute pouvaient provoquer cette absence : la temporalité des propositions, les types de propositions, la mobilité... et parmi ces freins, la communication.

Nos outils (un magazine culturel et associatif dont la maquette plongeait ses racines dans le début des années 2000, une utilisation des réseaux sociaux au mieux maladroite, au pire inefficace) étaient obsolètes et leur utilisation souvent généreuse, mais imprécise.

Nous avons donc travaillé avec le conseil d'orientation pour tenter d'objectiver les manques de nos moyens de communication. Le chantier avait été mis souvent au-devant de nos réflexions, mais ce n'est qu'en 2021, après un changement de direction, que nous avons décidé d'en professionnaliser le traitement.

Il nous est apparu qu'une aide extérieure plus spécialisée nous serait indispensable pour mener ce travail à son terme.

Nous avons donc fait appel à « Média-Animation », société spécialisée dans la communication du secteur non marchand qui nous avait été conseillée par divers collègues et dont nous avons pu constater la qualité du travail pour le centre culturel de Chênee par exemple.



Un travail s'est donc effectué au départ de notre équipe et du CO pour aller vers les populations dans une boucle feed-back au cours de laquelle chaque étape de travail (constats, objectifs, matrice de mots clefs, changements à opérer) a été l'objet de discussions critiques avec des cercles qui allaient s'élargissant.

Il est apparu qu'au-delà d'un simple rafraîchissement de notre image, c'était bien d'une réflexion en profondeur sur les populations et les manières de leur adresser la parole qu'il s'agissait.

Nous voulions sortir de notre position « magistrale » (Enjeu 1), il était nécessaire de nous adresser aux habitants de Soumagne non plus comme à de simples consommateurs de culture (ce que l'ancien magazine avait tendance à faire en ne proposant qu'une collection d'annonces de spectacles et de publirédactionnel associatif), mais bien comme à des partenaires à part entière.

Nous voulions également stimuler la capacité à entrer en résistance avec des discours dominants (Enjeu 2) (disons le « prêt à porter » de la pensée), il était nécessaire de proposer des articles qui soient plus fondés, plus sourcés, plus réflexifs aussi.

Enfin, un travail était indispensable pour que nos publications soient plus ouvertes à cette frange que nous touchions moins, les 25-45 ans. Les modalités du travail rédactionnel papier et du travail de publication par réseaux sociaux ont été scindées pour n'être plus aussi redondantes et participer mieux à un travail de contact plus direct.

Une matrice de communication nous a permis également de recentrer l'équipe puis les autres partenaires autour des valeurs communes essentielles que le centre culturel veut défendre.

Ce sont les mots d'acteur culturel, de rencontre, de surprise et de proximité qui nous ont paru essentiels, des mots que nous avons croisés avec les enjeux d'ouverture, d'accessibilité et de pouvoir d'agir.

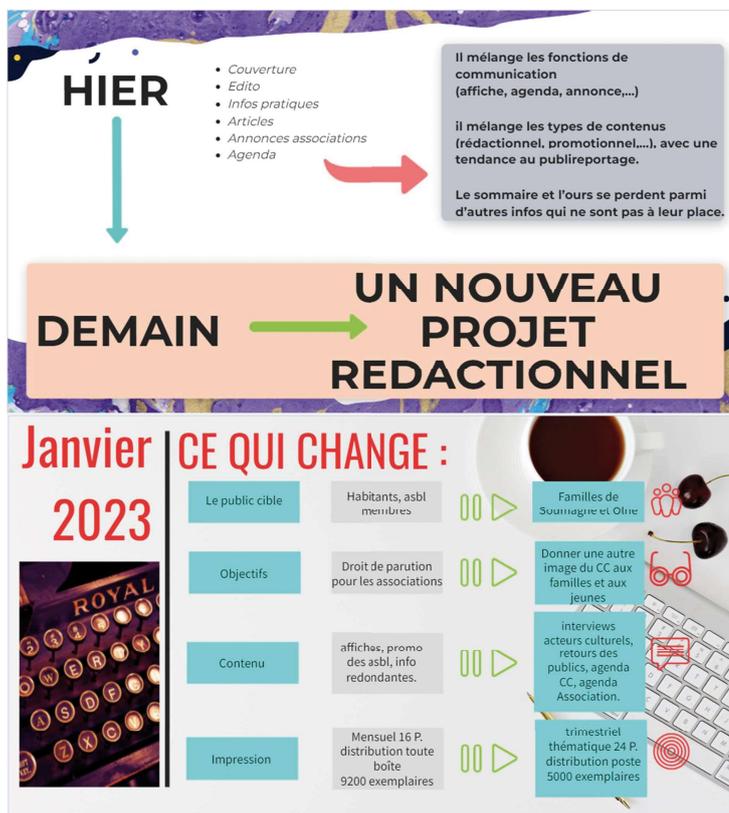
Derrière « acteur culturel », on retrouve cette volonté d'agir, de fabriquer, de lancer des initiatives... Le centre culturel offre/propose de se rencontrer, humainement et culturellement... On n'y vient pas pour consommer de la culture mainstream, mais pour faire des découvertes, être confronté à des idées et des surprises qu'on ne voit pas à la télévision. Il y a de la culture à Soumagne « dans notre maison et dans votre jardin »... Les enjeux d'ouverture et d'accessibilité sont tournés vers les publics, que le centre culturel accueille et soutient se considérant comme un outil/une aide à son empowerment.

Cette matrice a été l'occasion de débats pluriels autour des valeurs essentielles que peut porter un centre culturel et de leur sens contemporain dans un monde dont les crises s'éternisent.

Il en est ressorti que le travail de la culture se situe au croisement du sens et du plaisir, de la connaissance et de la reconnaissance de soi et de l'autre.

Les modalités de ce travail en commun ont été essentiellement des rencontres/réunions de travail au cours desquelles chaque étape a été soumise aux réflexions et critiques des différents partenaires.

Point nodal (et particulièrement sensible) de ce travail, la transformation de notre magazine est l'objet d'une attention particulière quant à son évaluation. En effet, le résultat tangible de nos réflexions est dans les mains des lecteurs depuis janvier 2023. Les changements y sont nombreux et s'ils étaient bien connus des lecteurs, leur réalité matérielle est évidemment plus parlante que les projections que nous en avons faites.



Une évaluation postpublication s'avéra donc nécessaire. La méthode utilisée fut d'abord celle, classique, d'un questionnaire évaluatif diffusé directement par mail (vers nos partenaires les plus immédiatement touchés : associations, instances) et par les réseaux sociaux, la newsletter et le site internet du centre culturel. Ce questionnaire nous a permis une première évaluation du travail réalisé.

D'autres étapes s'en sont suivies : des réunions des associations du territoire et des lecteurs intéressés ont eu lieu pour un retour plus concret sur les attentes, les bonheurs ou les déceptions de chacun afin d'entamer un travail de correction et d'amendement du contenu de notre trimestriel. Nous pouvons envisager le magazine comme un organe de contact, une porte ouverte sur le centre culturel et ses activités.

5. ENJEUX 2, OBJECTIF 2 ; RASSEMBLER ET CONFRONTER AUX DISCOURS STÉRÉOTYPÉS

Nous avons envisagé trois axes possibles pour rencontrer cet objectif.

En ce qui concerne les interventions artistiques dans l'espace commun, je renvoie le lecteur à ce qui vient d'en être dit (voir affiches sonores, caravane des sons, quartiers d'été).

Quant à la pérennisation d'un « Repair café », elle fut impactée assez durement par les confinements, à l'image de bien des associations qui ont vu leurs réunions rendues impossibles pendant un temps long.

Au-delà du temps, c'est bien plus souvent l'incertitude qui a miné ces associations. Savoir que la réunion est interdite est une chose, ne pas savoir jusqu'à quand ni dans quelles conditions l'interdiction sera levée en est une autre.

Le Repair-Café a repris toutefois en 2022 avec deux occurrences annuelles. Nous pensons pouvoir dire qu'il reprend peu à peu ses marques.

Le cycle de rencontres/débats autour des enjeux de société a également fait sa réapparition en 2022 avec trois rencontres aux thématiques convergentes : la décroissance, les stratégies politiques environnementales et le rôle de l'argent.

6. ENJEU 2, OBJECTIF 3, CRÉATION DE LIEUX ÉPHÉMÈRES

Nos installations dans le cadre de « quartier d'été » ont utilisé la caravane dont nous parlons plus haut, en tant que scène mobile dans le cadre des spectacles proposés.

Mais ce n'était là qu'un pan de l'opération. Notre volonté était d'investir les quartiers d'une façon nouvelle, plus conviviale, plus participative. Nous avons donc pris le parti de laisser, lors des premières occurrences de l'action, de vastes périodes entre deux propositions de spectacles pour y installer une sorte de place publique au mobilier éphémère. Chaises longues, bancs, bar, platine et disque vinyle à choisir sont venus créer des espaces momentanés de rencontres et de discussions avec et entre les habitants.

Moment rêvé pour un partage informel et à travers lui, selon le jargon en vigueur, une analyse partagée du territoire, nous avons pu recueillir au cours de ces trois jours de nombreuses informations utiles sur les envies, les rêves, les freins ou les leviers des populations des villages investis. Y sont réapparues les notions d'éloignements et de méconnaissances qui séparent souvent les villages qui composent l'entité de Soumagne. Nous y avons trouvé aussi le plaisir des habitants à être reconnus comme des partenaires potentiels de notre institution.



7. UNE LECTURE AU TRAVERS DES DROITS CULTURELS

7.1. LIBERTÉ ARTISTIQUE

L'ouverture de notre programmation à des artistes d'horizons plus divers, en prêtant une attention particulière à ceux qui sont les plus fragiles, soit parce qu'ils sont hors du champ institutionnel (artistes émergents, artistes hors-pistes...) soit parce qu'ils œuvrent dans des domaines moins dotés (littérature et poésie, par exemple) a fait en sorte que nous puissions observer non seulement une confiance renouvelée de ceux-là, mais aussi des demandes de collaboration émanant d'artistes souvent plus éloignés des lieux de diffusions.

Nous nous sommes également investis dans une dynamique d'aide aux artistes. En période de confinement, bien entendu, où nous avons mis en œuvre des possibilités diverses pour les artistes de continuer à promouvoir leur travail (par exemple, en organisant une exposition aux fenêtres du centre culturel, visible depuis l'extérieur uniquement), mais aussi en accentuant nos possibilités de recevoir des artistes en résidences de création ou par la possibilité pour des créateurs professionnels ou non professionnels de trouver un lieu de résidence et de présentation de leurs travaux (fussent-ils de recherche) dans des conditions optimales.

Nous avons la chance de pouvoir offrir à ces artistes des conditions de travail d'excellent niveau et nous avons pu observer que nos demandes de résidences allaient en augmentant.

Les dispositifs que nous avons mis en place avec la remise en ordre de conventions de résidences plus claires, plus ordonnées dans les droits et obligations de chacun des partenaires, plus transparentes également, nous ont permis au fil du temps un travail plus en phase avec le projet global du centre culturel. Ainsi, peu à peu, les demandes de résidences sont-elles passées de simples « prêts de salles ou de matériel » à des projets envisagés en commun au regard des enjeux ou des questions de sociétés qui travaillent le territoire.

Si l'aide-service classique reste un point d'attention important, nous ne négligeons pas l'importance de l'adéquation et de la pertinence des projets à l'aune de l'actualité qui secoue le quotidien des populations. Un exemple concret peut se trouver dans

le travail fait avec Céline Charriot et son spectacle « Marche sa-lope ». Au-delà de la simple diffusion du spectacle, nous avons pu organiser un atelier de création de collage féministe avec des étudiants de l'Athénée. Mais nous y avons également trouvé l'occasion d'une exposition de son travail photographique dans les hôpitaux en temps de pandémie, assortie d'une rencontre-débat avec les services hospitaliers. L'élargissement des propos de l'artiste tient une place importante en l'occurrence et permet un travail d'expression créative dont nous pouvons observer les résultats très concrets dans nos publics.

Des appels à talents, tant dans le domaine des arts de la scène que dans les arts plastiques ou encore dans les domaines de la littérature, sont autant de possibilités offertes à déployer une liberté de création dans le concret.

Les réponses nombreuses et les collaborations qui s'en suivent sont autant d'indicateurs très explicites de l'impact de ce travail. Nous allons ainsi à la rencontre d'artistes, plasticiens, scéniques ou littéraires que leur situation dans le paysage artistique n'autorise pas aisément à rendre public le résultat de leur travail. Pas de liberté artistique bien entendu s'il n'existe pas de possibilité de rendre publics les travaux des artistes.

7.2. ACCÈS À LA CULTURE ET À L'INFORMATION

Le travail réalisé autour de nos modalités de communication, tel que nous l'avons développé ci-devant, est une avancée réelle dans l'accès donné aux populations de Soumagne à la culture et à l'information.

Les changements opérés dans la forme et sur le fond de notre publication sont à ce titre particulièrement pertinents. Il s'agit en effet d'un important médium vers notre territoire d'action. Nous avons voulu privilégier une information plus claire, plus adressée, en diversifiant l'intelligence de nos moyens de communication. Attentifs à la fracture que le tout au numérique crée pour une part plus fragile des populations, nous avons tenu à conserver et à améliorer ce média papier.

Par ailleurs, notre communication avait tendance à invisibiliser une partie moins connue de nos activités, elle manquait parfois de clarté et pouvait être noyée dans un entre-deux publiédactionnel. Nous sommes parvenus à de meilleurs résultats de ce point de vue également.

Enfin, nous avons voulu enrichir la connaissance du territoire et des associations actives par la population en mettant le focus sur ces dernières de façon plus régulière et plus construite.

Nous avons en outre rendu plus efficaces et plus pertinents nos outils en réseau, accentuant ainsi les possibilités de contact avec des populations plus jeunes, généralement moins proches des publications papier traditionnelles.

Une évaluation permanente de ces modalités nouvelles est fondée sur le retour constant des populations au travers de rencontres et de questionnements informels.

Les retours écrits ou verbaux sont fréquents et nous permettent de nous réinterroger sur la pertinence et l'efficacité de notre communication.

7.3. PARTICIPATION ACTIVE

Nous avons mis en place de nombreux dispositifs propre à créer de la participation.

Dans cette optique, nous nous associons très régulièrement aux réunions des différentes plateformes ou collectifs qui travaillent dans les domaines :

- du social (PCS, Commission mixte locale, Bienveillers, Maisons des jeunes, AMO,...),
- de l'enseignement (comité de participation...),
- de la lecture publique (bibliothèque communale, auteurs régionaux),
- de l'environnement et de la durabilité également.

Ce travail de rencontres régulières nous permet d'élaborer en communs divers projets ponctuels ou plus réguliers tels que les « quartiers d'étés », le festival « ouverture », les soirées rencontres d'auteurs, une journée de sensibilisation contre le Sida, des séances d'information à l'attention des écoles aux dangers des réseaux sociaux, etc.

Les espaces-temps de rencontre avec les partenaires des différents champs nous ont permis un rapprochement et une meilleure compréhension mutuelle de nos réalités de terrain.

En sortant d'une logique d'offre et en travaillant dans une logique de partage, nous augmentons ainsi les possibilités pour nous-mêmes, nos partenaires et au-delà pour les populations qui leur sont et qui nous sont liées de participer à la création, l'expérimentation et l'accès à des disciplines artistiques très diverses. La conception collective des processus, des objectifs, des finalités et des modes d'évaluation est à la source de ce travail de décloisonnement des pratiques.

7.4. ÉLABORATION DES POLITIQUES CULTURELLES

Nous renvoyons le lecteur au chapitre « autoévaluation de la gouvernance et de la participation » (page 27).

7.5. DÉVELOPPEMENT, PROMOTION ET MAINTIEN DES PATRIMOINES ET DES CULTURES

Notre équipe désire développer une conception large, dynamique et participative de ce qui fait patrimoine, reconnaissant ainsi que toute personne est porteuse d'héritages à transmettre.

Ainsi, nous favorisons la diversité des moyens d'expression, qu'il s'agisse d'accueillir différentes pratiques dans les arts plastiques (des plus classiques au plus bousculantes), les arts de la scène ou encore dans les expressions plus concrètes de positionnement sociétaux (environnement, durabilité...). De cette façon, nous voulons engager chacun à transmettre une culture ou une identité qui lui est propre et cultiver les expériences vécues pour les mettre en partage.

Pour aller plus avant dans ce processus, nous prévoyons la construction par les habitants des villages de spectacles-promenades réalisés sur base de leurs anecdotes de vie et des mémoires collectives qu'ils pourront récolter au cours de cette création.

Seconde approche de cette problématique, nous voulons également favoriser l'appropriation de leur espace de vie par les habitants.

Les espaces communs (que l'on nomme souvent espaces publics) sont, pour ce faire, des lieux tout à fait stratégiques.

Nos quartiers d'été furent à ce titre des expériences enrichissantes. La création, autour du point focal qu'était notre caravane des sons, d'une terrasse éphémère modulable par ses usagers a constitué un exercice passionnant. Les retours des habitants furent à la fois très positifs et pleins de l'interrogation posée par « l'inutilité volontaire » de l'installation.

Un dispositif de type « porteur de paroles » est envisagé pour les prochaines éditions afin d'en formaliser les retours de façon plus structurée.

8. CONCLUSION

Partant des enjeux que nous avons décrit plus haut, deux dynamiques essentielles nous semblent devoir être évaluées :

8.1. 1^{re} DYNAMIQUE : LE DÉCLOISONNEMENT

Au travers du 1^{er} enjeu (« décloisonnement »), nous avons voulu, en synthèse, que notre action culturelle ne soit plus seulement identifiée à un lieu unique ni assimilée majoritairement à une forme de diffusion que celui-ci peut proposer.

Qu'avons-nous fait évoluer par rapport à cette question ?

Nos quatre objectifs opérationnels nous permettent de poser les constats suivants :

1. Nous voulions être présents autrement :
 - Le centre culturel s'est bien déployé « hors les murs ». Nous avons mis en place des dispositifs divers qui nous ont permis d'investir des quartiers, des cours d'école, des espaces communs, des endroits éloignés géographiquement, économiquement (écoles à indice socioéconomique faible) ou du point de vue de leur dynamique culturelle.
2. Nous voulions « sortir d'une position magistrale », c'est-à-dire permettre une participation accrue à l'élaboration de nos activités.
 - Le travail sur les quartiers et dans les cours d'école a été l'occasion d'une approche participative plus prégnante. Il n'a pas toujours été question de co-construction au sens propre, mais d'un travail de maillage, de mise en réseau d'associations actives sur le territoire que nous espérons mener vers une co-construction réelle dans l'avenir.
3. Nous voulions proposer des formes d'« expérimentation artistique » :
 - il s'agit là d'un pan de notre plan d'action que nous n'avons eu que peu l'occasion d'investir. Les autres chantiers étaient chronophages et une partie importante de la période a vu nos ressources en personnel diminuées.

4. Nous voulions également travailler autrement notre communication :
- ce travail nous a permis de renouveler, de modifier, d'améliorer notre contact avec les populations, les associations, les instances du CC. Il a été l'occasion d'une participation accrue de nos partenaires les plus proches (Associations, CA, CO, artistes).

8.2. 2^e DYNAMIQUE : AGIR

En travaillant ce second enjeu, nous avons voulu en synthèse ouvrir, pour nos populations, la possibilité de sortir d'une pensée unique, nous avons voulu permettre la découverte de chemins de traverse qui s'éloignent ou transgressent les « autoroutes de la pensée ».

Qu'avons-nous fait évoluer par rapport à cette question ?

Nous avons mis en place ou pérennisé divers dispositifs qui nous ont permis d'entamer ce travail.

- L'accueil croissant d'associations proposant diverses conférences et rencontres autour de sujets de société en les abordant d'un point de vue décalé, militant ou transgressif.
- Des propositions d'ateliers ou de rencontres artistiques et poétiques
- Un travail sur nos propres mécanismes de consommation en modifiant nos habitudes d'accueil dans la cafétéria et au cours de nos petits déjeuners de la culture (produits locaux, produits en vrac, produit fair-trade...)
- Des propositions artistiques plus diversifiées en termes de diffusion, alliant plus efficacement la réflexion au divertissement.
- Un travail plus ouvert à la participation des partenaires associatifs et des populations au travers d'outils tels que la caravane des sons et de projets tels que « Quartiers d'été ».
- Une inscription dans les réseaux de coopération existant sur le territoire (Commission mixte locale, Plan de cohésion sociale, Réseau de santé mentale...)

Il nous faut noter qu'il s'agit en l'occurrence du début d'un travail (le chantier est plus qu'important) que nous envisageons de poursuivre dans les années qui viennent.

L'objectif au lointain est de faire du centre culturel un pic émergeant dans la mer étale de la pensée en uniforme, un rouage actif dans la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations.

9. VERS UNE RÉÉCRITURE DES ENJEUX

Au cours de la période écoulée, nous avons travaillé sur deux enjeux essentiels formulés comme suit :



Le premier partait du constat que la structure matérielle, le lieu du centre culturel, avec ses salles parfaitement équipées, son gradin, la qualité générale de ses infrastructures nous mettait souvent dans la posture de l'accueillant. Qu'elle nous empêchait parfois d'être un « espace vide » pour reprendre la formule de Dario Fo.

Le second enjeu constatait au sein des populations de Soumagne un net sentiment d'impuissance, une sorte de fatalisme teinté de tristesse qui avait induit cette volonté de stimuler ou de réveiller chez elles un pouvoir d'agir, une capacité à entrer en résistance avec des discours dominants.

Le travail de réflexion que nous avons fait avec notre conseil d'orientation et la relecture de ces enjeux au regard des quatre années qui viennent de s'écouler nous oblige à repenser ces enjeux.

Nous n'aurons pas la prétention d'affirmer que nous pouvons définir ce que les crises que nous avons traversées et traversons ont eu et auront encore comme impact à court, moyen ou long terme dans les populations.

Mais il serait inepte, sans aucun doute, d'affirmer que, parce qu'il n'est pas mesuré (pas mesurable ?) cet impact est inexistant et d'en passer les effets sous silence. A minima, nous pouvons témoigner du fait que notre vie, dans son quotidien le plus banal

comme dans ses relations sociales ou dans sa façon d'envisager une relation au monde, a été profondément ébranlée.

À titre illustratif, l'enquête menée par la fondation « Ceci n'est pas une crise »¹ nous donne des chiffres tout à fait alarmants :

- 63 % des Belges pensent que le système politique est globalement un échec ;
- 56 % des citoyens ont peur du futur (pensent que leurs enfants auront une vie moins belle que la leur actuellement) ;
- 73 % pensent qu'il y a de plus en plus d'inégalités sociales ;
- 78 % s'attendent à de nouveaux attentats ;
- 68 % pensent que le système démocratique fonctionne plutôt mal ;
- 65 % pensent qu'au sein de la société actuelle, ce qui divise les gens entre eux est plus fort que ce qui les rassemble ;
- Une large majorité ne se sent plus appartenir aux groupes qui faisaient socles précédemment (entreprise, catégorie socioprofessionnelle, entité géographique, position politique) ;
- 60 % des citoyens ont le sentiment de subir leur vie.

Dans les matières qui nous occupent, celles de la culture, plus largement de ce qui fait l'identité, nous avons vu naître des mouvances, des déséquilibres peut-être, inédites dans leur ampleur.

La question du langage, par exemple, fut centrale dans la gestion de la pandémie. Rappelons-nous l'invention des métiers non essentiels et leur classification dans une hiérarchie des libertés accordées ou refusées à certaines catégories de population.

La question du consentement, également, de la fabrique du consentement : nous en connaissons, quoique plus théoriquement, les modalités, mais jamais dans notre histoire récente nous n'en avons subi aussi férocement les impacts sur nos vies quotidiennes.

La question de l'autre et de sa valeur sur l'échelle des différences s'est posée avec force au début de la guerre déclarée en Ukraine. Tout à coup, la question du migrant, du transmigrant, du réfugié était reposée autrement en fonction de la provenance d'icelui. Elle s'est imposée à nouveau, avec une force de déchirure surprenante, lorsque le monde s'est heurté aux massacres commis en Israël par le Hamas puis en Palestine par Israël.

Ces interrogations-là, qui sont, parmi tant d'autres (les inégalités croissantes, les catastrophes climatiques annoncées, la répugnance à adhérer aux institutions en général, les peurs devant l'avenir, l'accroissement des adhésions aux extrêmes du spectre politique...) celles, finalement, des inégalités, des libertés, des

¹ <https://www.cecinestpasunecrise.org/comprendre/noir-jaune-blues-2017/>

démocraties en somme, se posent donc avec une acuité nouvelle et nous ont poussés à questionner la formulation de nos enjeux telle qu'elle avait été posée voici cinq ans.

Cette partie du travail s'est faite collectivement. Nous avons partagé des moments de réflexion, de formation et de réécriture avec les équipes des centres culturels de Flémalle et de Ans, dont les territoires, pour n'être pas identiques au nôtre, n'en sont pas moins baignés par des questionnements généraux dont la proximité n'est guère à remettre en cause.

Il nous est apparu que nos enjeux précédents n'avaient pas perdu leur pertinence, mais manquaient d'une accroche concrète. À trop vouloir abstraire, nous étions sans doute dans l'abstraction.

Une approche plus concrète nous a menés à la reformulation suivante :

Partant des constats suivant :

- Notre centre culturel se situe sur un territoire morcelé, fractionné, à la mobilité peu aisée ;
- Notre territoire d'implantation relève de l'addition des identités villageoises ;
- Les habitants souffrent d'un effet « cité-dortoir » ;
- Nous observons au sein des populations locales un sentiment général d'impuissance ou de résignation devant les crises qui s'additionnent (pandémique, climatique, énergétique, guerrière...)

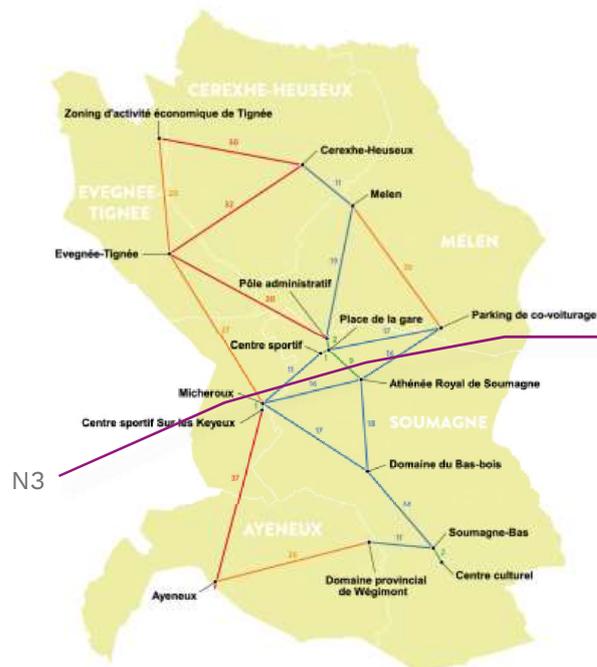
Nous voulons créer des ponts entre les lieux, les habitants et les idées en définissant nos actions culturelles par le décentrement géographique (chez vous), intellectuel (chez l'autre) et participatif (ensemble) de nos activités pour restimuler la capacité et l'envie d'agir, de s'engager, de participer, de débattre, de critiquer, de comprendre et de se confronter à des discours divergents.

9.1. LES CONSTATS

9.1.1. Mobilité géographique difficile

Soumagne est issue de la réunion de communes géographiquement éloignées.

D'un point à l'autre, la distance peut aller jusqu'à sept kilomètres. Le territoire est fractionné également dans sa mobilité. La nationale qui traverse le haut de la commune, reliant Fléron à Herve, sépare celle-ci en deux moitiés difficilement joignables en dehors de l'utilisation d'une automobile.



La population témoigne d'ailleurs d'une forme d'éloignement entre les habitants des deux parties de la commune.

Les transports en commun desservent peu et mal la partie de la commune où se situent les salles du centre culturel.

Il en résulte un accès freiné ou empêché, parfois, pour une partie de la population, notamment scolaire.

Illustrant cette difficulté, nous avons constaté une diminution de la fréquentation scolaire en théâtre à l'école. Les écoles les plus proches (deux écoles qui peuvent accéder à pied au centre culturel restent les plus présentes. Les écoles plus éloignées ont dû à plusieurs reprises décliner nos invitations faute d'un moyen de transport adéquat).

9.1.2. Appartenance/identité villageoise

Au sein de cette commune très élargie, nous constatons que les habitants des différents villages ne se rencontrent que peu, sauf à réagir aux propositions que nous faisons ou encore à quelques évènements plus festifs. Le sentiment d'appartenance est plutôt villageois que communal. Les ancrages sont essentiellement locaux (en témoignent les fêtes locales, parfois très actives, mais qui restent l'apanage d'un village ou d'un quartier).

Pendant nos quartiers d'été, par exemple, nous avons pu constater que la très grande majorité des participants étaient des voisins immédiats, des habitants du village, voire du quartier dans lequel nous étions implantés pour la journée.

Il ne s'agit pas pour nous de poser un jugement sur cet état de

fait, bien entendu, mais de comprendre mieux les mécaniques socioculturelles qui peuvent en découler.

9.1.3. Espace commun/espace public

Les espaces publics utilisables, les potentiels espaces communs donc, restent peu nombreux. Hormis la place de la gare, magnifique espace récemment aménagé au centre de Micheroux, mais un espace actuellement peu habité faute de mobilier urbain, il existe peu d'endroits qui soient mobilisables par les habitants pour se créer un espace de vie commun.

Lorsque nous interrogeons nos publics sur ce qu'est un centre culturel, l'une des réponses les plus plébiscitées est « un espace de rencontre », signe qu'il y a sans nul doute une envie ou un besoin à envisager de ce côté. Dans le même ordre d'idée, nous avons constaté un fort contentement lorsque nous avons installé des espaces communs sous la forme de terrasses éphémères pendant nos « quartiers ».

9.1.4. Désenchantement

Nous avons constaté, lors du précédent exercice, une forme de désenchantement de la population, un sentiment assez net de résignation. Les habitants faisaient état d'un malaise diffus, de l'impression d'être abandonné par un « système » auquel ils ne croient plus guère. Le repli sur soi, ainsi qu'une forme de rejet des institutions en étaient les conséquences prévisibles. Ce constat revient avec plus de force aujourd'hui, le fatalisme se teinte parfois d'une colère sous-jacente ou plus démonstrative contre un monde qui se préoccupe plus souvent de finances ou de rentabilité que d'humanité ou d'avenir.

Les rencontres-débats sur des thématiques sociétales (environnement, avenir, etc.) sont de ce point de vue assez éclairantes. Les réactions y vont très souvent dans le sens d'un « à quoi bon ? » parfois souriant, mais d'un sourire plutôt jaune. Pis sans doute, les participants font parfois défaut lorsqu'il s'agit d'aborder des questions de société plus difficiles.

9.1.5. Polarisation

Tendance forte des temps actuels, les questionnements qui agitent notre quotidien ne produisent plus de débats, mais des affrontements dans lesquels la polarisation des positions se substitue à l'écoute des idées neuves ou divergentes. On ne s'entend plus, on s'invective au nom d'un positionnement figé qui semble de plus en plus difficile à remettre en question.

Nous l'avons constaté avec une désagréable impression de danger latent lors des confinements. Interpellés très régulière-

ment sur les raisons de tel ou tel choix d'accueil (avec ou sans carte vaccinale, parfois du simple fait d'ouvrir les portes à un public), nous avons vu se confronter des points de vue que leur violence rendait irréconciliables.

Nous le constatons encore au quotidien, dans les réactions forgées par l'apparent anonymat des réseaux sociaux : le plus petit désaccord sur les questions les plus insignifiantes peut dégénérer en pugilat entre des personnes qui parfois ne se sont jamais rencontrées.

La violence est souvent toute proche lorsque les plus minimes frustrations deviennent insupportables : une priorité de droite mal jaugée, un véhicule jugé trop lent... et c'est de plus en plus souvent la brutalité qui prend le dessus. Il en résulte un sentiment d'insécurité qui ne doit pas être négligé.

9.2. ÉVOLUTION : VERS DES DÉCENTREMENTS

Comme nous le disions plus haut (voir chapitre synthèse critique de l'action culturelle), nous avons travaillé sur ces différents constats au travers d'activités nombreuses.

Il nous apparaît à la relecture de ces deux enjeux qu'ils méritent que nous y trouvions une porte d'entrée plus concrète, plus ancrée dans notre réalité immédiate.

C'est la notion de décentrement qui nous a semblé importante. Dans son acception commune, il s'agit du déplacement d'une personne ou d'un objet hors du centre dans un espace donné.

Sans vouloir ajouter du symbole au symbole, c'est bien là ce que nous avons envisagé dès le départ : quitter le centre. Quitter le centre culturel, quitter la place centrale dans l'activité, trouver un alignement nouveau dans l'articulation entre notre équipe et les partenaires du territoire.

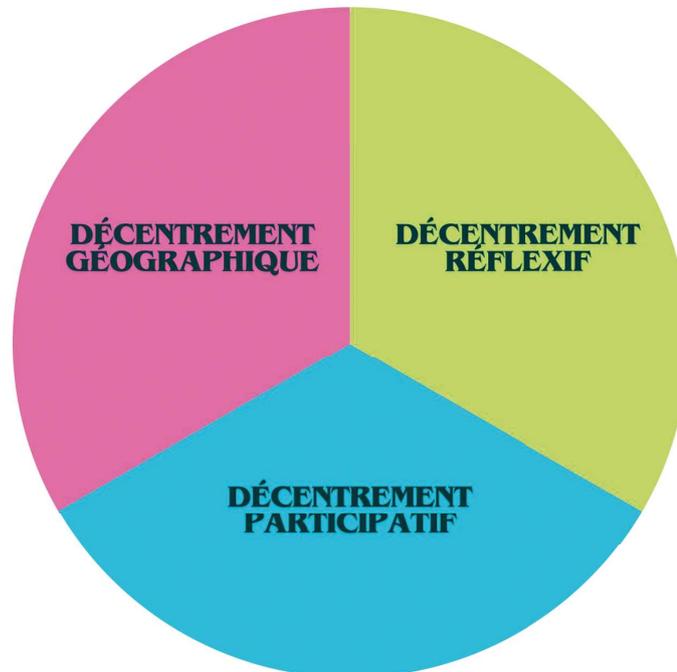
Le décentrement, pour citer Pierre-Étienne Vandamme, Université catholique de Louvain, « consiste en cette capacité à prendre distance d'avec soi, ses repères, ses convictions, sa vision du monde, pour aller à la rencontre d'autrui. »²

On sent bien que ce déplacement, ce décentrement, peut prendre des sens très différents en fonction des moments, des points de vue ou des positions de chacun. Que l'on soit dans une réflexion anthropologique ou plus psychologique, le décentrement a ceci d'intéressant qu'il ne suppose pas l'oubli de soi (comme le ferait l'altruisme, par exemple), mais d'accorder à l'autre un intérêt égal à celui que l'on s'accorde à soi-même. Prise en considération de l'autre, mais de façon raisonnée et non uniquement par le biais des sentiments (ce qui serait le propre de l'empathie).

². Qu'est-ce que le décentrement ? Moralité individuelle et justice sociale, Paru dans *Ethica*, vol. 21, n° 1, 2017, p. 167-202.

Il s'agit donc de se confronter, non de se heurter, mais de se froter plutôt à ce qui nous est inconnu, extérieur ou éloigné.

Nous envisageons donc de travailler cette notion de décentrement de trois façons :



9.2.1. Géographique : Chez vous

Reconnaître et de valoriser les perspectives et les expériences de personnes vivant dans des quartiers, des villages, des espaces différents du nôtre. Ne pas considérer notre propre environnement immédiat comme étant le centre du monde, mais plutôt de prendre en compte les perspectives des autres cultures et des autres régions, d'autres rues... Le décentrement géographique est aussi celui de nos activités qui doivent continuer à sortir de nos murs, passer du « chez nous » au « chez vous ».

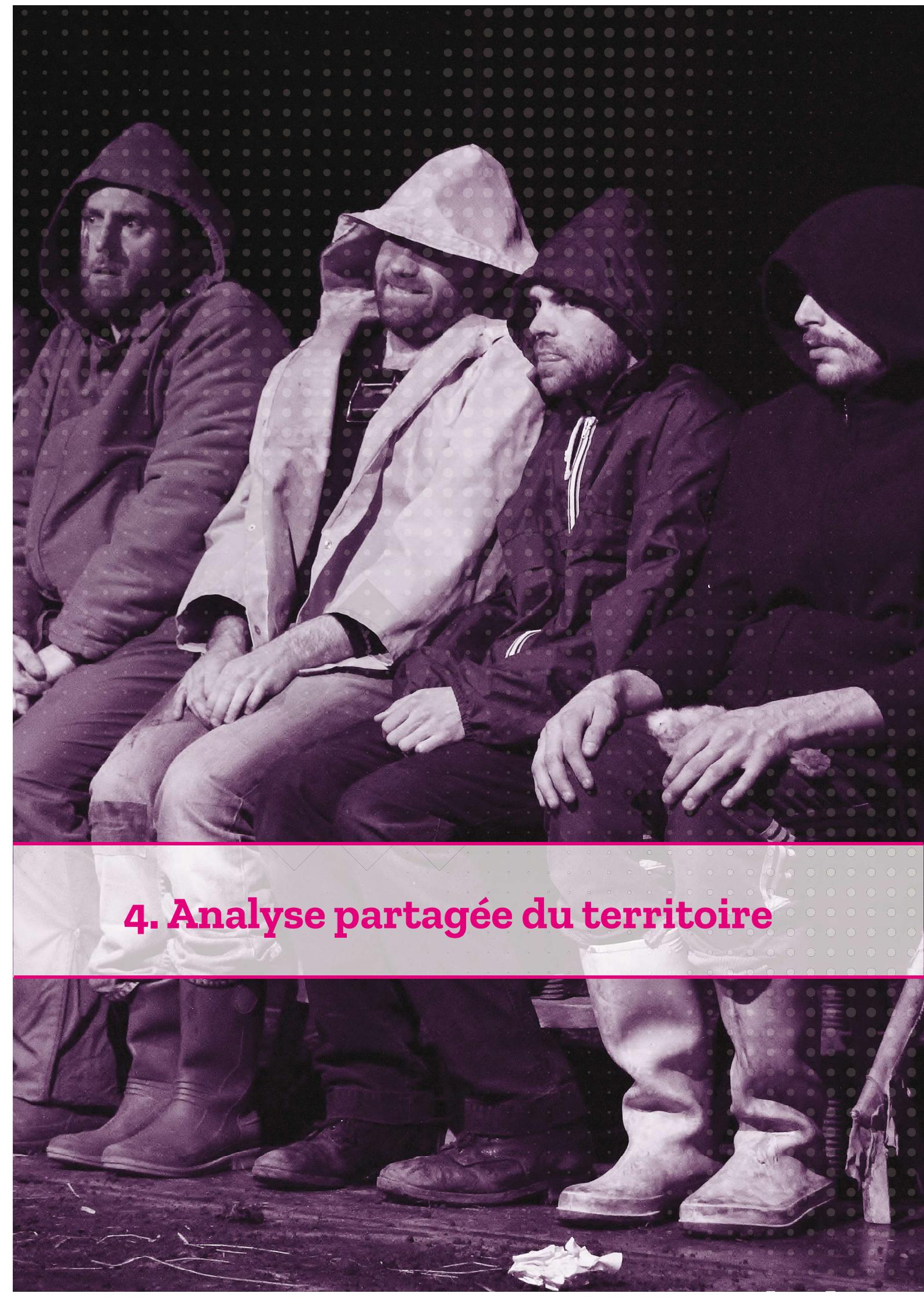
9.2.2. Réflexif : Chez l'autre

Travailler la capacité à remettre en question ses propres idées et ses propres perspectives. Cela implique de reconnaître que nos opinions et nos croyances sont influencées par notre propre contexte social, culturel et personnel, et que d'autres perspectives peuvent exister. En pratiquant le décentrement réflexif, nous pouvons élargir notre compréhension du monde et éviter les jugements hâtifs. Nous pouvons également apprendre à écouter, à entendre et à respecter les opinions des autres. Nous pouvons apprendre à quitter l'uniforme de la pensée et la pensée en uniforme.

9.2.3. Participatif : Ensemble

Trouver les moyens d'une participation plus active, donner une voix et un pouvoir aux personnes qui ont été historiquement marginalisées ou exclues. Le décentrement participatif peut prendre la forme d'une participation active dans la prise de décisions, dans l'élaboration des politiques culturelles, de la promotion de la diversité dans les médias et la culture, ou de la reconnaissance de la dignité et des droits de toutes les personnes. C'est ensemble qu'il s'agira de travailler.

Les hypothèses de travail qui en découlent très concrètement s'articuleront autour de trois opérations culturelles élargissant les horizons de nos quartiers, de nos modes de pensées et de nos modes de participations.

A photograph of four men sitting on a bench, wearing hooded jackets and boots. The man on the far left is wearing a dark jacket and a dark hood. The man next to him is wearing a light-colored jacket and a light-colored hood. The man next to him is wearing a dark jacket and a dark hood. The man on the far right is wearing a dark jacket and a dark hood. They are all looking towards the right. The background is dark with a grid of small white dots.

4. Analyse partagée du territoire



1. INTRODUCTION

L'essentiel dans le chant de l'oiseau n'est pas d'en connaître chaque note, de distinguer la couleur des plumes ou d'avoir retenu le nom scientifique du volatile. L'essentiel c'est de pouvoir l'écouter, d'en savourer la beauté et d'en apprécier l'envol.

Il convient, avant toute chose, et quoique le fait soit une lapalissade, de réaffirmer que nous ne sommes ni sociologue, ni statisticiens. La connaissance que nous avons de notre territoire est celle de l'habitant, d'abord. Un habitant, certes éveillé à des questions particulières, mais qui ne s'érige pas en expert de ces dernières ou, pour le dire autrement, qui ne renvoie pas dos à dos l'expertise et l'expérience. Nous ne voulons pas nous situer hors du champ des réflexions des citoyens qui peuplent notre territoire d'action. Si nous le faisons, nous serions dans une position descendante (celle du savant devant l'apprenti, du sachant devant l'ignorant) que nous refusons de prendre.

Nous resterons donc péripatéticiens puisque nous l'arpentons ce territoire, depuis des années maintenant, c'est lui que nous habitons professionnellement depuis presque 15 ans. Nous l'interrogeons au quotidien, de façon informelle, sans intentions particulières si ce n'est celle, essentielle, de l'apprendre toujours un peu plus, de le rencontrer au plus près, de l'envisager aussi avec les lentilles de l'action culturelle.

Nous multiplions quotidiennement les discussions, les rencontres, les questionnements. Nous recevons interpellations et critiques comme autant de cartes postales du front, celui que nous menons (à notre humble niveau) sans discontinuer pour amoindrir les forces qui déstructurent nos sociétés.

C'est d'abord cela notre analyse partagée.

Mais de cela, il est difficile de rendre un compte exact et minuté. De cela, il est malaisé de tirer chiffres et objectivités. Les biais sont nombreux dans ces discussions, le temps de la rencontre n'est pas celui du rapport analytique. Il est plus long, il s'étire comme un chat sous le soleil, c'est un temps vrai, un temps de jardinier, on n'y attend pas de germination immédiate, on sait qu'elle viendra. En son temps.

C'est de là néanmoins que nous tirons le plus d'enseignements. Les intuitions qui nous ont menés à réinterroger les enjeux que nous avons définis dans notre précédent travail d'écriture, c'est de nos rencontres les plus informelles qu'elles proviennent.

2. CONTINUITÉ

Il va de soi qu'une telle analyse, quand bien même trouverait-elle un point de cristallisation lors de la préparation d'un dossier tel que celui-ci, se doit d'être menée dans le temps plus long de l'ensemble d'un contrat programme.

Ainsi les questions envisagées dans celle-ci, si elles furent posées de façons plus précises (plus construites peut-être) au moment plus intensif de cette rédaction, nous ont néanmoins suivis tout au long des cinq années de travail.

De façon plus informelle, certainement, moins écrites pourrait-on dire, mais elles ont existé sous les formes les plus diverses tout au long de nos rencontres avec les publics variés (institutionnels ou non) avec lesquels nous travaillons au long cours.

Il serait malaisé d'en définir précisément la teneur, comme il doit l'être sans doute de distinguer puis de nommer les notes précises qui composent une fragrance, mais c'est bien cette fragrance qui a guidé nos intuitions d'abord, nos questionnements ensuite et enfin les méthodologies qui ont mené, in fine, le travail d'évaluation puis d'écriture des enjeux que nous questionnons ici.

3. TERRITOIRE ENVISAGÉ

Nous avons mené l'essentiel de notre analyse sur notre territoire d'action, soit la commune de Soumagne : Ayeneux, Soumagne vallée, Micheroux, Mélen, Cerexhe, Evegnée, Tignée.

Notre territoire d'action s'élargit bien entendu aux communes avoisinantes. Fléron, Beyne-Heusay, Blégny et Olne de façon plus récurrente et plus approfondie. Nous avons donc poussé nos éléments d'analyse dans ces communes également, mais de façon plus restreinte.

Il importait toutefois que les habitants de ces communes soient interpellés sur les questions soulevées par nos dynamiques d'autoévaluation.

4. DONNÉES FROIDES

Les données froides de notre territoire restant, peu ou prou, inchangées depuis nos précédents efforts (si ce n'est bien entendu quelques chiffres à la marge), nous avons décidé, par souci de lisibilité, de ne pas nous attarder sur celles-ci dans ces lignes.

Le document précédent, qui date de 2019, devrait amplement suffire à satisfaire la légitime curiosité du lecteur le plus exigeant. Le document, également disponible, rédigé il y a moins d'un an par la bibliothèque de Soumagne, aujourd'hui reconnue, ayant satisfait les différentes commissions, pourra servir de la même façon à nourrir la soif de données utiles à notre analyse.

Dressons rapidement les constats que notre équipe a pu établir pour un rapide portrait de Soumagne :

- Une commune semi-rurale, composée de villages relativement éloignés les uns des autres et traversée par une nationale (la N3) qui la divise en une partie haute et une partie basse. Soumagne-Bas et Soumagne-Haut restent les expressions populaires pour les désigner.
- Une commune statistiquement dans la moyenne, tant dans sa pyramide démographique que dans le niveau d'étude de ses habitants ou encore leur niveau de revenu.
- Une mobilité peu aisée. La voiture y est indispensable en raison du peu de transports en commun (hormis la ligne de bus principale qui suit la nationale). La mobilité douce y est complexe mais possible, essentiellement en utilisant le Ravel. Lorsqu'il s'agit de le quitter, les cyclistes sont rapidement en difficultés en raison d'un état des routes peu engageant et du peu d'espaces réservés.
- La mobilisation citoyenne n'y est guère importante. Quelques associations actives et militantes (amis de la terre, gracq) peinent souvent à rassembler, l'association des commerçants fait très souvent état du manque d'intérêt des populations pour ses initiatives (en dehors de moments festifs particuliers).
- Du point de vue des offres culturelles, le centre culturel et la bibliothèque (récemment reconnue) sont les deux pôles essentiels de la commune. Pas d'autres salles de spectacle, pas de café-littéraire, pas de librairie...

- La vie villageoise (au travers de ses comités de fêtes ou des « jeunesses ») persiste au fil des évènements festifs qui s'organisent chaque année. Des traditions (du patrimoine) qui restent agréablement ancrées jusqu'à présent.
- Un festival, celui de Cerexhe, propose trois jours de diffusion musicale chaque année et rassemble un public important.

5. QUESTIONNEMENTS

Le lecteur attentif l'aura compris, c'est de lever l'ancre qu'il s'agit.

La métaphore n'est pas innocente, bien entendu. Notre questionnement est bien celui du déplacement, du voyage. Il s'agit de se détacher des positions dans lesquelles nous sommes ancrés pour atteindre d'autres rivages.

C'est ce que nous entendons au travers des notions que recouvre le décentrement.

Quitter un poste de vigie, une tour d'ivoire ou une chaire magistrale pour modifier la relation. Sortir de nos murs : un décentrement géographique.

Quitter un mode de pensée pour s'aventurer dans un autre comme on poserait le pied sur une terre inconnue : un décentrement réflexif.

Quitter une posture consummatrice pour tâter de la participation... : un décentrement participatif.

Il ne s'agit pas là d'un simple questionnement qui relèverait de la philosophie (quoi qu'il puisse être puissamment interpellant de cette façon), mais bien des questions qui émanent d'enjeux concrets et attachés au territoire sur lequel nous travaillons.

Ces trois décentrement sont aussi trois possibilités de rencontres : de l'autre, de soi et du collectif. Trois problématiques qui recouvrent ou qui traversent notre relation à ce qui n'est pas nous, à ce qui n'est pas notre intelligence, à ce qui n'est pas notre solitude.

Ce sont bien là les points que nous voulions interroger afin d'en vérifier la réalité dans nos populations.

6. DISPOSITIFS

Notre analyse partagée autour de ces questions s'est appuyée sur différents dispositifs qui ont conjugué rencontres, enquêtes, interviews et questionnaires adressés aux habitants du territoire dans leur ensemble.

Du plus proche au plus éloigné, nous avons d'abord interpellé les usagers du centre culturel, nos instances, notre conseil d'orientation bien entendu et les publics qui fréquentent nos salles. Nous avons ensuite interrogé, au travers de micro-trottoir et d'interviews plus extensives des populations plus éloignées du centre culturel, tant géographiquement que par une moindre présence.

Enfin, un appel public général a été relayé par l'ensemble de nos moyens de communication.

6.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un travail spécifique a été réalisé vers notre CA lorsqu'il s'est agi de modifier nos politiques de communication.

Ce fut l'occasion d'un travail en profondeur avec les membres du CA (que nous voyons en général peu souvent pour une bonne partie d'entre eux). Questionnaire sur leurs habitudes et leurs attentes, rencontres focus ou encore débats ont été à l'ordre du jour de plusieurs réunions de travail.

6.2. CONSEIL D'ORIENTATION

Les réunions de notre conseil d'orientation ont souvent été axées sur les questions d'enjeux et des moyens à mettre en place pour mener notre analyse partagée.

Les dispositifs utilisés furent ceux, classiques, de l'animation de réunion au moyen d'outils créatifs ou de prises de paroles : photolangages, Word café, etc.

6.3. ASSOCIATIONS

Nous nous sommes attachés à interroger notre rapport avec les associations de notre territoire du point de vue de la communication.

En effet, une analyse de nos rapports avec nombre d'association a fait émerger l'évidence que pour une partie importante d'entre elles, nous étions régulièrement dans une relation d'aide-service univoque.

Nous avons donc voulu questionner ce que pouvait/ce que devrait être la notion de participation de leur point de vue.

Le dispositif mis en place a pris la forme d'un questionnaire spécifique à leur endroit suivi de plusieurs réunions thématiques sous forme de débats qui nous ont permis d'affiner ou de creuser les points de vue de chacun.

6.4. LES PUBLICS PROCHES

Dispositif du « bocal à bulles ».

Ludique et coloré, un bocal contenant des bulles transparentes à pêcher a permis à nos publics les plus immédiats de répondre à une série de questions à choix multiples et de nous faire part de leurs remarques librement dans un espace spécifiquement dédié.

Nous avons fait appel pour mener cette première enquête aux membres de notre conseil d'orientation et à notre équipe.

Le dispositif a pris place entre janvier et avril 2024 lors de chaque activité du centre culturel pouvant accueillir du public.

6.5. MICRO-TROTTOIR

Impromptu et tout à fait informel, notre équipe est allée à la rencontre des populations du territoire directement dans la rue, sur leur lieu de travail et dans les commerces.

Nous avons ainsi cassé la distance qu'impose les dispositifs plus « fabriqués » qui imposent souvent l'idée que l'interrogateur attend un certain type de réponse que l'interrogé s'efforce de lui donner.

Être au plus proche des habitants est rapidement apparu comme un levier particulièrement utile dans cette approche du territoire.

6.6. INTERVIEWS LONGUES

Un choix de personnes-ressources pertinent a été fait en amont. Nous avons voulu aller questionner plus en profondeur des membres d'associations, des membres du corps enseignant, des commerçants, des personnes plus âgées, plus jeunes, plus ou moins nanties.

Ces interviews, d'une durée de trente à quarante minutes, suivaient un fil conducteur préalablement établi dont nous n'avons pas hésité à nous écarter lorsque le besoin s'en faisait sentir.

6.7. QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Un appel au public plus global a été lancé au travers de notre trimestriel (distribué en toute boîte sur les communes de Soumagne et d'Olne), ainsi que sur notre site internet et par le biais de nos réseaux sociaux (Facebook).

La newsletter ainsi que des relances par courriel ont été ajoutées aux premiers appels.

6.8. EXPOSITION

À partir du mois de mars, une exposition mêlant les réflexions issues de notre bocal, mais aussi des autres formes d'enquête a trouvé place aux cimaises du centre culturel. Cette exposition reprenait de façon concise les remarques, questions ou interpellations les plus pertinentes de nos différentes enquêtes de façon à susciter de nouvelles réactions et à en approfondir la portée.

Ce retour vers nos publics donnait sens aux différentes méthodes d'investigations utilisées en apportant, quand faire se pouvait, quelques éléments de réponses aux questions les plus fréquentes.

6.9. QUESTION ET COMMENTAIRE FACEBOOK

Notre page Facebook s'est fait relais des questionnements qui nous sont remontés via les différentes modalités de cette analyse partagée.

Nous avons publié de façon régulière les réponses que nous pouvions apporter à différentes questions qui nous étaient posées très directement et appelé les publics à commenter ces réponses de leurs avis ou interpellations.

7. PARTICIPATION EFFECTIVE

Au total (et quoiqu'il soit bien difficile de mettre en chiffre cette affirmation), nous considérons que les populations, associations ou individus que nous avons interrogé ou simplement rencontré ont participé avec générosité à notre analyse.

Environ 2800 à 3000 personnes fréquentent nos salles chaque année et on peut considérer autour de 10% le nombre de celles qui ont accepté de participer à nos dispositifs de questionnements.

Nous ajoutons à ces dispositifs les différentes rencontres et, dans une moindre mesure, les répondants au questionnaires proposé via l'appel public.

La participation à l'analyse partagée fut donc assez large pour en tirer d'utiles enseignements.

8. RÉSULTATS

Nous n'imposerons pas au lecteur l'insupportable poncif d'un déroulé exhaustif des questions et réponses obtenues, mais plutôt une présentation brève des résultats pertinents de notre analyse.

Qu'avons-nous interrogé ?

D'abord, l'identité culturelles des habitants : qui sont-ils ? Quels sont leurs besoins, leurs envies ou leurs frustrations en matière de culture et d'actions culturelles ? Ensuite, nous avons interrogé leur potentielle participation. Comment envisagent-ils leur participation à nos actions ? Dans quelle mesure et dans quelles temporalité ? Quels sont leurs « sujets qui fâchent » ? Enfin, dans des questions plus ouvertes, nous avons recueillis des avis, des interpellations ou des interrogations plus centrées sur nos intuitions en matière d'enjeux.

L'ensemble des dispositifs (de la « boîte à bulles » à l'appel public via un questionnaire en passant par les rencontres plus informelles, les micro-trottoirs ou les interviews ont été mis à contribution dans cette recherche.

Les tableaux ci-après sont le résultat de notre questionnaire en ligne.

Nous pouvons d'abord remarquer que l'intérêt qu'il a suscité semble mince. Moins de 70 réponses nous sont parvenues.

Il convient évidemment de remettre ce constat dans un contexte particulier. Premièrement, nous n'avons pas posé les bases de notre analyse sur ce questionnaire mais bien sur les contacts plus directs et plus informels que nous avons créé avec la population. Ce sont nos rencontres, nos discussions, nos interviews ou nos micros-trottoirs qui ont été les plus féconds en matière de réflexions.

Ensuite, nous savons généralement le peu d'intérêt que suscite ce genre de questionnaires lorsqu'il n'est pas assorti d'une offre plus commerciale (un cadeau « bonux ») et nous n'avons pas voulu offrir de cadeau à la clé des réponses, cela ne correspond pas aux valeurs que nous souhaitons promouvoir.

Enfin, si l'on considère l'entièreté de la commune de Soumagne (une commune qui ne manifeste pas un intérêt pour la culture plus élevé que la moyenne des communes semi-rurales en Wallonie – une commune qui dispose de deux infrastructures culturelles : le centre culturel et une bibliothèque tout récemment reconnue, mais pas de cinéma, pas de café-livre, pas même une librairie !), c'est un chiffre dont nous n'avons pas à rougir.

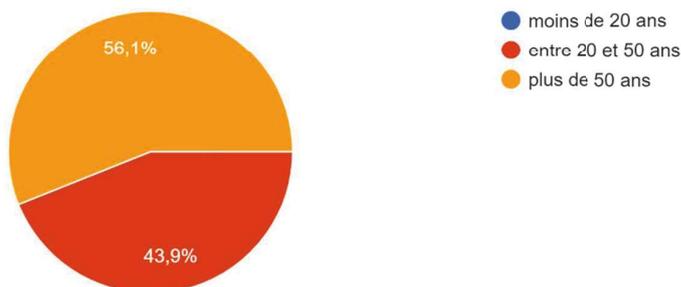
En considérant qu'à peu près trois mille personnes fréquentent nos salles et que nous les avons sollicitées en direct (ce qui signifie qu'elles n'auront pas désiré répondre une nouvelle fois à une interpellation forcément plus « froide »), nous parvenons à un chiffre global tout à fait honorable.

Une première salve de questions nous a permis de dresser l'identité moyenne des publics qui nous fréquentent.

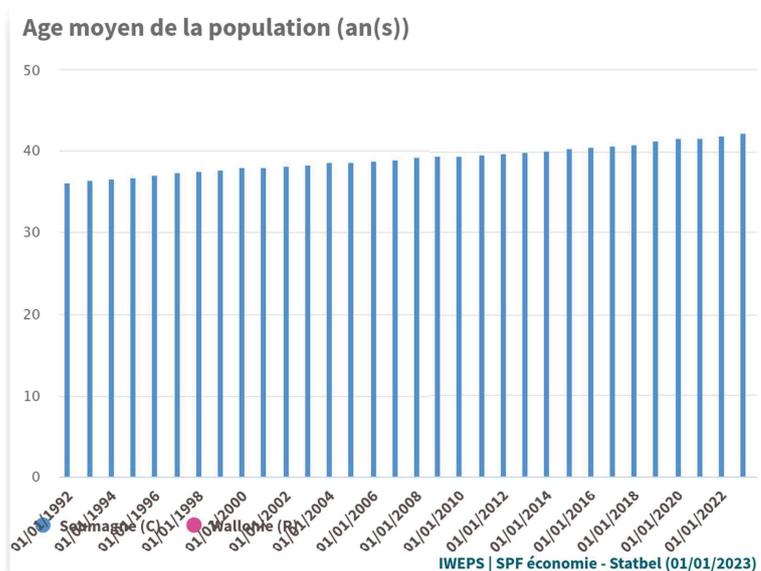
Majoritairement, ils ont plus de 50 ans :

Sans vouloir être indiscret, vous êtes dans quelle tranche d'âge ?

66 réponses



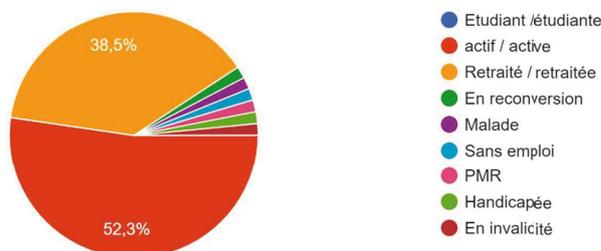
Ce qui correspond relativement à la moyenne d'âge statistique de la population (actuellement de 42,5 ans). Nous constatons bien entendu que cette population vieillit, à Soumagne comme dans le reste de la Wallonie.



Au sein des personnes interrogées, une courte moitié sont encore en activité :

Quel est votre statut professionnel ?

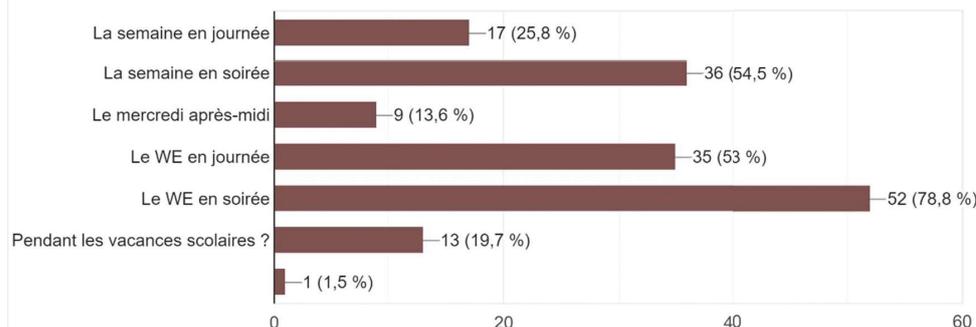
65 réponses



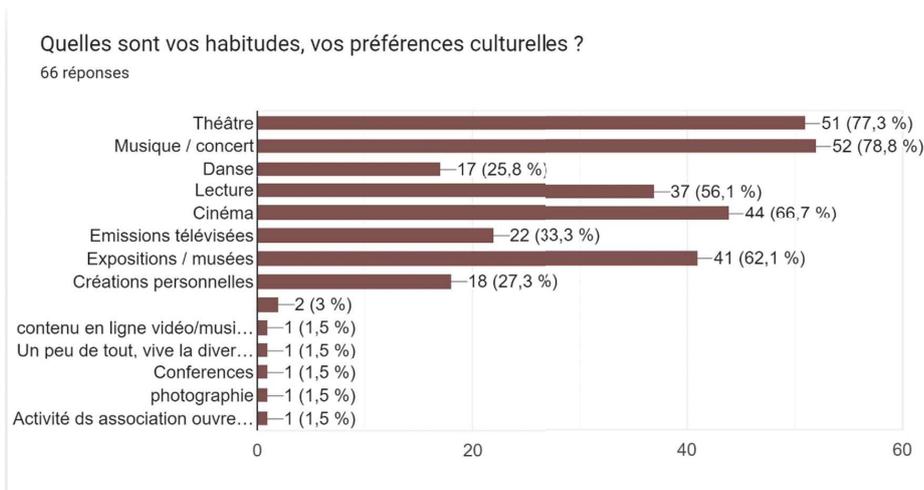
Il apparaît donc naturellement que les moments privilégiés pour une activité culturelle se situent hors des heures de bureau :

Vos moments de culture préférés sont plutôt...

66 réponses



Quant à leur préférences ou à leurs habitudes, ici encore, nous ne constatons pas d'écart significatif avec ce que nous savions :



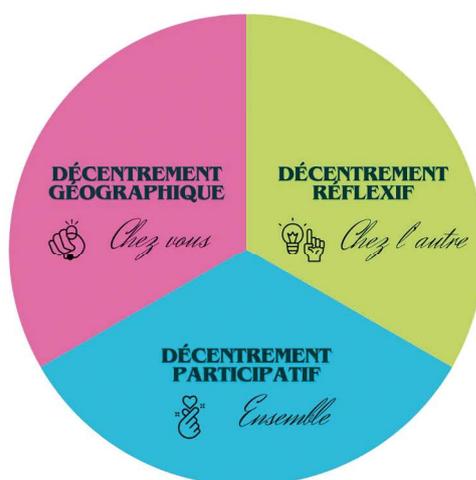
Nous pouvons donc constater que la carte d'identité de nos populations n'a guère évolué depuis notre précédente analyse partagée, ce qui n'a rien d'étonnant bien entendu.

Plus utiles à nos projets sont les questions qui abordent les enjeux sur lesquels nous voulions travailler.

Nous sommes conscients, bien entendu, des biais nombreux qu'une telle analyse comporte, lorsqu'elle n'est pas portée par des professionnels de la recherche-action.

Considérons plutôt que la collection d'instantanés que nous avons saisis, pour flous ou mal cadrés qu'ils aient pu être parfois, compose un kaléidoscope utile à l'interprétation de notre territoire.

Notre questionnement portait sur quelques points essentiels vis-à-vis des décentrements que nous évoquions plus haut :

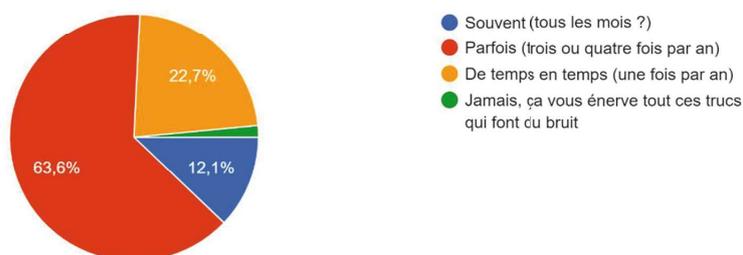


Il s'agissait donc d'aborder ces questions sans être trop frontal ou abscons.

Quant au décentrement géographique, le fait était une évidence depuis un moment (et nos projets y répondent depuis bientôt trois années), il nous fallait sortir de nos murs (et sans doute de notre zone de confort) pour aller au-devant des habitants plus éloignés (géographiquement, financièrement, culturellement, ...) de notre centre culturel.

La question plus actuelle portait donc plutôt sur la fréquence attendue, utile et nécessaire de ces déplacements dans les villages.

Les activités en dehors des salles (sur les places, chez l'habitant, dans la rue...) vous les préférez...
66 réponses



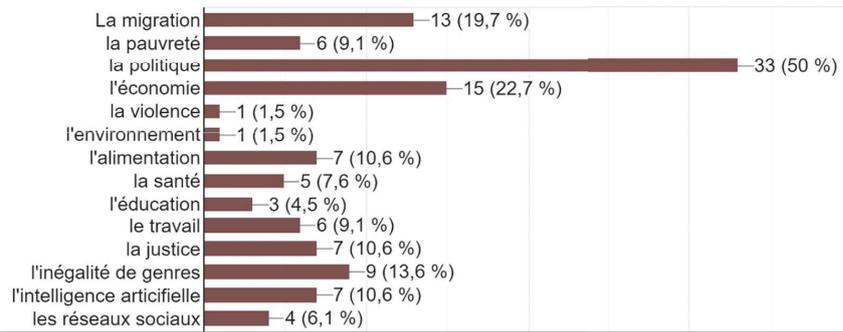
L'envie existe donc bel et bien, mais de façon raisonnable.

Nous l'avions constaté déjà lors du précédent contrat programme, s'il est important que nous soyons reconnus au-delà de la simple présence des bâtiments, cette présence reste un ancrage essentiel sur notre territoire.

Le décentrement réflexif, le travail sur une capacité à remettre en question ses idées, ses perspectives propres, fut abordé par différentes questions.

Les sujets les plus actuels (climat et environnement, fracture sociale, question de genre, intelligence artificielle, etc.) suscitent dans une même mesure peur et envie. Hormis pour la politique (entendons sans doute la politique politicienne, soit celle qui nourrit l'information médiatique au quotidien) qui reste le sujet dont les citoyens n'ont, dans leur très grande majorité, pas envie de débattre (manifestant même un dégoût évident pour cette question spécifique), il nous est revenu le besoin d'être informé différemment, d'être formé au débat, d'être confronté à une remise en question des certitudes ou des apprentissages.

y a-t-il des thèmes de société que le centre culturel ne devrait PAS aborder ? (choisissez en trois)
66 réponses



Les remarques de nos publics sont à ce sujet nombreuses et éclairantes.

« Nous sommes peu informés et peu formés au débat non violent »,
 « (il faut) instaurer un dispositif de débat qui régule la parole + initier la réflexion à partir des experts du vécu ou d'expériences vécues (y compris via des médias comme le théâtre ou le cinéma) »,
 « Développer l'esprit critique, présenter plusieurs opinions, analyser les sources, déconstruire les arguments sont des moyens pour éviter les débats stériles. Dans un CC, une approche artistique ou culturelle peut être servir de vecteur à cela. Cela rend les sujets plus interpellant, choquants, ludiques, compréhensibles... »

...

Enfin, en ce qui concerne le décentrement participatif, nous constatons sans étonnement que les habitants se retrouvent dans une envie de participer freinée par les contingences de la vie quotidienne (manque de temps, manque de moyens).

Il en résulte une réponse mitigée entre le « non merci » et le « pourquoi pas, mais ponctuellement ».

Si l'on vous propose de participer dès demain à la construction de projets culturels à Soumagne ...
66 réponses



9. QUELLES CONCLUSIONS EN TIRER ?

Répétons-le autrement peut-être, la notion centrale que nous voulions interroger et à laquelle nous avons confronté les populations de notre territoire est celle de décentrement.

Le sens que nous lui donnons est bien celui de la prise de distance d'avec soi, d'avec ses opinions, ses croyances, ses repères, ses convictions. Une prise de distance raisonnée (pas uniquement basée sur des sentiments ou des émotions) et qui exige, non pas l'oubli de soi, mais d'accorder autant d'importance à l'autre (ou à l'altérité) qu'à soi-même.

Nous envisageons ce décentrement dans une triple dynamique :

- Géographique (chez vous)
- Réflexive (chez l'autre)
- Participative (ensemble).

L'interrogation du territoire nous permet de valider cette orientation pour notre travail à venir.

Nous étions, dans notre précédent contrat programme, dans une démarche d'accès à la culture (dans le sens le plus large de la notion) et dans la volonté de rendre aux populations leur pouvoir d'agir.

Ces deux notions répondent toujours à une réalité de terrain, mais il était important de les réinterroger sous un éclairage plus concret, plus ancré dans la réalité quotidienne des habitants de Soumagne.

C'est ce que nous avons envisagé avec ce triple décentrement.

Le décentrement géographique prend ainsi le sens d'un accès ou d'une proximité culturelle tant de nos actions (qui sortent, qui vont vers, qui s'aventurent dans les quartiers), le décentrement réflexif, celui d'une proximité des cultures autres, plus lointaines, plus étranges ou étrangères, qu'il s'agisse du village d'à côté ou des peuples d'un autre continent. Et enfin, le décentrement participatif parle de lui-même et prend le sens d'un accès plus ouïllé à l'élaboration des politiques culturelles, à leur délibération ou à leur évaluation.

Notre analyse partagée du territoire nous permet donc de valider l'intuition d'un prolongement vers le concret de nos précédents enjeux qui peuvent donc prendre la forme que nous proposons ci-devant.

Elle nous autorise également à modérer l'ambition de nos projets face à la réalité quotidienne de nos publics, au temps que

ceux-ci veulent dispenser pour leurs activités culturelles au sens large du terme et au désir (parfois restreint par les impératifs ou les difficultés du quotidien) qu'ils en ont.







5. Plan d'action





1. L'ENJEU : OR DE SOI/HORS DE SOI

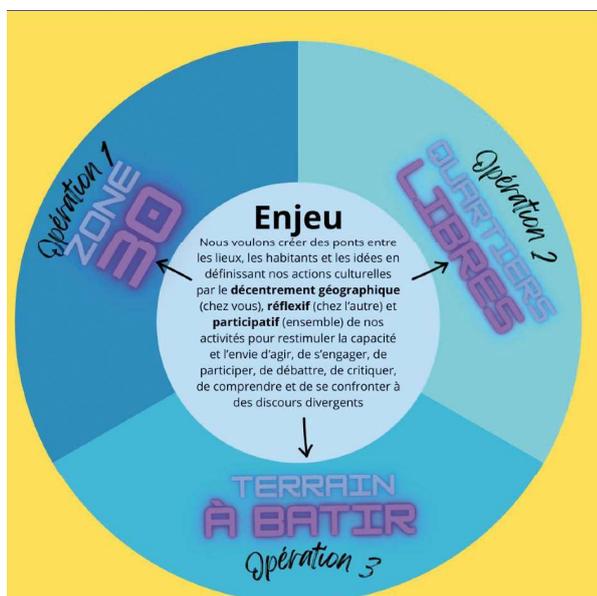
Nous partons des constats suivants, établis par notre travail d'autoévaluation :

Le travail effectué au cours du précédent contrat programme nous a permis de réassurer notre existence en tant qu'opérateur culturel sur notre territoire. Nous sommes aujourd'hui largement reconnus comme tels par les populations de notre territoire d'action. Malgré tout, l'analyse partagée que nous avons réalisée nous permet d'établir les constats suivants :

- Notre centre culturel se situe sur un territoire morcelé, fractionné, à la mobilité peu aisée ;
- Notre territoire d'implantation relève de l'addition des identités villageoises ;
- Certains quartiers souffrent d'un effet « cité-dortoir »
- Nous observons au sein des populations locales un sentiment général d'impuissance ou de résignation devant les crises qui s'additionnent (pandémique, climatique, énergétique, guerrière...)

Afin d'agir culturellement sur ces réalités, nous voulons créer des ponts entre les lieux, les habitants et les idées en définissant nos actions culturelles par le décentrement géographique (chez vous), réflexif (chez l'autre) et participatif (ensemble) de nos activités pour restimuler la capacité et l'envie d'agir, de s'engager, de participer, de débattre, de critiquer, de comprendre et de se confronter à des discours divergents.

Il s'agira de travailler l'Hors de soi, pour y trouver l'Or de soi.



Ces trois décentrement se traduiront par trois opérations culturelles que nous nommons « Zone 30 », « Quartiers libres » et « Terrain à bâtir ». Nous en déclinons ci-dessous les objectifs généraux, puis les opérationnels.		
Décentrement géographique Chez vous/zone 30	Décentrement réflexif Chez l'autre/quartiers libres	Décentrement participatif Ensemble/terrain à bâtir
<p>Objectif général 1</p> <p>Reconnaître et valoriser les perspectives et les expériences de personnes vivant dans des quartiers, des villages, des espaces différents du nôtre. Ne pas considérer notre propre environnement comme étant le centre du monde, mais plutôt de prendre en compte les identités propres à chacun. Le décentrement géographique est aussi celui de nos activités qui doivent continuer à sortir de nos murs, passer du « chez nous » au « chez vous ».</p>	<p>Objectif général 2</p> <p>Travailler la capacité à remettre en question ses propres idées et ses propres perspectives. Cela implique de reconnaître que nos opinions et nos croyances sont influencées par notre propre contexte social, culturel et personnel, et que d'autres perspectives peuvent exister. En pratiquant le décentrement réflexif, nous pouvons élargir notre compréhension du monde et éviter les jugements hâtifs. Nous pouvons également apprendre à écouter, à entendre et à respecter les opinions des autres.</p>	<p>Objectif général 3</p> <p>Trouver les moyens d'une participation plus active, donner une voix et un pouvoir aux personnes qui ont été historiquement marginalisées ou exclues. Le décentrement participatif peut prendre la forme d'une participation active dans la prise de décisions, dans l'élaboration des politiques culturelles, de la promotion de la diversité dans les médias et la culture, ou de la reconnaissance de la dignité et des droits de toutes les personnes. C'est ensemble qu'il s'agira de travailler.</p>

<p>Opération culturelle</p> <p>Zone 30</p> <p>Objectif opérationnel 1</p>	<p>Opération culturelle</p> <p>Quartier libres</p> <p>Objectif opérationnel 2</p>	<p>Opération culturelle</p> <p>Terrains à bâtir</p> <p>Objectif opérationnel 3</p>
<p>Dans 5 ans, trois villages au moins auront contribué à la cocréation, l'élaboration et la mise en place d'une action socioartistique permettant la rencontre et la création entre voisins.</p>	<p>Dans 5 ans, nous aurons mis en place des dispositifs d'échanges et de confrontations à la différence, ces dispositifs pourront prendre la forme d'un ou de plusieurs collectifs mouvants rassemblés autour de questions de sociétés choisies par eux.</p>	<p>Dans 5 ans, nous aurons élargi le cercle du Conseil d'Orientation sous la forme d'un dispositif d'attention ou de vigilance accrue vis-à-vis des politiques culturelles à mener sur le territoire. Des bulles de réflexions spécifiques, portant une attention particulière aux plus fragiles, rassembleront régulièrement des habitants des différents villages de l'entité autour des actions à mener à court, moyen ou long terme par le truchement des moyens socioculturels.</p>

Enjeu — Hors de soi pour y trouver l'or de soi

Opération culturelle I Zone 30

Objectif général	Objectifs opérationnels	Projets/actions	Fonctions culturelles
<p>Reconnaître et valoriser les perspectives et les expériences de personnes vivant dans des quartiers, des villages, des espaces différents du nôtre. Ne pas considérer notre propre environnement comme étant le centre du monde, mais plutôt de prendre en compte les identités propres à chacun. Le développement géographique est aussi celui de nos activités qui doivent continuer à sortir de nos murs, passer du « chez nous » au « chez vous ».</p>	<p>Dans 5 ans, trois villages au moins auront contribué à la cocréation, l'élaboration et la mise en place d'une action socioartistique dans leur environnement</p> <p>Objectifs institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionner le centre culturel comme interlocuteur privilégié au sein des villages du point de vue de l'action culturelle - Renforcer le maillage existant entre les habitants des villages ou des quartiers — sortir de l'effet « cité dortoir » et favoriser les rencontres - Fédérer les ressources locales autour d'un projet d'action culturelle - Atteindre des publics (plus) éloignés du domaine culturel et artistique - Mettre en valeur le patrimoine local (matériel et immatériel) 	<p>1/ Coconstruire une proposition artistique annuelle (spectacle, exposition, concert) par, pour et avec les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre ou reprendre contact et tisser des liens avec les habitants, les collectifs des quartiers/villages • Utiliser les forces motrices d'un village pour aller chercher des publics plus éloignés du domaine artistique et culturel • Mettre en place une ou plusieurs activités culturelles dans l'espace public. (par exemple : au travers de la co-construction d'une vitrine de l'imaginaire du quartier/village) 	<p>créativité, patrimoine, diffusion, participation et animation culturelle, médiation,</p>

	<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coconstruire dans les villages/les quartiers une action culturelle participative en lien avec les vé- cus locaux - Susciter le plaisir de la création chez les habitants - Favoriser l'utilisation des espaces communs dans les quartiers par les habitants et contribuer à en faire des lieux d'échanges et de rencontres <p>En termes de Droits culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des habitants à des propositions artistiques - Proposer et coconstruire des ex- périmentations artistiques - Intensifier ou inventer des formes de médiation en direction des habitants des villages/quartier - Favoriser la création de formes artistiques conviviales et de proximité. - Permettre aux habitants de s'ex- primer par le biais de la création artistique - Mettre en valeur le patrimoine, l'identité propre au quartier/village
	<p>2/ Proposer une activité estivale dans deux villages/quartiers éloignés de nos activités</p> <p>3/ Créer des espaces publics éphémères dans les quartiers (espace de création, d'expérimentation artistique, de dialogue citoyen)</p>

Opération culturelle II Quartiers libres

Objectif général	Objectifs opérationnels	Projets/actions	Fonctions culturelles
<p>Travailler, tant dans le chef du centre culturel que dans celui des habitants, la capacité à remettre en question ses propres idées et ses propres perspectives. Cela implique de reconnaître que nos opinions et nos croyances sont influencées par notre propre contexte social, culturel et personnel, et que d'autres perspectives peuvent exister. En pratiquant le décentrement réflexif, nous pouvons élargir notre compréhension du monde et éviter les jugements hâtifs. Nous pouvons également apprendre à écouter, à entendre et à respecter les opinions des autres.</p>	<p>Dans 5 ans, nous aurons mis en place un ou plusieurs dispositifs d'échanges et de confrontations à la différence, ces dispositifs pourront prendre la forme d'un ou de plusieurs collectifs mouvants rassemblés autour de questions de sociétés choisies par eux.</p> <p>Objectifs institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la création d'une culture du dialogue et de l'intelligence collective sur le territoire - Poursuivre un processus d'analyse partagée continue en travaillant en profondeur sur des questions de société - Positionner le centre culturel en tant qu'interlocuteur/opérateur de création dans le débat citoyen - Rester attentif aux questions de société qui traversent notre territoire - Soutenir et mettre en valeur les collectifs actifs sur le territoire dans les débats et questions de sociétés. 	<p>1/ Coconstruire une proposition / Mettre en place une programmation (en arts vivants, conférences et rencontres) qui croise les problématiques émergeant du local et qui intègre des dispositifs de médiation pour permettre l'échange avec le public</p> <p>Cette opération se différencie de la première en ce qu'elle met un accent plus prononcé sur les questions de société plus globales. Si l'opération « zone 30 » travaille le local, celle-ci travaille le global.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif qui permette de sonder régulièrement les habitants sur les thématiques importantes à leurs yeux • Travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux (associations, bibliothèques...) • S'entourer d'un réseau de pairs, d'artistes et d'intervenants qui nourrissent les réflexions 	<p>Diffusion, participation et animation culturelle, médiation, Formation, Information, Éducation permanente...</p>

	<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lumière et en questionnement les enjeux citoyens qui sous-tendent la vie du territoire. - Développer des processus qui permettent de partager des vécus - Renforcer la communication et l'accessibilité de nos propositions envers des publics éloignés afin d'élargir le spectre des participants aux projets du centre culturel <p>En termes de droits culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration vers une parole audible et une expression créative des revendications des habitants. - Outiller les publics dans la perspective d'échanges dépolarisés - Garantir à chacun le droit de choisir ses appartenances idéologiques - Informer et former les citoyens sur les questions de sociétés qui les occupent, les concernent ou les inquiètent.
<ul style="list-style-type: none"> • Développer de la médiation pour adultes autour des propositions artistiques accueillies au centre culturel (ex. : tables de discussions, espace ressource, visite d'expo...) • Intégrer de la programmation arts vivants et arts plastiques en lien avec l'opération <p>2/ Créer un espace de rencontre et de co-construction des projets culturels ouvert rassemblant des acteurs/ices des villages/quartiers (individuels et collectifs : de l'habitant.e au comité de quartier, à la maison de jeunes, l'école....)</p> <p>3/ Créer un espace d'activité culturelle autour des ressources littéraires/de la langue française sous des formes diverses (cercle de lecteurs, atelier de lecture à voix haute, rencontres...)</p> <p>4/ Outiller les publics dans le domaine de l'intelligence collective (formations, développement de débats philos...)</p>	

Opération culturelle III Terrain à bâtir			
Objectif général	Objectifs opérationnels	Projets/actions	Fonctions culturelles
<p>Trouver les moyens d'une participation plus active, donner une voix et un pouvoir aux personnes qui ont été historiquement marginalisées ou exclues. Le décentrement participatif peut prendre la forme d'une participation active dans la prise de décisions, dans l'élaboration des politiques culturelles, de la promotion de la diversité dans les médias et la culture, ou de la reconnaissance de la dignité et des droits de toutes les personnes. C'est ensemble qu'il s'agira de travailler.</p>	<p>Dans 5 ans, nous aurons élargi le cercle du Conseil d'Orientation sous la forme d'un dispositif d'attention ou de vigilance accrue vis-à-vis des politiques culturelles à mener sur le territoire. Des bulles de réflexions spécifiques, portant une attention particulière aux plus fragiles, rassembleront régulièrement des habitants des différents villages de l'entité autour des actions à mener à court, moyen ou long terme par le truchement des moyens socioculturels.</p> <p>Objectifs institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter une attention accrue aux publics les plus éloignés ou fragiles - Pratiquer une politique d'inclusion plus performante en travaillant à la mixité des collectifs - Assurer/affirmer la position d'acteur culturel citoyen du centre culturel - Visibiliser l'ouverture citoyenne du centre culturel comme opérateur territorial 	<p>1/ Donner les clés aux spectateurs pour comprendre comment s'élaborent les politiques culturelles locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif de visibilisation des décisions prises <p>Ex. : outil pour comprendre le coût d'un spectacle et décrypter le choix du prix libre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer annuellement une formation/information autour de notre fonctionnement à nos instances et à nos publics. • Proposer un programme ponctuel de diffusion autour des politiques culturelles <p>2/ Permettre aux spectateurs de donner leur avis et leurs idées tout au long du contrat programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventer des dispositifs nouveaux de récolte d'idées. • Inviter les citoyens à une rencontre annuelle autour des politiques culturelles communales. • Tenter de mettre en place des collectifs de réflexions citoyens autour des questions socioculturelles dans les quartiers/villages 	<p>diffusion, participation et animation culturelle, médiation, Formation, Information, Éducation permanente</p>

	<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accentuer et prolonger le travail de réflexion et d'analyse du conseil d'orientation - Assurer la continuité de l'analyse partagée du territoire <p>En termes de droits culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre un accès accru à l'élaboration de nos politiques culturelles - Former et informer les publics aux démarches et processus socioculturels 		
--	--	--	--

Chacune de ces trois opérations culturelles regroupera (par définition) plusieurs actions et rencontrera plusieurs fonctions culturelles. Sans dérouler un ensemble exhaustif des actions possibles pour chacune des trois opérations culturelles que nous prévoyons, nous pouvons brièvement présenter les plus emblématiques de celles-ci.

Il va sans dire que ces actions viennent en complément (et en complémentarité) des actions de base qui constituent le socle et la raison d'être essentielle du centre culturel :

Diffusion, création, formation et information, aide et services aux associations et aux citoyens continueront à prendre les formes diverses qui ont fait et continuent à faire la preuve de leur impact.

Les deux schémas suivants le répètent d'une façon plus imagée.

L'action de base du Centre culturel continue à s'ancrer dans nos pratiques quotidiennes dont elle constitue le socle.

Pour chacune des opérations culturelles, nous pouvons déployer différents projets. Ceux-ci ne sont pas exhaustifs, bien entendu, et pourront (devront sans doute) évoluer en fonction des moments ou des évaluations continues que nous réaliserons pour chacun d'eux.

Opération culturelle	Zone 30 — co-construire une proposition artistique par, pour et avec les habitants
Projet — appellation provisoire	Instantanés et durables
Description	Cette proposition pourra prendre des formes diverses, par exemple : un travail de création photographique dans les quartiers. Travail d'exploration artistique des quartiers par leurs habitants. Les participants découvrent leur environnement immédiat au travers d'une initiation à la photographie.
Partenaires	Habitants, associations actives sur le quartier, club « photoclasse » de Soumagne
objectifs	Expérimentation artistique, exploration de l'environnement, création d'un collectif.

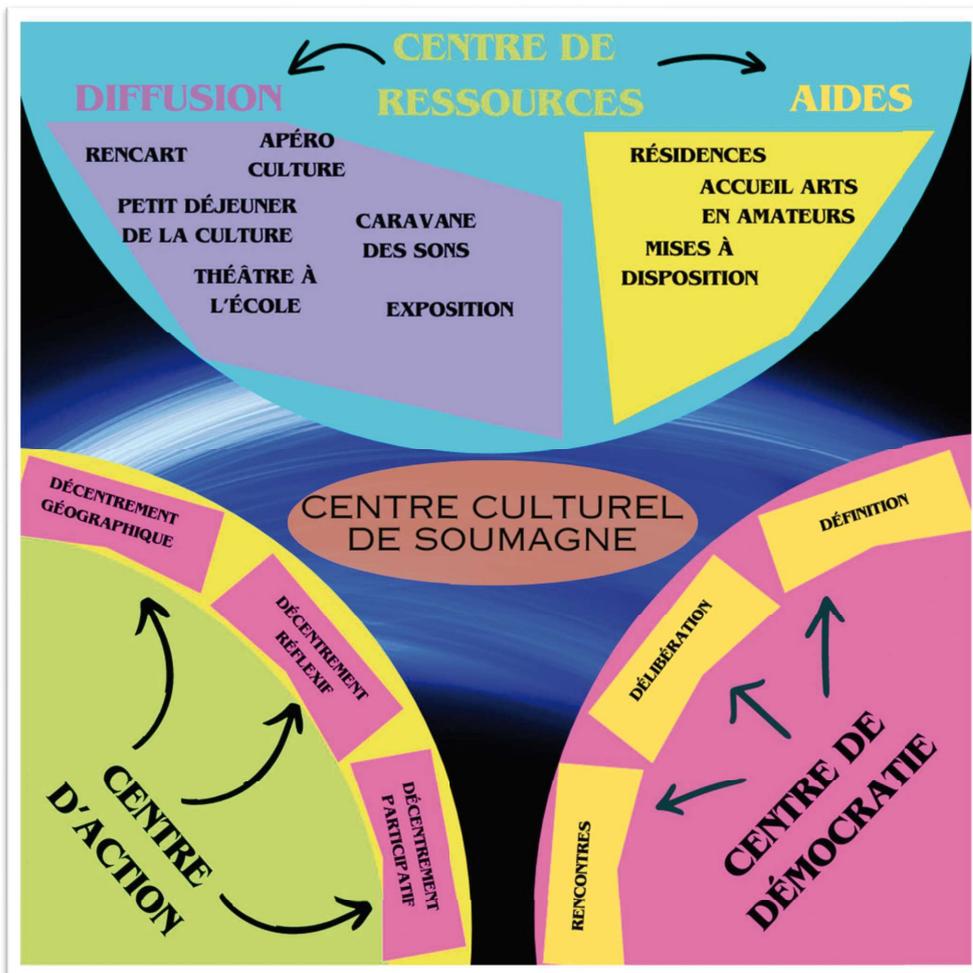
Opération culturelle	Zone 30 — co-construire une proposition artistique par, pour et avec les habitants
Projet — appellation provisoire	La visite imaginaire
Description	Co-création par les habitants du quartier d'un spectacle-balade qui revisite l'imaginaire du quartier.
Partenaires	Habitants, artistes des arts scéniques, collectifs.
objectifs	Expérimentation artistique, exploration de l'environnement, création d'un collectif

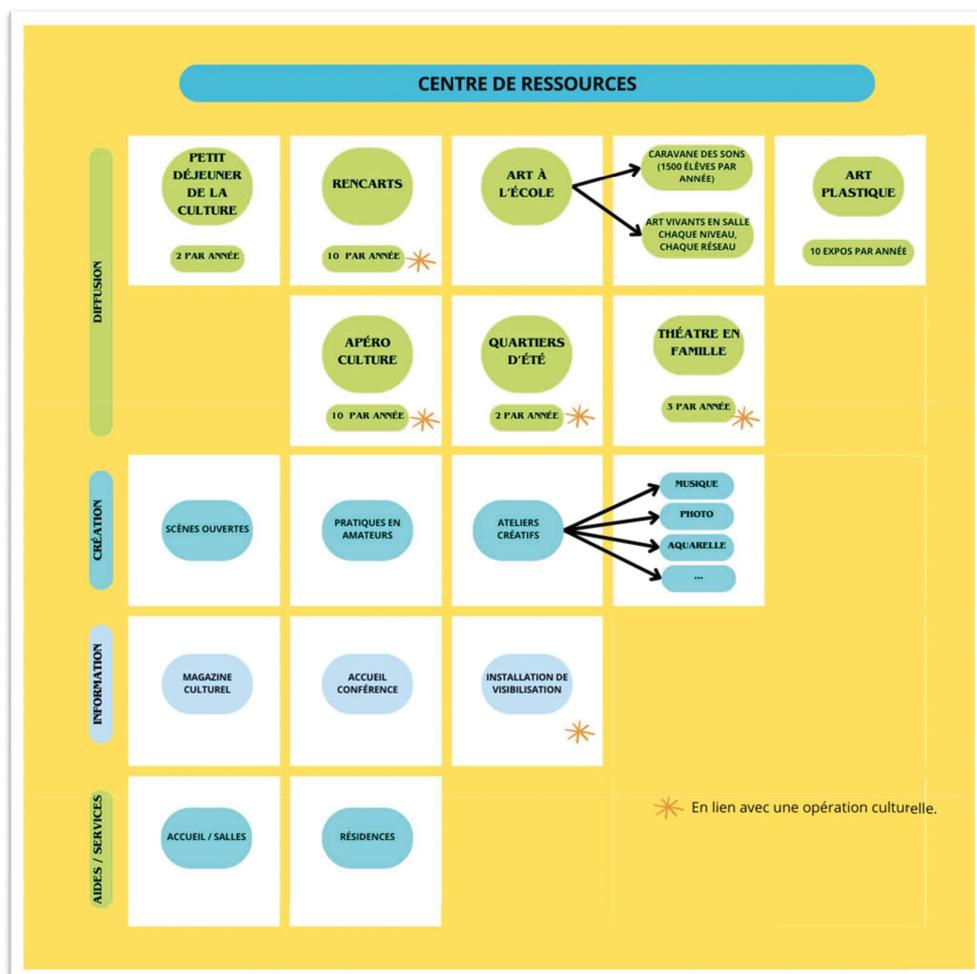
Opération culturelle	Zone 30 — Proposer une activité artistique/ culturelle estivale
Projet — appellation provisoire	Quartiers d'été
Description	installation d'une fête de village autour de proposition artistique (diffusion) et d'animation (création par les collectifs, associations ou habitants) au cours d'une après-midi
Partenaires	Habitants, associations actives sur le quartier
objectifs	Donner accès aux publics plus éloignés (géographiquement, financièrement, symboliquement) du centre culturel

Opération culturelle	Zone 30 : Créer des espaces publics éphémères dans les quartiers
Projet — appellation provisoire	Rendez-vous en place inconnue
Description	Création d'espace public éphémère, terrasse provisoire. Il s'agira de créer un espace minimaliste autour de l'installation d'une terrasse (tables, chaise, café, musique) dans l'espace public. Ce dispositif sera tour à tour espace de création, d'expérimentation ou simplement de dialogue citoyen.
Partenaires	Cette action, transversale, est à relier à l'opération culturelle 3 (terrain à bâtir).
objectifs	Habitants des quartiers, artistes, bibliothèque.

Opération culturelle	Quartier libre : Mettre en place un dispositif qui permette de sonder régulièrement les habitants sur les thématiques importantes à leurs yeux
Projet — appellation provisoire	La vie en dix questions
Description	Faire émerger les 10 questions essentielles d'une vie d'humain. Travailler un dispositif qui permette formation et information autour de ces dix questions.
Partenaires	Bibliothèque, collectifs et associations, commerçants...
objectifs	Informier et former les citoyens sur les questions de sociétés qui les occupent, les concernent ou les inquiètent.

Opération culturelle	Quartier Libre : S'entourer d'un réseau de penseurs, d'artistes et d'intervenants qui nourrissent les réflexions
Projet — appellation provisoire	Conférence de maison/d'appartement
Description	Cycle de conférence chez l'habitant. Un invité vient répondre aux questions posées par les participants.
Partenaires	Habitants, collectifs, personnes-ressources en fonction de la thématique.
objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - S'entourer d'un réseau de penseurs, d'artistes et d'intervenants qui nourrissent les réflexions - Développer de la médiation pour adultes autour des propositions artistiques accueillies au centre culturel (ex. : tables de discussions, espaces ressources, visite d'expo...) - Positionner le centre culturel en tant qu'interlocuteur/opérateur de création dans le débat citoyen - Rester attentif aux questions de société qui traversent notre territoire



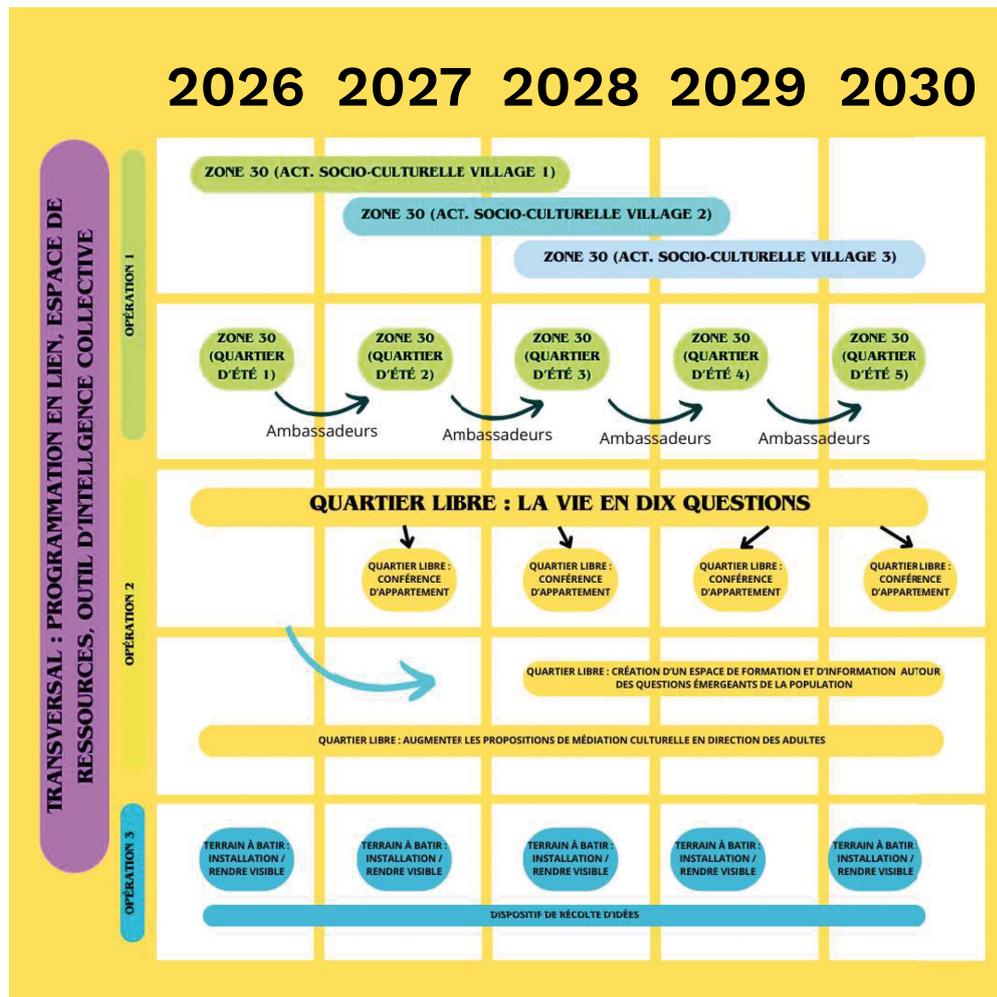


Opération culturelle	Quartier Libre
Projet — appellation provisoire	Quartier livre
Description	Création d'un espace de rencontre/de ressources autour de thématiques émergeant des questionnements de la population (à relier aux dix questions d'une vie)
Partenaires	Bibliothèques, personnes-ressources
objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Rester attentif aux questions de société qui traversent notre territoire - Mettre en lumière et en questionnement les enjeux citoyens qui sous-tendent la vie du territoire - S'entourer d'un réseau de penseurs, d'artistes et d'intervenants qui nourrissent les réflexions - Créer un espace d'activité culturelle autour des ressources littéraires/de la langue française sous des formes diverses

Opération culturelle	Terrain à bâtir : Mettre en place un dispositif de visibilité des décisions prises
Projet — appellation provisoire	Vitrine
Description	Installation évolutive dans les salles (relais dans le magazine, sur le site, etc.) qui met en images/en perspectives les réalités du centre culturel.
Partenaires	Artistes, équipe d'animation, conseil d'orientation.
objectifs	<p>Donner les clés aux spectateurs pour comprendre comment s'élaborent les politiques culturelles locales</p> <p>Donner une visibilité aux décisions, donner une prise sur l'élaboration des politiques culturelles.</p>

Opération culturelle	Terrain à bâtir
Projet — appellation provisoire	Permis de bâtir
Description	Le grand débat : une réunion annuelle ouverte à tous autour des questions culturelles qui traversent le territoire.
Partenaires	Artistes, équipe d'animation, conseil d'orientation.
objectifs	Donner les clés aux spectateurs pour comprendre comment s'élaborent les politiques culturelles locales

L'élaboration dans le temps de ces différentes actions peut se lire comme suit (voir schéma suivant) :



L'accès aux droits culturels dans le plan d'action du centre culturel.

Le plan d'action du centre culturel en s'articulant autour d'une volonté de « décentrement » géographique, réflexif et participatif qui permet d'aborder plusieurs de ces droits.

- Le droit de choisir et respecter son identité culturelle : En proposant des actions ancrées dans les réalités locales et en co-construisant ses projets avec les habitants, le centre culturel permet à chacun de s'exprimer et de valoriser sa propre culture. Par exemple, le projet « Instantanés et durables » invite les habitants à explorer leur environnement immédiat par la photographie, encourageant ainsi l'expression de leurs perspectives et identités propres.

- Le droit de connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures : Le plan d'action met l'accent sur la rencontre et l'échange entre les habitants de différents quartiers et villages. Des projets comme « La visite imaginaire », co-crées avec les habitants et les artistes, permettent de partager des vécus et des imaginaires différents, favorisant ainsi la connaissance et le respect mutuel des cultures.
- Le droit de participer à la vie culturelle : Le plan d'action est traversé par la volonté de donner une voix et un pouvoir aux habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets culturels. L'opération « Terrain à bâtir » vise à élargir la participation citoyenne en créant des espaces de réflexion collective sur les politiques culturelles locales. Des projets comme « Permis de bâtir » invitent les habitants à un débat annuel ouvert à tous sur les questions culturelles du territoire.
- Le droit de s'éduquer et se former dans le respect des identités culturelles : Le centre culturel propose des espaces de formation et d'information qui abordent des questions de société et favorisent le débat. L'opération « Quartiers libres » met en place des dispositifs d'échanges et de confrontations à la différence, comme le projet « La vie en dix questions », qui vise à informer et former les citoyens sur des thématiques importantes à leurs yeux.
- Le droit d'accéder aux patrimoines culturels : Le plan d'action mentionne la valorisation du patrimoine local, matériel et immatériel, dans l'opération « Zone 30 ».
- Le droit de se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles : Le plan d'action ne traite pas directement de la question du droit des individus à s'identifier ou non à une communauté culturelle spécifique. La question n'ayant pas émergé de notre analyse partagée nous a semblé moins prégnante dans l'immédiat, ce qui ne signifie pas, bien entendu, qu'elle ne puisse faire l'objet d'un travail spécifique le cas échéant.

En conclusion, le plan d'action du centre culturel, à travers sa volonté de « décentrement », contribue à l'accès des publics à plusieurs droits culturels. Il encourage la participation, la valorisation des identités culturelles et l'accès à une offre culturelle diversifiée. Il est évident que certains droits culturels peuvent être moins mis en lumière que d'autres ou qu'ils sont travaillés de façon plus transversale.



6. Evaluation future du plan d'action



1. METHODES D'ÉVALUATION ET D'AUTOÉVALUATION DE NOTRE PROJET D'ACTION

De façon générale, nous questionnerons le triple champ d'action du centre culturel en nous appuyant sur les trois cercles suivant :

- le centre de ressources culturelles, soit les aides et offres culturelles (missions de bases) que nous pouvons offrir aux populations.
- le centre de démocratie culturelle : l'évolution de nos actions en lien avec la gouvernance (instances, évolution de la mobilisation des forces vives du territoire, espaces dédiés à la participation, ...) mais aussi évaluation des degrés de participations à l'élaboration de nos actions.
- Centre d'action culturelle : évaluation des actions et des opérations qui soutiennent les enjeux identifiés, évolution de ces enjeux au cours des 5 années de durée du contrat programme.

Plus précisément, nous croiserons donc les analyses et réflexions issues des démarches suivante :

1.1. COLLECTE DES DONNÉES

- Collecte des données : les données objectives (nombre d'activités, nombres de participants, partenariats, etc.) se font en continu. Elles sont collectées au travers de notre billetterie et mise à jour de façon permanente.
- Nous engrangeons également des données plus qualitatives (qualité des partenariats, engagement des partenaires et des publics, réception de nos propositions) en réalisant des évaluations ciblées des actions les plus représentatives. Les méthodes peuvent être très diverses : réunions de concertations, questionnaires et enquêtes, interviews, questionnaires en ligne.
- Notre troisième opération culturelle (Terrain à bâtir) est en elle-même un processus permanent de questionnement qui permettra de faire émerger une évaluation qualitative de l'impact de nos actions et de l'évolution des enjeux que nous travaillons au fil du temps.

1.2. MESURE D'IMPACT

Nous évaluerons l'impact de nos action au regard des changements positifs observés au sein de nos populations vis-à-vis de nos propositions : sensibilisation à la culture, participation accrue, etc.

Pour y parvenir, des méthodes qualitatives (entretien, enquêtes) et quantitatives seront utilisées.

1.3. RAPPORT D'ÉVALUATION

Les rapports d'évaluation annuels seront la base de travail d'une évaluation continuée.

De façon plus générale, nous avons l'ambition de faire des processus d'évaluation un élément central de notre travail.

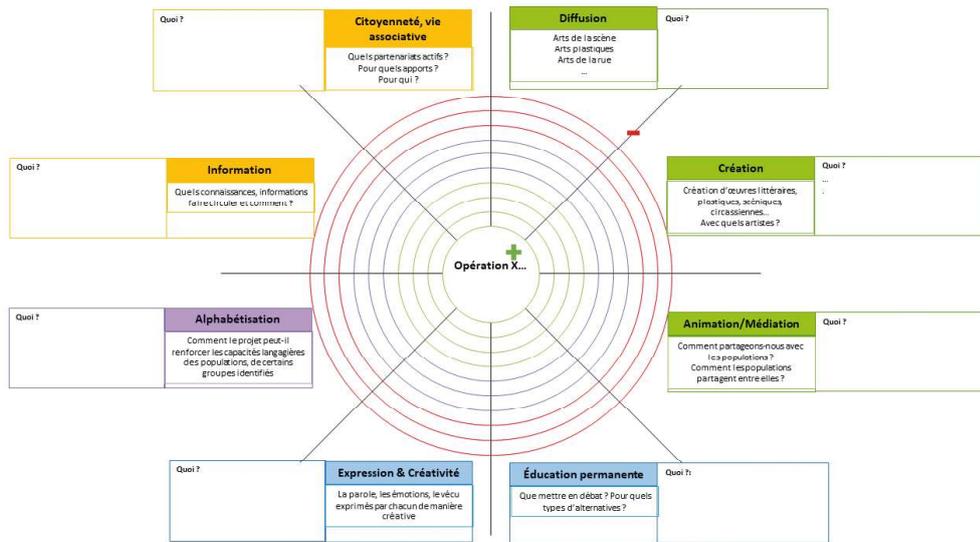
A ce titre, notre opération culturelle nommée « terrain à bâtir » est une façon de faire entrer, par le biais de moyens socio-artistiques, les procédures d'évaluation au cœur de notre travail quotidien.

2. TABLEAU DES OBJETS, MÉTHODES ET PARTENAIRES D'UNE AUTOÉVALUATION / ÉVALUATION CONTINUÉE

Objet	Outil	Participants
<p>Centre de ressources culturelles : il s'agit d'évaluer ce que nous pouvons apporter aux populations du territoire dans la proximité quotidienne : la diffusion bien sûr, le soutien aux associations, la mise à disposition de matériel, de salle, d'expertises. Être un centre de ressources, c'est avant tout se positionner en tant qu'acteur culturel de proximité sur un territoire. C'est prendre une place dans la vie quotidienne des populations. C'est aussi garantir une diversité dans les fonctions culturelles que nous proposons, une diversité de propositions qui permettent de rencontrer le plus large panel possible. C'est enfin tenir en compte les plus fragiles (financièrement, sociologiquement, géographiquement, ...)</p>	<p>Cible des opérations culturelles (voir schéma page suivante)</p> <p>Grille du territoire (voir schéma page suivante)</p>	<p>Équipe des travailleurs</p> <p>Conseil d'orientation</p> <p>Artistes</p> <p>Partenaires institutionnels (bibliothèques, conseils des jeunes et des aînés)</p> <p>Partenaires ponctuels</p>
<p>Centre de démocratie culturelle : Quels dispositifs mettons-nous en place pour assurer une démocratie culturelle? Quels espaces parvenons-nous à dégager? Quels temporalités? Comment la participation parvient-elle à son plus haut degré? Comment sommes-nous sollicités par les partenaires potentiels?</p>	<p>Echelle de la participation (voir schéma page suivante)</p> <p>Continuum de la participation (voir schéma page suivante)</p> <p>A noter : l'opération culturelle « terrain à bâtir » est centrale par rapport à ce point de l'évaluation de nos activités.</p>	<p>Equipe d'animation</p> <p>Conseil d'orientation</p> <p>Partenaires</p> <p>Collectifs mouvants (ou ponctuels) créés autour de projets particulier</p>

<p>Centre d'action culturelle : Ce sont les enjeux que nous avons fait émerger de notre analyse partagée qui seront au centre de ce pan de nos évaluations. Les dispositifs que nous aurons mis en œuvres auront-ils eu un impact ? Qu'est-ce que nos actions auront permis de faire bouger ? En quoi les populations auront-elles évolué au fil des cinq années du contrat programme ? Cette évaluation, plus globale, demandera bien entendu une surface d'analyse plus importante. C'est donc en fin de contrat programme que nous pourrons l'envisager (et encore, cinq années sont sans aucun doute bien peu pour envisager que de telles évolutions puissent être suffisamment importantes pour être discernées à notre niveau).</p>	<p>Analyse partagée du territoire (voir schéma page suivante) Cible des opérations culturelles (voir schéma page suivante) Rapport d'évaluations de chaque projets</p>	<p>Equipe d'animation Partenaires des projets Conseil d'orientation</p>
<p>Droits culturels : Cœur de notre réacteur, l'accès des populations à leurs droits culturels sera étudié chaque année dans les rapports d'évaluations annuels. Nous les interrogerons en nous basant sur les objectifs généraux tels qu'ils sont décrits dans notre plan d'action, mais aussi de façon plus extensive en fonction de l'impact sur eux de projets plus particulier.</p>	<p>Divers baromètre des droits culturels (voir schéma page suivante) Outils à créer.</p>	<p>Equipe d'animation Conseil d'orientation Partenaires des projets Collectifs mouvants en fonctions des projets</p>

La cible des fonctions culturelles



La grille du territoire

Que nous disent les partenaires de notre territoire ?

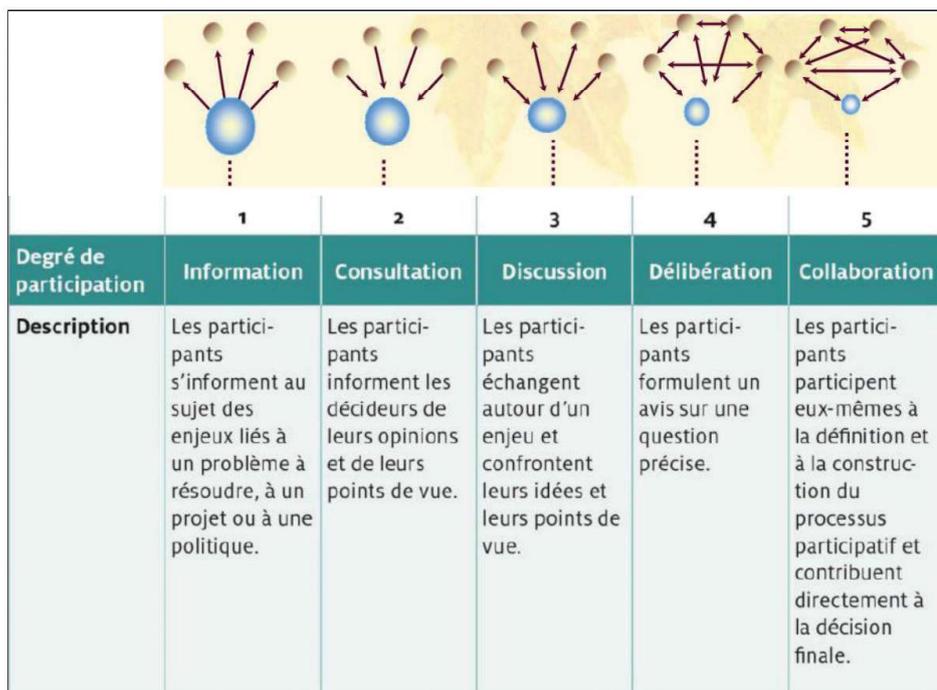
Que nous disent les publics extérieurs ?

Qu'avons-nous appris sur le territoire ?

Que nous disent les artistes, les intervenants ?

La grille du territoire – CESEP 2022

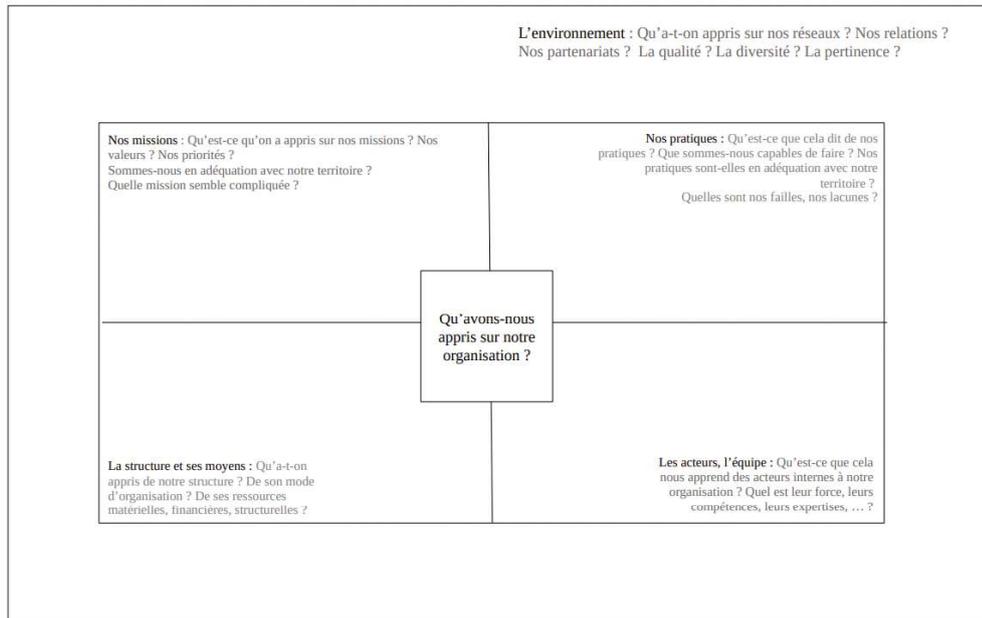
Le continuum de participation



Le baromètre des droits culturels

		10				10	
		9				9	
		8					
		7					
		6					
		5				5	
		4				4	
		3				3	
		2				2	
		1				1	
de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir	de choisir des appartenances et des référents culturels		à la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles	au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures	de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions en matières culturelles		Économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à la culture et à l'information en matière culturelle
Liberté			Droit			Accès	

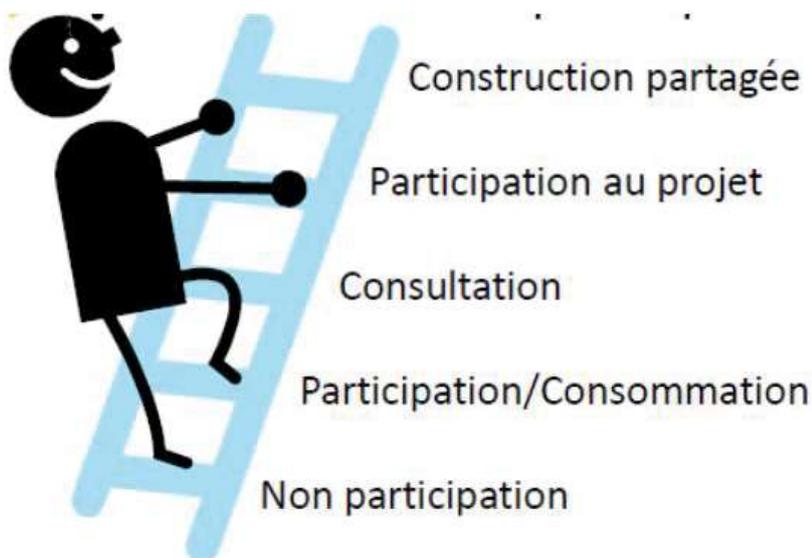
La grille de l'organisation



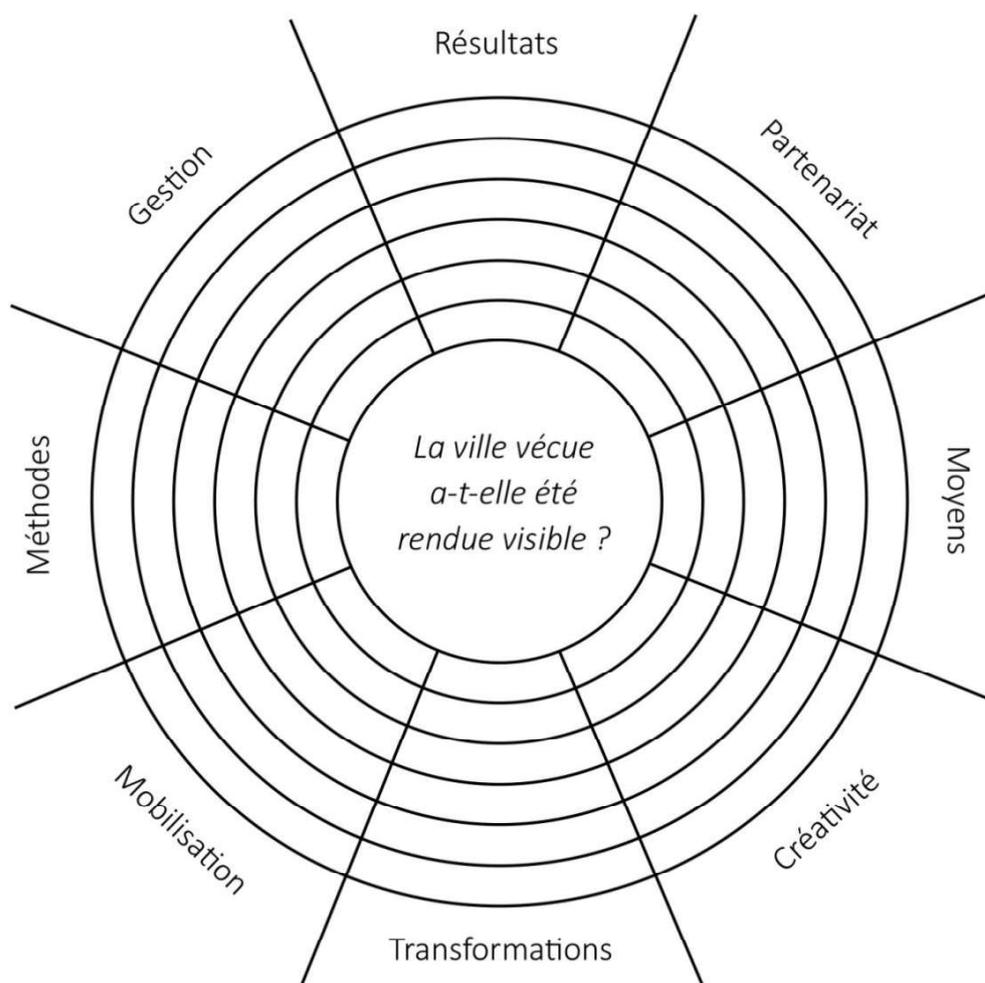
Grille de l'organisation – CESEP 2022

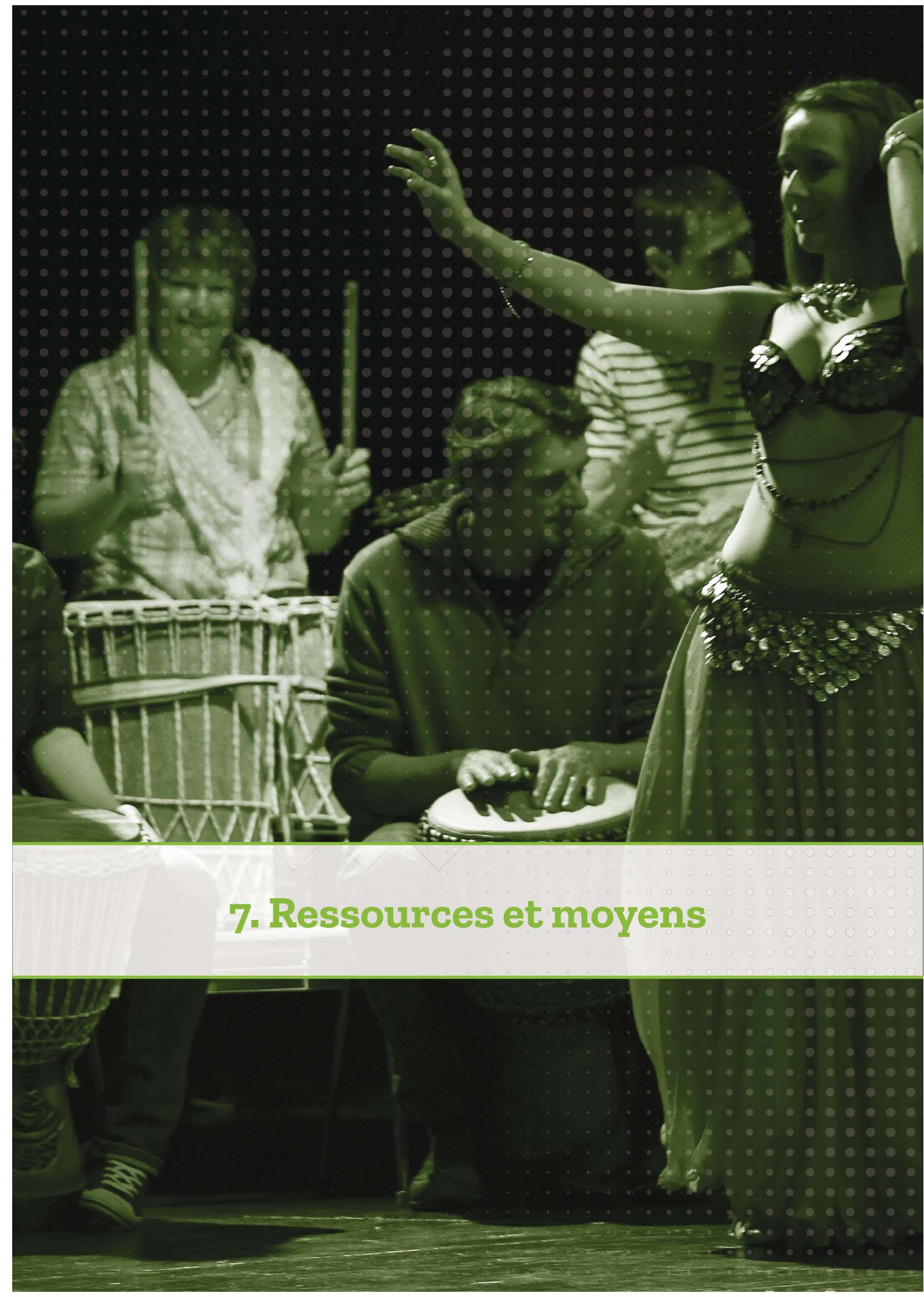
L'échelle de la participation

En 1969, Sherry Arnstein, une consultante américaine, a proposé l'idée d'une échelle de la participation comprenant plusieurs niveaux, chaque barreau mesurant le pouvoir du citoyen. A mesure que l'on gravit les barreaux, on s'élève d'un niveau moins participatif à un niveau plus participatif, le pouvoir des habitants étant plus ou moins grand.



La cible





7. Ressources et moyens



1. ELEMENTS RÉTROSPECTIFS

1.1. COMPTES ET BILAN DU DERNIER EXERCICES

Voir annexe page 143.

1.2. PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROBATION DES COMPTES ET BILANS 2023

Voir annexe page 155.

2. ELEMENTS PROSPECTIFS

2.1. SITUATION EN 2024

Voir annexe page 159

2.2 PLAN FINANCIER GÉNÉRAL

Dépenses	2026	2027	2028	2029	2030
Cafétéria	14.500	14.790	15.086	15.388	15.695
L'infrastructure & énergies	22.800	23.256	23.721	24.196	24.679
Carburant	3.500	3.570	3.641	3.714	3.789
Les Frais postaux et La communication	10.000	10.200	10.404	10.612	10.824
L'impression - distribution du trimestriel	21.700	22.134	22.577	23.028	23.489
Frais de réception - représentation	1.500	1.530	1.561	1.592	1.624
La documentation	3.400	3.468	3.537	3.608	3.680
Les formations					
L'achats de spectacles Manifestations	28.000	28.560	29.131	29.714	30.308
Droits d'auteurs	2.700	2.808	2.920	3.037	3.159
Les rétributions des tiers	22.000	22.440	22.889	23.347	23.814
Les frais de personnel	387.615	395.368	403.275	411.340	419.567
Les cotisations patronales	110.631	112.843	115.100	117.402	119.750
Les assurances	4.500	4.590	4.682	4.775	4.871
Les charges financières	200	204	208	212	216
La convention CCR	208.000	212.160	216.403	220.731	225.146
TOTAL	841.046	857.921	875.136	892.697	910.611

Recettes	2026	2027	2028	2029	2030
Les entrées	25.000	25.500	26.010	26.530	27.061
Les autres recettes et droits	5.800	6.000	6.200	6.400	6.600
La cafétéria	17.000	17.340	17.687	18.041	18.401
Les locations in- frastructures	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
Aides services CCR	4.200	4.200	4.200	4.200	4.200
Les cotisations des membres	3.200	3.200	3.200	3.200	3.200
Les subsides FWB	351.000	358.020	365.180	372.484	379.934
Les subsides Pro- vinciaux	9.640	9.640	9.640	9.640	9.640
Les subsides locaux	198.315	198.315	198.315	198.315	198.315
Les subsides APE	135.000	137.700	140.454	143.263	146.128
Les subsides accord non marchand	90.000	91.800	93.636	95.509	97.419
L'exonération du précompte	820	836	853	870	888
TOTAL	845.975	858.551	871.375	884.452	897.786

3. ELEMENTS INSTITUTIONNELS

3.1 STATUTS DE L'ASBL

Voir annexe page 135.

3.2 CONVENTIONS DE MISES À DISPOSITION INFRASTRUCTURES

Voir annexe page 163.

4. DÉLIBÉRATIONS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

4.1 COMMUNE DE SOUMAGNE

4.2 PROVINCE DE LIÈGE

Voir annexe page 173.

5. VALIDATIONS DES INSTANCES DU CENTRE CULTUREL

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voir annexe page 177.

6. APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

6.1 TRIMESTRIEL AVRIL-MAI-JUIN 2024

Date de parution : le 1^{er} avril 2024

BESOIN

DE VOUS

Partageons nos analyses...

Le saviez-vous ? Nous sommes dans un moment particulièrement important de notre existence de centre culturel.

8

Nous sommes en train de rédiger notre contrat-programme. De quoi s'agit-il ? Du document qui synthétise notre travail depuis cinq ans et qui se projette dans les actions que nous allons mener pour les cinq prochaines années.

C'est sur base de ce document que nos subventions seront renouvelées. A la fois travail de mémoire et d'évaluation et travail prospectif, il s'agit donc d'un gros morceau. Le pensum qui en résulte sera la pierre angulaire de nos prochaines années.

La chose passe par une évaluation du travail réalisé, bien entendu, il s'agit de faire la preuve que tout cet argent (de l'argent public) qui nous est confié tant par la fédération Wallonie Bruxelles que par la Commune de Soumagne, ainsi que par la Province de Liège et la région wallonne a été utilisé pour at-

teindre les objectifs que notre décret nous assigne.

Pour le dire vite, il s'agit de faire en sorte que chaque habitant ait accès à ses droits culturels : liberté de création, accès aux œuvres, promotions des patrimoines, participation, élaboration des politiques culturelles, liberté dans le choix de ses appartenances et de ses identités. Voilà ce qu'est notre boulot au quotidien. Un boulot qui passe par les activités les plus variées, de la diffusion de spectacles ou d'artistes, bien sûr, c'est le plus visible. Mais encore au travers d'ateliers, de possibilités offerte aux artistes de bénéficier d'aides (locaux, expertises, résidences ...), possibilités de rencontres avec des formes de cultures diversifiées, de travail de création, de découvertes (pour tous les âges et en tenant compte des plus fragiles), la mise en travail de notre conseil d'orientation qui nous aide à élaborer nos politiques culturelles ou tout simplement en étant un lieu de convivialité autour des arts

Nous tâchons donc au plus juste d'évaluer tout cela (ce qui n'est pas simple bien entendu).

Et pour le faire bien, c'est évident, nous ne pouvons pas le faire en chambre close. Le centre culturel est, avant toute autre considération, un lieu ouvert sur le monde et sur ses habitants. Il est donc essentiel que nous connaissions votre point de vue, votre avis, vos envies, vos besoins... Nous sommes affamés de vos réactions, de vos questions, de vos interpellations... ce sont elles qui nous permettent



de déterminer les enjeux qui vous semblent important.

Nous évoluons dans un monde d'une infinie complexité. Les grandes questions que nous renvoi la société sont nombreuses. La pauvreté, le climat, l'environnement, l'essor de l'intelligence artificielle, le désaveu généralisé du personnel politique par la population, la montée des droites extrémistes dans nombres de pays européens, les guerres proches et lointaines, la marchandisation capitaliste du monde... Toutes ces questions méritent d'être traitées, c'est évident, mais la forme qu'elles vont prendre diffère en fonction de chacun.

C'est de vous qu'il est question. De vos espoirs et de vos peurs à vous, de vos interrogations, de vos envies de voir, de savoir ou d'apprendre.

C'est donc vous que nous voulons interroger.

« analyse partagée »
Kezako ?

Dans le jargon des cultureux que nous sommes, on appelle ça une « analyse partagée ». Kezako ? Rien de bien compliqué, nous allons vers vous pour vous questionner. Pas moins, pas plus. Nous allons vers vous, avec divers dispositifs, pour essayer d'apprendre ce qui vous taraude, ce qui vous chatouille et ce qui vous gratouille, pour tenter de comprendre avec vous, par vous et pour vous, ce qu'il sera important de traiter dans l'avenir. C'est cela, l'analyse partagée.

Si vous fréquentez nos salles, vous aurez certainement vu notre joli bocal transparent rempli de boules colorées. C'est un premier dispositif qui vous permet de répondre à quelques questions tirées au hasard.

Nous avons également entamé une série d'interviews pour aller un peu plus en profondeur avec des personnes d'horizons divers.



Et enfin, nous avons diffusé un questionnaire sur nos réseaux. Ce questionnaire (le tour du centre culturel en 15 questions) est notre approche la plus large.

Voulez-vous nous aider ? Voulez-vous participer à cette grande aventure ? Faire en sorte que votre centre culturel soit encore plus proche de vous, de vos envies, de vos idées, de vos besoins ? Vous pouvez le faire en répondant à ce questionnaire (c'est rapide et facile, je vous assure). Vous le trouverez en scannant le QRcode ci-dessous.

Mais vous pouvez aussi nous faire part directement de vos réflexions, de vos réactions, de votre intelligence du monde... De toutes les façons possibles : par mail, par courrier postal, par téléphone, en venant nous trouver tout simplement... Nous sommes toujours à votre écoute.

On aime vous rencontrer, on aime que vous nous questionnez, nous interrogiez, que vous remettiez en question notre boulot. Sans vous, sans vos réactions, nous n'avancerions plus.

Je ne sais pas si « ensemble, on va plus loin », mais je sais qu'ensemble, c'est beaucoup plus marrant...

9

Christophe



6.2 NEWSLETTER

Date d'envoi : 30 janvier 2024

[Voir cet email dans votre navigateur](#)



Nous avons besoin de vous ! Votre avis est important !

Pouvez-vous nous accorder 2 petites minutes et répondre au questionnaire ci-dessous ?

Le tour du Centre culturel en 15 questions !

En suivant ce lien, vous pouvez nous aider à vous connaître mieux :

[Formulaire](#)

Merci !

L'équipe du Centre culturel de Soumagne !

T. 04/377.97.07

www.ccsoumagne.be

Vous retrouverez toutes les informations sur notre [site internet](#) !



Copyright © 2024 Centre culturel de Soumagne, Tous droits réservés.

6.3 RÉSEAUX SOCIAUX

Dates de parution : 15/01, 19/01 ; 07/02, 17/02, 03/03 et 09/03.



Centre culturel de Soumagne
Publié par Centre Culturel Soumagne
15 janvier · 🌐

Votre avis est important! 😊
Pouvez-vous nous accorder 2 petites minutes ? 😊
Le tour du Centre culturel en 15 questions !
En suivant ce lien, vous pouvez nous aider à vous connaître mieux :

Le tour du [centre du culturel](#) en 15 questions
Vos réponses nous aideront à mieux cerner vos besoins, vos envies, vos projets afin de rapprocher le centre culturel de la population.
* Indicates required question



DOCS.GOOGLE.COM
Le tour du centre du culturel en 15 questions
Vos réponses nous aideront à mieux cerner vos bes...



Aperçu du Fil Facebook

Centre culturel de Soumagne
À l'instant · 🌐

Vous avez peut-être déjà aperçu notre joli bocal coloré, plein de petits papiers à piocher. Il s'agit d'une enquête que nous menons auprès de nos publics dans le cadre de l'analyse partagée du territoire.

Comment participer ?

- 👉 En ligne en répondant à quelques questions (Promis, 2 minutes suffisent !) <https://forms.gle/VuEjVwEpV4EzXTQX8>
- 👉 Venez jouer en direct lors de nos événements.
- 👉 Certaines boules ... [En voir plus](#)



Le tour du Centre culturel en quelques questions

J'aime Commenter Partager



8. Annexes



QUAND

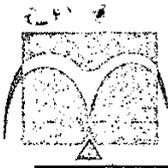
JE

SERAI

GRAND

...

1. LES STATUTS



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé au Moniteur belge



19131825



24 SEP. 2019

Greffe

N° d'entreprise : 4126 50 074
Dénomination
 (en entier) : **Centre Culturel de Soumagne**
 (en abrégé) :
Forme juridique : ASBL
Adresse complète du siège : rue Louis Pasteur, 65 4630 Soumagne

Objet de l'acte : Modifications de statuts et désignation d'administrateurs

**STATUTS COORDONNES
DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE »**

Les présents statuts complètent, modifient et coordonnent les statuts originaires parus au Moniteur Belge en date du 19 octobre 1972 modifiés le 17 octobre 1980, le 17 juin 1986, modifiés et republiés intégralement au Moniteur Belge du 16 décembre 1993, modifiés le 14 mars 1996, le 24 mai 1996, le 1er août 1996, le 17 mai 2018 le 18 octobre 2018, modifiés le 9 avril 2019, conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921 telle que modifiée par les lois des 2 mai 2002 et 16 janvier 2003 ainsi que les arrêtés royaux d'application.

**TITRE PREMIER
DE LA DENOMINATION, DU SIEGE SOCIAL, DE LA DUREE**
 Il est arrêté les statuts d'une association sans but lucratif conformément à la loi du 27 juin 1921.
 Art. 1. - La dénomination de l'association sans but lucratif est « CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE ».
 Art. 2. - Le siège de l'association est fixé dans l'arrondissement judiciaire de LIEGE à 4630 SOUMAGNE, rue Louis Pasteur 65.
 L'adresse de ce siège ne peut être modifiée que par une décision de l'Assemblée générale conformément à la procédure légalement prévue en cas de modifications statutaires.
 La publication de cette modification emporte dépôt des statuts modifiés coordonnés au Greffe du Tribunal d'entreprises territorialement compétent.
 L'association a été constituée pour une durée indéterminée par les membres fondateurs mentionnés aux statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge en date du 19 octobre 1972 sous le numéro d'identification 71439/72.

**TITRE DEUX
DU BUT ET DE L'OBJET SOCIAL**
 Art. 3. - L'association a pour objet en dehors de tout esprit de lucre, de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations, de promouvoir le développement culturel de la commune de SOUMAGNE ainsi que celui de la commune d'OLNE dans le respect du décret du 21 novembre 2013 et notamment de son article 2. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel Elle a notamment pour but :

- a) d'encourager et d'assister les initiatives socioculturelles dans la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ;
- b) de favoriser, en matière socioculturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics ;
- c) d'assurer une judicieuse utilisation des moyens socioculturels et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique culturelle de l'Etat, de la Communauté, de la région, de la province et de la commune ;
- d) d'assurer elle-même la gestion ou l'exploitation de tous les établissements et services socioculturels mis à la disposition ou créés à son initiative.

A ces fins, l'association pourra posséder tous immeubles et équipements, exploiter tous services à but socioculturel, passer toutes conventions utiles avec les pouvoirs publics ou les particuliers et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Elle pourra posséder soit en jouissance soit en propriété tout bien meuble et immeuble nécessaire à la réalisation de son but, à titre gratuit ou à titre onéreux, vendre, échanger, louer et prendre en location tous biens de nature mobilière ou immobilière nécessaires ou utiles à sa fin et contracter, s'associer ou fusionner avec d'autres associations sans but lucratif visant le même but qu'elle, le tout dans les limites de la loi.

Elle pourra recevoir toute donation ou leg émanant d'une tierce personne, pourra faire toutes les opérations en rapport direct ou indirect avec son objet et peut donner son concours à des activités similaires ou connexes à son objet.

Elle peut ainsi accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but et peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité s'inscrivant dans ce même but.

TITRE TROIS

MEMBRES

Section 1. - ADMISSION

Art. 4. - L'association est composée de membres dont le nombre ne peut être inférieur à trois. Il peut s'agir de personnes physiques ou morales, il n'y a pas de condition de nationalité requise.

Art. 5. - Les membres associés sont :

a) Les membres fondateurs, soit ceux qui ont composé l'Assemblée générale constitutive. La qualité de membre fondateur prend fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont participé à cette constitution ;

b) Les membres de la chambre publique, soit :

- deux personnes désignées par le Conseil provincial de LIEGE,

- le Bourgmestre ou son délégué et neuf personnes désignées par le Conseil communal de SOUMAGNE ;

- le Bourgmestre ou son délégué désigné par la Commune d'OLNE ;

c) Les membres de la chambre privée est composée de :

1° personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention ou d'un contrat-programme conclu avec la Communauté française ;

2° associations sans but lucratif et fondations au sens de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, des associations internationales sans but lucratif et des fondations, qui exercent une activité principalement culturelle dans les communes de Soumagne et d'Oine ;

3° le cas échéant, personnes morales ou physiques exerçant une activité particulièrement liée au but du Centre culturel, y compris des représentants d'associations de fait ;

4° le cas échéant, personnes morales ou physiques soutenant le but du Centre culturel.

Les personnes morales ou physiques visées à l'alinéa 1° font partie de la chambre privée pour autant qu'elles aient introduit auprès du président du Centre culturel, une candidature motivée et que leur candidature ait recueilli une majorité de votes favorables émis par le Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Art. 6. - Le montant et les modalités de versement des cotisations sont fixés annuellement par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, lors de la discussion et du vote du projet de budget par l'association. Les cotisations sont fixées à 100 euros.

Art. 7. - Les personnes morales, membres de l'association, désigneront chacune une personne physique chargée de les représenter au sein de l'Assemblée générale.

Section 2. - DEMISSION, EXCLUSION, SUSPENSION

Art. 8. - Les associés sont libres de se retirer de l'association à tout moment, en notifiant leur démission par lettre recommandée à la poste, adressée au Président du Conseil d'administration, qui devra acter la démission.

Art. 9. - L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale des associés, laquelle statuera au scrutin secret et à la majorité des deux-tiers des voix présentes ou représentées, ce après avoir entendu ou appelé à fournir des explications à l'associé qui semble devoir être l'objet de cette mesure.

L'inobservation des prescriptions légales, statutaires ou réglementaires est un motif d'exclusion, de même que le défaut d'être présent, représenté ou excusé à trois assemblées générales consécutives, les manquements à l'honneur et à la bienséance, les fautes graves, agissements ou paroles qui pourraient entacher l'honorabilité ou la considération dont doit jouir l'association.

Le Conseil d'administration peut suspendre les membres visés jusqu'à décision définitive de l'Assemblée générale.

La qualité de membre se perd :

- par le décès ;

- par la démission notifiée par lettre recommandée, par l'intéressé au président du Conseil d'administration ;

- par défaut de paiement des cotisations dues constaté par le Conseil d'administration ;

- par radiation prononcée par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers, pour refus d'observer les prescriptions des statuts ou des règlements intérieurs ou pour tout autre motif grave, propre à l'associé ou à la personne morale qui l'a délégué ;

- par la perte du mandat par lequel l'intéressé est devenu membre.

Tout membre exposé à la radiation est admis à présenter ses explications oralement ou par écrit devant le Conseil d'administration, avant décision de l'Assemblée générale.

En cas de cessation de la participation d'un membre agissant en qualité de délégué d'une personne morale, il sera pourvu à son remplacement sur l'initiative de celle-ci.

Le Conseil d'administration ne pourra rejeter la candidature que pour motif sérieux et fondé.

Après deux ans d'absences non excusées, le Conseil d'administration peut constater la cessation de participation d'un membre et communiquer à ce dernier, par lettre recommandée à la poste, ledit constat. En l'absence de réaction dans les 15 jours, la cessation de participation est définitivement actée.

Art. 10. - Le membre démissionnaire suspendu ou exclu et les héritiers ou ayant droit de l'associé décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social et ne peuvent réclamer aucun compte, faire apposer des scellés ou requérir l'inventaire.

Art. 11. - Il est tenu au siège de l'association un registre contenant l'identité et la qualité des membres de chaque catégorie, avec l'indication de leur admission et sa date, et éventuellement de leur démission, décès, ou exclusion. Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la forme juridique et l'adresse du siège sociale sont requises.

Les membres associés contresignent la mention de leur admission, soit personnellement, soit par porteur de procuration authentique ou sous seing privé. Cette signature entraîne leur adhésion aux statuts de l'association, à ses règlements intérieurs et aux décisions de ses organes.

Art. 12. - Les membres ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association.

TITRE QUATRE

ASSEMBLEE GENERALE

Art. 13. - L'Assemblée générale du Centre culturel comprend une chambre publique et une chambre privée. La chambre publique ne peut rassembler plus de la moitié des membres de l'Assemblée générale. Elle est présidée par le président du Conseil d'administration ou par son remplaçant préalablement désigné.

La personne assurant la direction de l'association siège avec une voix consultative à l'Assemblée générale. L'observateur désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également invité à chaque réunion de l'Assemblée générale. Conformément à l'article 80 du D.21-11-2013, le représentant de l'Inspection de la Culture est réputé être l'observateur du Gouvernement.

Art. 14. - L'Assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou par les présents statuts.

Les attributions réservées à l'Assemblée générale sont les suivantes :

- Elle a le pouvoir de modifier les statuts ;
- La nomination et la révocation des administrateurs ;
- La nomination et la révocation des commissaires aux comptes ;
- La décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires ;
- L'approbation des budgets et des comptes ;
- La dissolution de l'association ;
- L'exclusion d'un membre ;
- La transformation de l'association en société à finalité sociale ;
- Tous les actes pour lesquels les statuts l'exigent.

Art. 15. - Il doit être tenu au moins une Assemblée générale ordinaire chaque année dans le courant du premier semestre au siège social de l'association ou à tout autre endroit fixé par le Conseil d'administration .

L'Assemblée doit se réunir extraordinairement lorsque 1/5e au moins des membres associés en fait la demande.

Elle peut en outre être convoquée par le Conseil d'administration lorsque l'intérêt social l'exige.

Toute assemblée se tient au jour et heure indiqués dans la convocation adressée par le Conseil d'administration à chaque membre, huit jours au moins avant la réunion.

La convocation contient l'ordre du jour et l'assemblée ne peut délibérer que sur les points portés à l'ordre du jour.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal à 1/5e de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 16. - Tout membre de l'association a le droit d'assister et de participer à l'assemblée, soit en personne, soit en se faisant représenter par un autre membre de l'association moyennant procuration écrite transmise au président au plus tard lors de l'ouverture de l'Assemblée générale.

Chaque membre ne peut être titulaire que d'une seule procuration. Seuls les membres présents ou représentés ont le droit de vote, chacun d'eux disposant d'une voix.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Au cas où le nombre des membres de droit est supérieur au nombre des membres associés représentant les groupements socio-culturels, toute décision de l'Assemblée générale requiert une double majorité en son sein et au sein des groupements socio-culturels.

Art. 17. - L'Assemblée générale peut statuer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Afin d'assurer une bonne gouvernance, l'Assemblée générale ne délibérera valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés.

En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

Au cas où les votes blancs, nuls, ainsi que les abstentions, totalisent au moins 50 % du quorum des votes, la proposition est retirée.

En cas de parité des voix, lors d'un vote secret, la proposition est rejetée.

Lorsque le quorum de présences n'est pas atteint à une Assemblée générale, une seconde Assemblée générale sera convoquée et un délai de 15 jours doit être respecté entre les deux assemblées.

La décision prise sera alors définitive quel que soit le nombre de membres présents ou représentés lors de cette seconde Assemblée générale, sous réserve de l'application des dispositions légales dans chaque cas.

Art. 18. - L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts, la dissolution de l'association, ou sur la transformation en société à finalité sociale que conformément au prescrit des articles 8, 20 et 26 quater de la loi du 27 juin 1921.

Art. 19. - Les décisions de l'Assemblée générale sont consignées dans un registre spécial signé par le président et le secrétaire. Ce registre sera conservé au siège de l'association où tous les membres pourront en prendre connaissance mais sans déplacement du registre après requête écrite adressée au Conseil d'administration lequel fixera la date et l'heure de la consultation.

Toute modification aux statuts sera déposée en version coordonnée au Greffe du Tribunal d'entreprises de LIEGE et publiée par les soins du greffier et par extraits aux annexes du Moniteur comme dit à l'article 26 NOUVIES de la loi du 27 juin 1921.

Il en sera de même pour tous les actes relatifs à la nomination ou à la cessation de fonction d'administrateur.

TITRE CINQ

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Art. 20. - L'association est gérée par un Conseil d'administration lequel se réunit au moins quatre fois par année et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du tiers de ses membres.

Il est composé d'une chambre publique et d'une chambre privée. La parité des deux chambres doit être respectée entre les deux chambres, c'est-à-dire :

- 13 membres de la chambre publique ;

- 13 personnes issues de la chambre privée élues par l'Assemblée générale, sur proposition y compris 1 personne de la commune d'OLNE.

En outre, sont invités :

-1 membre de la Coopération culturelle régionale (CCR) à voix consultative ;

-1 observateur auprès du Centre culturel dont l'action culturelle est reconnue, conformément aux articles 24, 1° et 31 D.21-11-2013 portant sur les statuts du Centre désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'observateur sera invité à toute réunion du Conseil d'administration. Conformément à l'article 80 du D.21-11-2013, le représentant de l'Inspection de la Culture est réputé être l'observateur du Gouvernement ;

-La personne assurant la direction de l'association siège avec une voix consultative à l'Assemblée générale

-Le/La président(e) du Conseil d'orientation est convoquée aux réunions du Conseil d'administration. Il ou elle à voix consultative.

Le mandat des membres de la chambre privée est renouvelable par moitié tous les ans, suivant un ordre déterminé, la première fois par tirage au sort et ensuite par ordre d'ancienneté.

Le mandat des membres de la chambre publique est de six ans et est renouvelable après chaque élection communale.

Les membres de la chambre privée sortant sont rééligibles pour autant qu'ils se représentent.

Art. 21. - Le mandat des administrateurs prend fin par expiration du terme, décès, démission ou révocation par l'Assemblée générale.

Le mandat des administrateurs prend, d'autre part, fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont été nommés. Cette disparition est constatée par le Conseil d'administration, soit d'office soit à la demande de tout associé intéressé.

Il peut être pourvu à leur remplacement jusqu'à la plus proche Assemblée générale

Art. 22. - L'ordre du jour des séances est établi par le Comité de gestion. Il comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par un des membres de droit ou le tiers des membres du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres présents ou représentés du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Si le président du Conseil d'administration est empêché, le plus ancien vice-président prend la direction des débats.

Celles-ci sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'administration est convoqué à nouveau et à huit jours d'intervalle. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du conseil, mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

La voix du président est prépondérante en cas de partage.

Selon les besoins, et à titre consultatif, le président peut convoquer aux réunions du Conseil toute personne étrangère au Conseil ou à l'association dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Des extraits peuvent en être délivrés par celui-ci à toute personne justifiant d'un intérêt légitime.

Art. 23. - Le Conseil d'administration peut présenter un projet de règlement d'ordre intérieur de l'association, conforme à la loi et aux statuts, lequel sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les modifications à ce règlement d'ordre intérieur pourront être apportées par l'Assemblée générale statuant à la majorité simple des membres présents.

Art. 24. - Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Seuls sont exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée générale.

Tout ce qui n'est pas attribué par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée générale relève de la compétence du Conseil d'administration.

Il a notamment le pouvoir de décider de sa seule autorité toutes les opérations qui rentrent dans le but et l'objet de l'association.

Il peut, notamment, faire et recevoir tous paiements et en exiger ou en donner quittance ; faire et recevoir tous dépôts, acquérir, échanger ou aliéner, ainsi que prendre et céder à bail, même pour plus de neuf ans, tous biens, meubles et immeubles ; accepter tous transferts de biens meubles et immeubles affectés au service de l'association ; accepter et recevoir tous subsides et subventions privés ou officiels ; accepter et recevoir tous legs et donations ; consentir et conclure tous contrats, marchés et entreprises ; contracter tous emprunts, avec ou sans garantie ; consentir et accepter toutes subrogations et cautionnements, hypothéquer les immeubles sociaux, contracter et effectuer tous prêts et avances avec stipulation de voie parée ; renoncer à tous droits obligationnels ou réels ainsi qu'à toutes garanties réelles ou personnelles ; donner main levée, avant ou après paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies ou autres empêchements ; plaider, tant en demandant qu'en défendant ; faire exécuter tous jugements transiger, compromettre.

C'est le Conseil également qui, soit par lui-même, soit par délégation, nomme ou révoque tous les agents, employés et membres du personnel de l'association et fixe leurs attributions et rémunérations.

Art. 25. - Le(La) directeur(trice) assume la fonction de délégué à la gestion culturelle et administrative et est chargé de la gestion et de l'application des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Il a voix consultative au Conseil d'administration. Il peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à tout mandataire de son choix.

Le Conseil d'administration peut désigner en son sein des membres formant le Comité de gestion, chargé d'assister le(la) directeur(trice) dans la gestion journalière.

Les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des personnes déléguées à la gestion journalière sont déposés au Greffe du Tribunal d'entreprises et publiés au soin du greffier aux annexes du Moniteur Belge conformément à l'article 26 de la loi du 27 juin 1921.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de l'association par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur à ce délégué.

Art. 26. - Le Comité de gestion est composé de représentants de la chambre publique et de la chambre privée. Ils sont élus pour deux ans. Leur mandat est renouvelable. Le(la) directeur(trice) siègera au sein du Conseil de gestion à voix consultative.

Après appel aux candidatures en son sein, le Conseil d'administration lors de sa constitution ou de son renouvellement, choisit parmi ses membres, au scrutin secret au moins un président, un secrétaire et un trésorier.

Ceux-ci forment le bureau de l'association avec les autres membres du conseil désignés par celui-ci. Le bureau assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

Le bureau se réunit tous les mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président.

Le Conseil d'administration peut déléguer, en outre, les pouvoirs qu'il détermine au bureau ou à l'un des membres de celui-ci.

Art. 27. - Les administrateurs, les personnes déléguées à la gestion journalière, ainsi que les personnes habilitées à représenter l'association, ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat qui est exercé à titre gratuit (sauf décision contraire du Conseil d'administration).

Art. 28. - Le Conseil d'administration est habilité à accepter les libéralités faites à l'association et à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur acquisition pour autant que la valeur n'excède pas 100.000 euros.

TITRE SIX

CONSEIL D'ORIENTATION

Art. 29. - Le Conseil d'administration désigne les membres du Conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du Centre culturel.

Le directeur et le personnel d'animation du Centre culturel sont membres du Conseil d'orientation avec voix consultative.

Le Conseil d'orientation désigne en son sein un président.

Le/la président(e) du Conseil d'orientation siège au Conseil d'administration, avec voix consultative.

Le Conseil d'orientation est composé par moitié au moins des membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni du Conseil d'administration du Centre culturel.

Art. 30. - Le Conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation et participe à l'analyse partagée.

Le Conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande du Conseil d'Administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée.

Le Conseil d'orientation peut se scinder en sections spécialisées.

Chaque section est alors présidée par un délégué du président. Elle fonctionne comme le Conseil d'orientation lui-même, auquel elle soumet ses rapports et propositions.

TITRE SEPT

BUDGETS ET COMPTES

Art. 31. - L'année sociale commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre.

Le compte de l'exercice écoulé, le budget de l'exercice suivant, sont annuellement soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Les comptes et les budgets seront tenus et publiés conformément à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921.

Art. 32. - L'Assemblée générale doit désigner deux vérificateurs aux comptes (commissaire aux comptes) qui doivent être choisis en dehors du Conseil d'administration.

Ils seront chargés de vérifier les comptes de l'association et de présenter un rapport annuel au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

Ils sont nommés pour deux ans et sont rééligibles.

Si la vérification des comptes n'a pas été effectuée par les vérificateurs, il appartient à chaque membre de l'association de procéder lui-même à cette vérification des comptes au siège de l'association afin de pouvoir procéder aux votes relatifs à l'approbation des comptes et budgets et à la décharge.

Art. 33. - Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Un jeton de présence peut toutefois être alloué par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, au bureau, au Conseil d'Orientation et aux commissaires aux comptes.

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun membre ne peut, en aucun cas, en être rendu responsable.

Le mobilier et le matériel mis à la disposition de l'association par l'Etat, la Communauté, la Région, la Commune ou d'autres collectivités publiques font l'objet d'inventaires contradictoires. Ils sont gérés sous le contrôle de la collectivité propriétaire, qui en vérifie la bonne utilisation.

TITRE HUIT LIQUIDATION

Art. 34. - En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée générale qui l'aura prononcée nommera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et décidera de la destination des biens et des valeurs de l'association dissoute qui devra obligatoirement respecter le but de l'association.

Toute décision relative à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation de fonction du ou des liquidateurs, à la clôture de la liquidation, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net, seront déposées au Greffe du Tribunal d'entreprises et publiées aux annexes du Moniteur comme prescrit aux articles 23 et 26 de la loi de 1921.

Art. 35. - Les liquidateurs auront pour mandat de réaliser l'actif de l'association, de payer toute dette quelconque et d'attribuer le solde net éventuel selon la décision prise par l'Assemblée générale en application des articles ci-dessus.

Toutefois, le montant des subventions peut être prélevé sur l'actif et remis à la disposition des collectivités qui l'ont versé, au prorata de la période d'amortissement non encore écoulée.

Art. 36. - Tous autres points non prévus par les présents statuts se règlent conformément à la loi.

TITRE NEUF

DISPOSITION TRANSITOIRE

Les membres du Comité de gestion sont le/la président(e), le/la secrétaire, le/la trésorier(ère) et le/la Directeur(trice) du Centre culturel.

Désignation d'administrateurs:

Pour la chambre publique :

Serge CAPPÀ: Rue de Fayembois, 135 4610 BEYNE-HEUSAY-R.N.:50.12.05-159.49

Chantal NEVEN-JACOB: Parc du Tilleul, 46 4601 VISE-R.N.:57.02.22-144.19

Yves TRILLET : chaussée de Wégimont, 17 4630 SOUMAGNE-R.N.:82.02.09-113.92

Michèle WINDAL:Avenue de la Résistance, 11 4630 SOUMAGNE-R.N.:58.11.10-328.85

Liliane DECOEUR:Rue du Maireux ,66 4630 SOUMAGNE-R.N.:48.02.23-210.25

André THIRY:Rue de la Citadelle, 13/0 4633 MELEN-R.N.:69.07.21-259.27

Rosario CARPINO:Rue de la paix, 58 4630 SOUMAGN-R.N.:69.06.12-301.54

Yves DENGIS :Rue Hottoux, 35 4630 SOUMAGNE-R.N.:63.03.26.067-12

Caroline CUESTA CORDON : Rue de la Sérouïle, 19 4630 SOUMAGNE-R.N.:84.03.21-312.67

Lina FIGLIOLA : rue Chapelle, 1 4630 SOUMAGNE-R.N.:65.09.16-054.21

Mélanie RENKIN :Rue de Heuseux, 12 4630 SOUMAGNE-R.N.:85.04.02-348.47

Didier GILLES :Avenue Jean Jaurès, 1/D 4630 SOUMAGNE-R.N.:69.01.10-185.01

Marie-Paule DARIMONT :Froidbermont, 34 4877 OLNE-R.N.:63.04.29-372.12

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Pour la chambre privée:

Christophe BROCKAERT : Rue du Méry, 28/82 4000 LIEGE-R.N.:73.03.04-013.63
Robert CARABIN : rue Voie de Liège, 8 4630 SOUMAGNE-R.N.:46.10.31-251.49
Alain DELCHEF : rue Arnold Trillet, 100 4630 SOUMAGNE-R.N.:62.11.27.-169.12
Henri HANQUET : rue des Carmes, 31 4630 SOUMAGNE-R.N.:44.08.03-313.92
Julien JEHAY : avenue de la Coopération, 34 4630 SOUMAGNE-R.N.:37.01.10-131.62
Geneviève RADWINSKI : rue Campagne, 107 4630 SOUMAGNE-R.N.:47.11.17-170.93
Josiane SOUMAGNE : rue Voie de Liège, 8 4630 SOUMAGNE-R.N.:52.02.20-274.38
Jacqueline RICHELLE : Froidbermont, 43 4877 OLNE -R.N.:44.11.17-078.25

Composition totale du conseil d'administration

Pour la chambre publique :

Serge CAPP: Rue de Fayembois, 135 4610 BEYNE-HEUSAY-R.N.:50.12.05-159.49
Chantal NEVEN-JACOB: Parc du Tilleul, 46 4601 VISE-R.N.:57.02.22-144.19
Yves TRILLET : chaussée de Wégimont, 17 4630 SOUMAGNE-R.N.:82.02.09-113.92
Michèle WINDAL:Avenue de la Résistance, 11 4630 SOUMAGNE-R.N.:58.11.10-328.85
Liliane DECOEUR:Rue du Maireux ,66 4630 SOUMAGNE-R.N.:48.02.23-210.25
André THIRY:Rue de la Citadelle, 13/0 4633 MELEN-R.N.:69.07.21-259.27
Rosario CARPINO:Rue de la paix, 58 4630 SOUMAGN-R.N.:69.06.12-301.54
Yves DENGIS :Rue Hottes, 35 4630 SOUMAGNE-R.N.:63.03.26.067-12
Caroline CUESTA CORDON : Rue de la Séroûle, 19 4630 SOUMAGNE-R.N.:84.03.21-312.67
Lina FIGLIOLA : rue Chapelle, 1 4630 SOUMAGNE-R.N.:65.09.16-054.21
Mélanie RENKIN :Rue de Heuseux, 12 4630 SOUMAGNE-R.N.:85.04.02-348.47
Didier GILLES :Avenue Jean Jaurès, 1/D 4630 SOUMAGNE-R.N.:69.01.10-185.01
Marie-Paule DARIMONT :Froidbermont, 34 4877 OLNE-R.N.:63.04.29-372.12

Pour la chambre privée

Elisabeth BIEMAR : rue d'Oultremont, 34 4630 SOUMAGNE-R.N. :44.04.19-134.54
Christophe BROCKAERT :Rue du Méry, 28/82 4000 LIEGE-R.N.:73.03.04-013.63
Robert CARABIN : rue Voie de Liège, 8 4630 SOUMAGNE-R.N.:46.10.31-251.49
Alain DELCHEF : rue Arnold Trillet, 100 4630 SOUMAGNE-R.N.:62.11.27.-169.12
Myriam GOSSET : sur les Keyeux, 13/B 4630 SOUMAGNE-R.N.:49.09.22-070.71
Christel GOUVERNEUR : avenue de la Coopération, 36 4630 SOUMAGNE-R.N.:71.08.14-444.13
Henri HANQUET : rue des Carmes, 31 4630 SOUMAGNE-R.N.:44.08.03-313.92
Julien JEHAY : avenue de la Coopération, 34 4630 SOUMAGNE-R.N.:37.01.10-131.62
Pierre MEURRENS : rue de Cerexhe, 18 4630 SOUMAGNE-R.N.:91.11.16-303.41
Geneviève RADWINSKI : rue Campagne, 107 4630 SOUMAGNE-R.N.:47.11.17-170.93
Josiane SOUMAGNE : rue Voie de Liège, 8 4630 SOUMAGNE-R.N.:52.02.20-274.38
Jacqueline RICHELLE : Froidbermont, 43 4877 OLNE -R.N.:44.11.17-078.25
Vincent TODE : rue de la Paix, 41 C4 4630 SOUMAGNE-R.N.:62.08.01-313.45

Fait à Soumagne, le 9 avril 2019

Julien JEHAY
Président

Michèle WINDAL
Secrétaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

2. COMPTE ET BILAN DU DERNIER EXERCICE

**Bilan interne
Exercice 2023**

07/03/2024

EUR

01/01/2023 - 31/12/2023

Schéma mixte

		Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023	
ACTIFS IMMOBILISES		21/28	31 003,40
Immobilisations corporelles		22/27	31 003,40
Installations, machines et outillage		23	31 003,40
230000 MATERIEL/EQUIP.ADMN.ET D'IMPR.			11 807,64
230900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)			(11 573,65)
232000 MAT/EQUIP.DE REGIE ET DE SCENE			80 515,28
232900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)			(68 263,07)
234000 MAT/EQUIP. SALLE,BUFFET,CAFET.			87 551,38
234900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)			(69 034,18)
Autres immobilisations corporelles		26	0,00
260000 AMENAGEMENT LOCAUX			11 711,21
260900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)			(11 711,21)
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	472 240,55
Créances à un an au plus		40/41	19 360,35
Créances commerciales		40	5 224,00
400000 CLIENTS			5 224,00
Autres créances		41	14 136,35
416100 ACOMPTE ONSS			14 136,35
Valeurs disponibles		54/58	452 880,20
550010 CCB CPTE VUE SOUMAGNE-BAS			278 154,81
550020 CCB CPTE DEPOT SOUMAGNE-BAS			147 111,12
550060 COMPTE DEXIA ATELIERS			21 272,37
570000 CAISSES			6 341,90
580000 VIREMENTS INTERNES			0,00
Montant total de l'actif			503 243,95

		Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023	
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		10/15	361 572,62
Réserves		13	15 000,00
Réserves disponibles		133	15 000,00
133000 RESERVES POUR INVESTISSEMENTS			15 000,00
Bénéfice reporté		140	315 046,61
140000 BENEFICE REPORTE (OU PERTE)			315 046,61
Solde 6 et 7			18 987,01
*** 149999 RESULTAT PROVISoire REPORTE			18 987,01
Subsides en capital		15	12 539,00
150000 SUBSIDES EN CAPITAL			62 700,00
150900 Amortissement subside en capital			(50 161,00)
<u>DETTES</u>		17/49	141 671,33
Dettes à un an au plus		42/48	84 171,33
Dettes commerciales		44	14 716,66
Fournisseurs		440/4	14 716,66
440000 FOURNISSEURS			12 050,66
444000 FACTURES A RECEVOIR			2 666,00
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	69 454,67
Impôts		450/3	15 254,13
453000 PRECOMPTES PROF.A PAYER			15 254,13
Rémunérations et charges sociales		454/9	54 200,54
454000 O.N.S.S. A PAYER			8 800,13
455000 REMUNERATIONS A PAYER			0,00
456000 PECULES DE VACANCES			45 400,41
459000 AUTRES DETTES SOCIALES			0,00

Rue Louis Pasteur, 65
BE-4630 SOUMAGNE
BE
EUR

Bilan interne Exercice 2023

01/01/2023 - 31/12/2023

07/03/2024
Schéma mixte

		Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023	
Comptes de régularisation	492/3		57 500,00
493000 PRODUITS A REPORTER		57 500,00	
Montant total du passif			503 243,95



**Bilan interne
Exercice 2023**

01/01/2023 - 31/12/2023

		Ex. 2023 Rep 2023 --> Clé 2023 01/01/2023 - 31/12/2023	
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes et prestations			810 064,21
Chiffre d'affaires	70	54 187,07	
700100 ENTREES(droit accès manif+serv		17 815,41	
700101 PARTICIPATION AUX FRAIS		5 776,51	
700300 AUTRES RECETTES & DROITS		5 800,00	
704000 CAFETERIA (boissons)		16 116,15	
704302 LOC.INFRASTR.(occ.perm.Soumagn		3 804,00	
704320 LOC.INFRASTR.(loc.salle Sgne)		325,00	
704400 LOCATIONS DE MATERIEL		100,00	
706100 MISE A DISP.DE MATERIEL		250,00	
706950 ACTIVITES AIDES SERV.		4 200,00	
 Production immobilisée	 72	 752 594,80	
*** 730000 COTISATIONS MEMBRES ASSOCIES		2 800,00	
*** 737000 SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE		198 314,82	
*** 737100 SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE		9 640,00	
*** 737101 SUBSIDES EXTRAORD.PROVINCE		2 360,00	
*** 737102 SUBSIDES EQUIPEMENT PROVINCE		7 000,00	
*** 737400 SUBVENTION APE		77 874,88	
*** 737500 SUBSIDES EXPLOITATION COMM.FR.		331 185,32	
*** 737501 SUBSIDES EXTRAORD.COMM.FR.		32 174,92	
*** 737502 SUBSIDES EQUIPEMENT C.FRANCAIS		5 540,00	
*** 737503 SUBSIDES ACCORD NON MARCHAND		85 704,86	
 Autres produits d'exploitation	 74	 3 282,34	
740000 EXONERATION PREC.PROF.		782,34	
749000 AUTRES RECUPERATIONS		2 500,00	
 Coût des ventes et des prestations			(786 973,05)
Approvisionnement et marchandises	60	(15 744,49)	
Achats	600/8	(15 744,49)	
604100 CAFETERIA (achats marchandises		(13 668,49)	
604101 CAFETERIA (% clubs..)		(2 076,00)	
 Services et biens divers	 61	 (137 069,59)	
610000 INFRASTR.& EQUIP.(Commune forf		(4 856,71)	

**Bilan interne
Exercice 2023**

07/03/2024

01/01/2023 - 31/12/2023

Schéma mixte

EUR

	Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023	
	01/01/2023 - 31/12/2023	
610500 FR.MAINTENANCE & ENTR. EQUIPEM		(2 383,12)
610700 ASSURANCES & SECURITE INCENDIE		(501,29)
611201 fr.de déplacements - missions		(2 775,42)
612000 POSTES & EXPEDITIONS		(3 396,11)
612100 COMMUNICATIONS & NTIC		(2 523,56)
612101 SITE INTERNET		(3 025,00)
612200 FOURNITURES DE BUREAU		(237,00)
612300 PHOTOCOPIES		(1 335,17)
612400 PETIT MATERIEL & P. MOB.BUREAU		(54,99)
612500 FRAIS DE SECR.SOCIAL (gestion)		(7 186,10)
612700 ASSURANCES DIVERSES		(1 040,77)
612900 AUTRES FR.GESTION & ADMINISTR.		(2 384,99)
613100 TR.IMPRESS.PERIODIQUE INF+PROM		(12 665,48)
613400 FRAIS RECEPTION & REPRESENTATI		(1 063,52)
613500 FRAIS ACCUEIL & DECORATION		(265,10)
613800 AUTRES FR.PROMOTION,PUB&REL.PU		(7 665,06)
614000 DOCUMENTATION GENERALE		(1 536,97)
614100 FORMATION DU PERSONNEL		(1 395,58)
615000 ANIMATIONS,ATELIERS,CONF..FRAI		(8 909,86)
615100 EXPOSITIONS FRAIS..		(247,27)
615200 SPECT.& MANIF. ACHATS..		(14 343,00)
615300 CATERING...MANIFS		(1 722,71)
615400 DEFRAIEMENTS MANIFS		(1 996,00)
615500 MANIF.EXCETIONNELLE		(30 733,22)
616300 DROITS D'AUTEURS CREATION OEUV		(2 560,69)
619300 RETRIB.TIERS.PREST.CULT.OU POL		(17 114,90)
619500 RETRIB.TIERS PREST.ADM+GESTION		(3 150,00)
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	(407 707,03)
620200 PERSONNEL EMPLOYES		(270 641,54)
620300 PERSONNEL OUVRIERS		(42 308,64)
621000 COTISATIONS PATRONALES ASS.SOC		(96 679,54)
623000 ASSURANCES LOI (acc.tr.pers.)		(1 516,29)
623900 AUTRES FRAIS DE PERSONNEL		(2 759,92)
625000 DOTAT° PROVIS° PEC VAC.		(45 400,41)
625010 REPRISE PROV.PECULES		51 599,31
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(20 173,37)
630230 DOT AMORT MAT EQUIP ADMINIST		(1 233,16)
630232 DOT AMORT MAT EQU REGIE ET SCE		(12 252,22)
630234 DOT AMORT MAT EQUIP SALLE CAF		(6 687,99)
Autres charges d'exploitation	640/8	(206 278,57)

**Bilan interne
Exercice 2023**

01/01/2023 - 31/12/2023

		Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023	
644000 CONVENTION CCR		(206 278,57)	
Bénéfice d'exploitation	70/64		23 091,16
Perte d'exploitation	64/70		
Produits financiers	75/76B		486,47
Produits financiers récurrents	75	486,47	
Produits des actifs circulants	751	486,43	
751000 PR.ACTIFS CIRC.(revenus capita		486,43	
Autres produits financiers	752/9	0,04	
755000 GAIN D'ARRONDIS		0,04	
Charges financières	65/66B		(4 590,62)
Charges financières récurrentes	65	(190,36)	
Autres charges financières	652/9	(190,36)	
657000 CH.FINANCIERES DIV.int.+fr.cpt		(190,36)	
Charges financières non récurrentes	66B	(4 400,26)	
668000 CHARGES EXCEPTIONNELLES		(4 400,26)	
Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66		18 987,01
Perte de l'exercice avant impôts	66/70		
Bénéfice de l'exercice	70/67		18 987,01
Perte de l'exercice	67/70		
Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		18 987,01
Perte de l'exercice à affecter	68/70		

Rue Louis Pasteur, 65
BE-4630 SOUMAGNE
BE

Bilan interne
Exercice 2023
01/01/2023 - 31/12/2023

07/03/2024
Schéma mixte

EUR

		Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023	
<u>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</u>			
Bénéfice à affecter	70/69		18 987,01
Perte à affecter	69/70		
Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	18 987,01	
Perte de l'exercice à affecter	68/70		

**Bilan interne
Exercice 2023**

07/03/2024

EUR

01/01/2023 - 31/12/2023

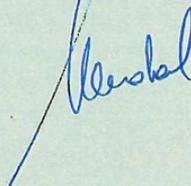
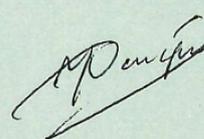
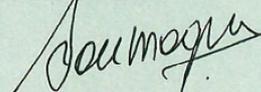
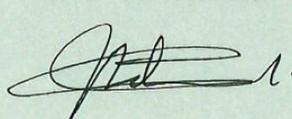
Schéma mixte

Ex. 2023
Rep 2023 --> Clô 2023

01/01/2023 - 31/12/2023

Comptes hors PCMN		
149999	RESULTAT PROVISoire REPORTE	18 987,01
730000	COTISATIONS MEMBRES ASSOCIES	2 800,00
737000	SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE	198 314,82
737100	SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE	9 640,00
737101	SUBSIDES EXTRAORD.PROVINCE	2 360,00
737102	SUBSIDES EQUIPEMENT PROVINCE	7 000,00
737400	SUBVENTION APE	77 874,88
737500	SUBSIDES EXPLOITATION COMM.FR.	331 185,32
737501	SUBSIDES EXTRAORD.COMM.FR.	32 174,92
737502	SUBSIDES EQUIPEMENT C.FRANCAIS	5 540,00
737503	SUBSIDES ACCORD NON MARCHAND	85 704,86

Certifié conforme aux livres financiers,

le Trésorier,
T. HERTAYla Secrétaire,
M. WINDALle Président,
Y. DENGISles Vérificatrices aux comptes,
G. RADWINSKI J. SOUMAGNE

CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE ASBL

BUDGET ET REALISATIONS 2024

07/03/2024

COMPTE	LIBELLE	BUDGET	REALISE	REAL.%	ECART
604000	ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	0,00	0,00%	0
604100	CAFETERIA (achats marchandises)	-14 000,00	0,00	0,00%	14 000
604101	CAFETERIA (% clubs..)	-2 076,00	0,00	0,00%	2 076
610000	INFRASTR.& EQUIP.(Commune forf	-4 856,71	0,00	0,00%	4 857
610100	LOYERS&LOC.EQUIP.NON PERMANENT	0,00	0,00	0,00%	0
610202	MATERIEL ECLAIRAGE	0,00	0,00	0,00%	0
610310	FOURNIT. ENTR.PETIT MAT.	0,00	0,00	0,00%	0
610400	FRAIS NETT.EQUIPEMENTS	0,00	0,00	0,00%	0
610500	FR.MAINTENANCE & ENTR. EQUIPEM	-4 000,00	0,00	0,00%	4 000
610700	ASSURANCES & SECURITE INCENDIE	-510,00	0,00	0,00%	510
611200	CARBURANT	0,00	0,00	0,00%	0
611201	fr.de déplacements - missions	-4 000,00	0,00	0,00%	4 000
611400	ACHAT PT.MAT.MOB.MACH.BUREAU	-1 000,00			
611420	ENTR.ET REPAR.MAT.ET MACH.BURE	0,00	0,00	0,00%	0
611620	FRAIS DE JUSTICE, AVOCAT, ETC	0,00	0,00	0,00%	0
611900	HONORAIRES, ETUDES...	0,00	0,00	0,00%	0
612000	POSTES & EXPEDITIONS	-2 500,00	0,00	0,00%	2 500
612100	COMMUNICATIONS & NTIC	-3 500,00	0,00	0,00%	3 500
612101	SITE INTERNET	-3 000,00	0,00	0,00%	3 000
612200	FOURNITURES DE BUREAU	-2 000,00	0,00	0,00%	2 000
612300	PHOTOCOPIES	-2 000,00	0,00	0,00%	2 000
612400	PETIT MATERIEL & P. MOB.BUREAU	-2 000,00	0,00	0,00%	2 000
612500	FRAIS DE SECR.SOCIAL (gestion	-7 500,00	0,00	0,00%	7 500
612700	ASSURANCES DIVERSES	-3 500,00	0,00	0,00%	3 500
612900	AUTRES FR.GESTION & ADMINISTR.	-4 000,00	0,00	0,00%	4 000
613000	TR.IMPRESS.->PROM.,PUB,REL.PUB	0,00	0,00	0,00%	0
613100	TR.IMPRESS.PERIODIQUE INF+PROM	-14 000,00	0,00	0,00%	14 000
613200	RELATIONS PUBLIQUES	0,00	0,00	0,00%	0
613400	FRAIS RECEPTION & REPRESENTATI	-1 000,00	0,00	0,00%	1 000
613500	FRAIS ACCUEIL & DECORATION	-1 000,00	0,00	0,00%	1 000
613800	AUTRES FR.PROMOTION,PUB&REL.PU	-6 000,00	0,00	0,00%	6 000
614000	DOCUMENTATION GENERALE	-1 500,00	0,00	0,00%	1 500
614100	FORMATION DU PERSONNEL	-1 500,00	0,00	0,00%	1 500
615000	ANIMATIONS,ATFILIERS,CONF..FRAI	-10 000,00	0,00	0,00%	10 000
615100	EXPOSITIONS FRAIS..	-650,00	0,00	0,00%	650
615101	ACHAT D'OEUVRES D'ART	0,00	0,00	0,00%	0
615200	SPECT.& MANIF. ACHATS..	-25 000,00	0,00	0,00%	25 000
615300	CATERING...MANIFS	-2 000,00	0,00	0,00%	2 000
615400	DEFRAIEMENTS MANIFS	-2 000,00	0,00	0,00%	2 000
615500	MANIF. EXCEPTIONNELLE	0,00	0,00	0,00%	0
616300	DROITS D'AUTEURS CREATION OEUV	-3 000,00	0,00	0,00%	3 000
616400	DROITS DE SUITE & DR.EXECUTION	0,00	0,00	0,00%	0
616500	FRAIS MISSIONS PROD.+DIFF.+EXP	0,00	0,00	0,00%	0
617000	PERS.MIS A DISPOSITION	0,00	0,00	0,00%	0
619200	CHEQUES ALE	0,00	0,00	0,00%	0
619300	RETRIB.TIERS.PREST.CULT.OU POL	-15 000,00	0,00	0,00%	15 000
619400	RETRIB.TIERS PREST.ARTISTIQUES	0,00	0,00	0,00%	0
619500	RETRIB.TIERS PREST.ADM+GESTION	-3 000,00	0,00	0,00%	3 000
619800	RETRIB.TIERS PREST.TECHNIQUES	-1 000,00	0,00	0,00%	1 000
620100	PERSONNEL DE DIRECTION	0,00	0,00	0,00%	0
620200	PERSONNEL EMPLOYES	-318 000,00	0,00	0,00%	318 000
620300	PERSONNEL OUVRIERS	-62 000,00	0,00	0,00%	62 000
620302	INDEMNITES		0,00	0,00%	0
621000	COTISATIONS PATRONALES ASS.SOC.	-105 600,00	0,00	0,00%	105 600
623000	ASSURANCES LOI (acc.tr.pers.)	-2 500,00	0,00	0,00%	2 500
623300	INDEMNITES LICENCIEMENT	0,00	0,00	0,00%	0
623900	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	-2 000,00	0,00	0,00%	2 000
624100	PREPENSIONS	0,00	0,00	0,00%	0
624120	ONSS PREPENSIONS	0,00	0,00	0,00%	0

625000	DOTAT* PROVIS* PFC VAC.	0,00	0,00	0,00%	0
625010	REPRISE PROV.PECULES	0,00	0,00	0,00%	0
630200	DOT.AMORT.INSTALL.MACH.OUTILL.	0,00	0,00	0,00%	0
630230	DOT AMORT MAT EQUIP ADMINIST	0,00	0,00	0,00%	0
630232	DOT AMORT MAT EQU REGIE ET SCE	0,00	0,00	0,00%	0
630234	DOT AMORT MAT EQUIP SALLE CAF	0,00	0,00	0,00%	0
630235	DOT AMORT MAT EQUIP MEDIA	0,00	0,00	0,00%	0
630299	DOT AMORT MAT REPRIS STABLEAU	0,00	0,00	0,00%	0
630300	DOT.AMORT.SUR LE MOBILIER	0,00	0,00	0,00%	0
630400	DOT.AMORT.SUR LE MAT.ROULANT	0,00	0,00	0,00%	0
630500	DOT.AMORT.IMM.DET.EN LOC.FINAN	0,00	0,00	0,00%	0
630600	AUTRES : A PRECISER	0,00	0,00	0,00%	0
632100	REPRISES RED.VAL.SUR CRE.(-)	0,00	0,00	0,00%	0
634000	DOT.REDUCTION DE VALEURS	0,00	0,00	0,00%	0
635100	UTILISATION PROV.PREP.	0,00	0,00	0,00%	0
637100	REPRISE DE PROVISION	0,00	0,00	0,00%	0
640000	CH.FISC.EXPL:TX CLE,PROV,REGFE	0,00	0,00	0,00%	0
641000	DROITS D'ENREGISTREMENT	0,00	0,00	0,00%	0
642000	PERTES SUR CREANCES	0,00	0,00	0,00%	0
643000	IMPOT DES PERSONNES MORALES	0,00	0,00	0,00%	0
644000	CONVENTION CCR	-207 000,00	0,00	0,00%	207 000
655000	PERTE D'ARRONDIS	0,00	0,00	0,00%	0
657000	CH.FINANCIERES DIV.int.+fr.cpt	-180,00	0,00	0,00%	180
660000	PROV.POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00%	0
661000	SUBSIDES NON RECUS	0,00	0,00	0,00%	0
662000	DOTATION AUX PROVISIONS	0,00	0,00	0,00%	0
668000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00%	0
670000	IMPOTS BELGES S/RESULT. EXERC.	0,00	0,00	0,00%	0
680000	TRANSFERTS AUX RESERVES IMMUNI	0,00	0,00	0,00%	0
690000	PERTE REPORTEE DE L'EX. PRECED	0,00	0,00	0,00%	0
691000	DOTATION A LA RESERVE LEGALE	0,00	0,00	0,00%	0
691100	DOTATION RESERVE INVESTISSEMEN	0,00	0,00	0,00%	0
692000	BENEFICE A REPORTER	0,00	0,00	0,00%	0
	TOTAUX	-844 372,71	0,00	0,00%	844 373

700000	VENTE PROGR.,LIVRES,PUBLICATIO	0,00	0,00	0,00%	0
700100	ENTREES (droit accès manifs+serv	17 000,00	0,00	0,00%	-17 000
700101	PARTICIPATION AUX FRAIS	3 000,00	0,00	0,00%	-3 000
700300	AUTRES RECETTES & DROITS	6 000,00	0,00	0,00%	-6 000
702000	VENTES EDITIONS PAPIER (livres	0,00	0,00	0,00%	0
704000	CAFETERIA (boissons)	16 000,00	0,00	0,00%	-16 000
704001	CAFETERIA (autres:buffets...)	0,00	0,00	0,00%	0
704002	CAFETERIA (ristourne brasserie	0,00	0,00	0,00%	0
704110	BOISSONS OFFERTES	0,00	0,00	0,00%	0
704200	LOC.& V.ESPACES ET SERV.PUBICI	0,00	0,00	0,00%	0
704302	LOC.INFRASTR.(occ.perm.Soumagn	3 800,00	0,00	0,00%	-3 800
704320	LOC.INFRASTR.(loc.salle Sgne)	650,00	0,00	0,00%	-650
704400	LOCATIONS DE MATERIEL	0,00	0,00	0,00%	0
705000	VENTES PREST.DE SERV.(photoc+i	0,00	0,00	0,00%	0
706950	ACTIVITES AIDES SERV.	4 200,00	0,00	0,00%	-4 200
724000	RECUPERATIONS SUR FRAIS,...	0,00	0,00	0,00%	0
730000	COTISATIONS MEMBRES ASSOCIES	3 000,00	0,00	0,00%	-3 000
737000	SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE	198 315,00	0,00	0,00%	-198 315
737001	SUBSIDES EXTRAORD.COMMUNE	0,00	0,00	0,00%	0
737100	SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE	9 640,00	0,00	0,00%	-9 640
737101	SUBSIDES EXTRAORD.PROVINCE	1 500,00	0,00	0,00%	-1 500
737102	SUBSIDES EQUIPEMENT PROVINCE	0,00	0,00	0,00%	0
737400	SUBVENTION APE	127 282,98	0,00	0,00%	-127 283
737500	SUBSIDES EXPLOITATION COMM.FR.	331 185,31	0,00	0,00%	-331 185
737501	SUBSIDES EXTRAORD.COMM.FR.	37 000,00	0,00	0,00%	-37 000
737502	SUBSIDES EQUIPEMENT C.FRANCAIS	0,00	0,00	0,00%	0
737503	SUBSIDES ACCORD NON MARCHAND	85 000,00	0,00	0,00%	-85 000
737600	SUBSIDE ACTIVA	0,00	0,00	0,00%	0
737700	SUBSIDE WIN WIN	0,00	0,00	0,00%	0
740000	EXONERATION PREC.PROF.	800,00	0,00	0,00%	-800
749000	AUTRES RECUPERATIONS	0,00	0,00	0,00%	0
750000	PROD. DES IMMOB. FINANCIERES	0,00	0,00	0,00%	0
751000	PR.ACTIFS CIRC.(revenus capita	0,00	0,00	0,00%	0
755000	GAIN D'ARRONDIS	0,00	0,00	0,00%	0
756000	PR.FINANC.DIV.réc.sur frais(FI	0,00	0,00	0,00%	0
756001	REC.SUR FRAIS:DIVERS	0,00	0,00	0,00%	0
761000	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00%	0
762000	utilisation reprises provision	0,00	0,00	0,00%	0
764000	PRODUIT ANNEES ANTERIEURES	0,00	0,00	0,00%	0
769999	PROD EXCEP REPRISE INVEST	0,00	0,00	0,00%	0
771000	IMPOTS BELGES SUR RESULTAT	0,00	0,00	0,00%	0
790000	BENEFICE REPORTE EXERCICE PREC	0,00	0,00	0,00%	0
791000	PRELEVEMENTS S/ LES RESERVES	0,00	0,00	0,00%	0
792000	PERTE A REPORTER	0,00	0,00	0,00%	0
	TOTAUX	844 373,29	0,00	0,00%	-844 373
	TOTAL CLASSE 6	-844 372,71	0,00	0,00%	844 373
	TOTAL CLASSE 7	844 373,29	0,00	0,00%	-844 373
	TOTAUX	0,58	0,00	0,00%	-1

3. PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 AVRIL 2024



N° d'entreprise : 412.650.074

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE DU 09-04-2024

M. DENGIS (Président du CA) ouvre la séance en accueillant les membres des Associations.

Le Président passe à l'ordre du jour.

PoinT 1 : Vérification des pouvoirs des membres présents

Membres de la Chambre publique :

Mmes et MM. C. Neven-Jacob, S. Cappa, B. Abrassart., M.-P. Darimont, Y. Dengis, D.Gilles (représenté par J. Jehay), L. Figliola, G. Radwinski, A. Thiry, M. Windal,

Membres de la Chambre privée :

Les Bénévol'Art (représentés par C. Brockaert), ARC Soumagne (représenté par F. Mordant), Dynamic Harmony (représenté par C. Dortu), Association des Pensionnés Socialistes (représentée par N. Venier), Les Amis du Musée (représenté par D. Bourdouxhe), Comité 75 (représenté par Y. Vaarts), Le PAC (représenté par C. Janssens), Wégimont Culture (représenté par R. Carabin), Running Club Soumagne (représenté par J. Soumagne), Yoga Viniyoga (représenté par D. Dehousse), Les Femmes Prévoyantes Socialistes (représentées par S. Forte), Les Brankignoles (représentés par T. Hertay), RACS Gym Soumagne (représenté par P. Levatino), Photoclass-Soumagne (représenté par E. Maerschalck), Indépendanse (représenté par E. Hoffmann), Les Amis réunis de Cerexhe (représentés par P. Cheslet), Donald Heuseux (représenté par L. Hakin), L'Espagnol facile (représenté par A.-M. Bautista), Comité scolaire de Micheroux (représenté par K. Jacquet), Racont'Art (représenté par J. Hodeige), C.A.L. Soumagne (représenté par E. Daniel), Etopia (représenté par Mme Debaar).

Sont excusés :

Les Amis de la Terre (représentés par J. REMY), Les Gais Lurons (représentés par J.-C. RICHIER).

Membres du personnel :

Mmes Ch. Sluysmans, L. Labouille et M. C. Kauffman

Membres à voix consultative :

J. Constant (CCR)

S. LEJEUNE (Conseil d'Orientation)

Point 2 : Procès-verbal de l'Assemblée générale du 06-04-2023

2 rectifications ont été effectuées concernant les membres de la Chambre privée :
Association des Pensionnés Socialistes représentée par N. VENIER
Yoga Viniyoga représenté par D. DEHOUSSE

Point 3 : Programmation 2024.

Christophe KAUFFMANN présente le contrat programme basé sur l'analyse partagée du territoire.

Les activités « phares » seront toujours présentes en 2024 :

Les Petits déjeuners de la Culture, Paroles d'Humains, La caravane des sons, le spectacle de fin d'année ainsi que le marché d'artisans, les Renc'Arts (toujours sous la même formule « entrée gratuite, sortie payante », ...

Les quartiers d'été seront à nouveau programmés (1 Place de la gare à Micheroux + 1 lieu encore à fixer).

Concernant les expositions, les vernissages n'attirent plus comme auparavant.

Suggestion : à la place du vernissage, opération culturelle (apéro-culture avec scène ouverte) puis mise en valeur de l'artiste exposant (1 X/mois).

Plus de théâtre à l'école qu'en 2023

Plus de travail de médiation (activités diverses).

Une analyse partagée est en cours qui déterminera un plan d'action sur 5 ans (proposition présentée à la Commune avant fin juin).

Point 4 : Présentation et approbation des comptes de l'année 2023.

M. Manuel VIEIRA, réviseur d'entreprises, commente le bilan présentant un boni de 18.987,01 €, en partie dû pour l'essentiel de la réduction des charges de personnel suite aux « maladies » longue durée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

Point 5 : Rapport des vérificateurs aux comptes.

Les comptes ont été vérifiés par Mmes G. RADWINSKI et J. SOUMAGNE. Toutes les pièces qui ont été demandées ont été délivrées et vérifiées.

M. DENGIS remercie les vérificatrices aux comptes.

Après l'appel lancé, Mme G. RADWINSKI et M. R. CARABIN ont accepté de vérifier les comptes pour 2024. Nous les en remercions par avance.

Point 6 : Présentation du budget 2023

M. HERTAY commente le budget à l'équilibre.

Approuvé à l'unanimité moins 1 abstention

Point 7 : Renouvellement du CA

Sont sortants et rééligibles :

Mme et M. E. DANIEL, L. HAKIN, T. HERTAY, J.-M. LESOINNE, I. MONAMI, J.-C. RICHIER

6 candidats se sont présentés :

Mme DANIEL (CAL)
Mme ALBERT (Comité Scolaire Ecole de Micheroux)
M. DE ACETIS (trésorier du PAC)
M. LESOINNE (Les Amis Réunis de Cerexhe)
M. HERTAY (Les Brankignoles)
M. HAKIN (TTC Donald)

Après la présentation des candidats, on procède au vote.

Les six candidats sont élus à l'unanimité.

Point 8 : Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes

La décharge est donnée aux administrateurs et aux vérificatrices aux comptes à l'unanimité.

La séance est levée à 22h00.


La Secrétaire,
Michèle WINDAL.


Le Président,
Yves DENGIS.

4. SITUATION EN 2023



SITUATION EN 2023

Le tableau ci-après reprend les subventions de fonctionnement et les aides-services octroyées en 2023 par la FWB et les pouvoirs locaux.

Fédération Wallonie - Bruxelles	114,906.75
---------------------------------	------------

Les subsides exploitation FWB	321,185.32
-------------------------------	------------

Convention CCR	-206,278.57
----------------	-------------

Pouvoir locaux	207,954.82
----------------	------------

Province de Liège	9,640.00
-------------------	----------

Les subsides exploitation	9,640.00
---------------------------	----------

Commune de Soumagne	198,314.82
---------------------	------------

Les subvention exploitation	198,314.82
-----------------------------	------------

La projection qui suit porte sur la période 2026 - 2030. Elle se base sur une indexation annuelle de 2% tant sur les subventions de la FWB que sur les charges et salaires en lien avec les aides indirectes.



6. CONVENTIONS DE MISES À DISPOSITION INFRASTRUCTURES.



CONVENTION DE GESTION D'INSTALLATIONS CULTURELLES ENTRE LA COMMUNE DE SOUMAGNE ET L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE ».

CONVENTION DE GESTION D'INSTALLATIONS CULTURELLES ENTRE LA COMMUNE DE SOUMAGNE ET L'ASBL "CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE"

Entre les soussignés :

- de première part,

la commune de Soumagne représentée par M. Jean-Marie KERIS, Bourgmestre a.i., assistée de M. Jérôme VANDERMAES, Directeur général ff., agissant :

- en révision d'une délibération du Conseil communal en date du 26 mai 2008 ;
- en exécution d'une délibération du Conseil communal en date du 28 mai 2018 ;
- et en vertu des articles L 1222-1 et suivants du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

dénommée ci après "la Commune" ;

- de seconde part,

l'association sans but lucratif "Centre culturel de Soumagne", dont le siège social est établi à Soumagne, représentée par M. Julien JEHAY, Président, et par M. Joseph REYNAERTS, Directeur agissant :

- en exécution d'une délibération du conseil d'administration ;
- et en vertu de l'article 24 de ses statuts ;

dénommée ci-après "l'asbl" ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : La commune donne en location et en concomitance avec d'autres activités communales, à l'asbl, l'usage des propriétés suivantes :

- 1) l'immeuble bâti (excepté les locaux réservés à l'usage exclusif de l'école communale) sis à Melen, rue de l'Enseignement, 2, cadastré 6^e division, section B, n° 306t ;
- 2) l'immeuble bâti (excepté les locaux réservés à l'usage de la bibliothèque communale et du commissariat de police) sis à Soumagne, rue Louis Pasteur 65, cadastrée 6^e division, section B, n° 411C3
- 3) l'immeuble bâti (excepté les locaux réservés à l'usage exclusif de l'école communale) sis à Soumagne, rue Alfred Defuisseaux 3, cadastré 1^e division, section C, n° 493 N2.

Article 2 : L'asbl a visité les biens désignés à l'article 1^{er} et a constaté que leur consistance et l'état dans lequel ils se trouvent sont ceux décrits par l'état des lieux annexé à la présente convention.

L'asbl s'engage à restituer ces biens en parfait état à l'expiration de la convention ; un état des lieux de sortie sera dressé à cet effet.

L'asbl promet de veiller à la conservation des locaux avec les soins d'un bon père de famille en fonction de leur destination et de son propre objet social.

Toutefois, c'est la commune qui veillera au contrôle des chaudières, à la régulation des appareils de chauffage, ainsi qu'au maintien en parfait état des chaudières, pompes, conduites et matériel de sécurité.

Article 3 : La convention est conclue pour un terme indéterminé. Il pourra toujours y être mis fin par l'une ou l'autres des parties moyennant un préavis de six mois par lettre recommandée.

Si l'asbl commet des manquements aux obligations qu'elle prend à sa charge dans les dispositions ci-après, la commune a le droit de mettre fin à tout ou partie de la convention sans préavis ni indemnité. En ce cas, la dénonciation du contrat se fera par lettre recommandée et énoncera les manquements justifiant la mesure prise.

Une redevance symbolique de 2.50 euros par an sera versée à la commune par l'asbl.

Article 4 : L'asbl est autorisée à sous-louer les biens mis à sa disposition par la présente convention. Les sommes perçues par elle à cette occasion sont portées en recettes à son budget, à l'exception du bâtiment repris à l'article 1^{er}, 1), pour lequel le principe de location relève du règlement communal adhoc.

L'asbl est autorisée à mettre ces installations à la disposition de toute association ou de tout groupement sans qu'aucune discrimination, quelle qu'elle soit, puisse avoir lieu.

L'asbl pourra se faire couvrir par le groupement intéressé de tous les frais relatifs à l'utilisation des installations y compris les surprimes éventuelles d'assurance. Les rentrées de fonds en résultant seront portées aux relevés comptables.

L'asbl s'engage à mettre gratuitement les biens faisant l'objet de la présente convention à la disposition des activités organisées par la commune et des activités parascolaires organisées par les établissements scolaires communaux ou au profit de ceux-ci, pour autant que les locaux demandés soient disponibles aux dates souhaitées.

Article 5 : L'asbl s'engage à n'entraver d'aucune manière que ce soit le bon déroulement des cours de gymnastique organisés par établissements scolaires communaux dans les locaux désignés à l'article 1^{er}. A cet effet, le pouvoir organisateur transmettra à l'asbl, en début d'année scolaire, l'horaire des cours susvisés.

Article 6 : L'asbl, en sa qualité de gestionnaire, engagera elle-même le personnel nécessaire à l'entretien des biens désignés à l'article 1^{er}, le rétribuera, l'assujettira aux lois sociales, précèdera aux achats de matériel et fournitures nécessaires au fonctionnement des installations, veillera au bon ordre et à la bonne tenue de tous les locaux.

L'asbl s'engage à veiller à ce qu'il y ait toujours sur place pendant les heures d'ouverture des installations un personnel suffisant chargé de veiller à la sécurité des usagers et à la bonne marche des services.

Elle s'engage à établir un règlement d'ordre intérieur auquel son personnel sera assujetti

Article 7 : Les frais relatifs à la télédistribution, à la connexion au réseau internet, au téléphone et au réseau de surveillance sont facturés à 100% à l'asbl.

Les frais relatifs à l'abonnement aux distributions, à la consommation de chauffage, d'eau, d'électricité et de gaz seront répartis entre la commune et à l'asbl au prorata de leurs heures d'occupation des biens visés à l'article 1^{er}.

Les activités visées aux articles 4 et 5 de la présente convention seront prises en considération pour les calculs des heures d'occupation par la commune.

Article 8 : Les grosses réparations, telles que définies à l'article 606 du code civil, des biens dont l'asbl a l'usage, sont à charge de la commune, qui s'engage à les exécuter, conformément aux prescrits du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, pour ne pas entraver le fonctionnement de l'asbl ou des sous-locataires éventuels, sauf les grosses réparations dues au défaut des réparations d'entretien par l'asbl, auquel cas, elle les supportera.

Les grosses réparations qui incomberaient à l'asbl et tous autres travaux de transformation ou de construction ou d'aménagement qu'elle estimerait devoir entreprendre et entretenir ne pourront être exécutées sans accord de principe préalable et définitif du collège communal qui fixera, en ces circonstances, le sort des ouvrages ainsi réalisés en cas d'interruption ou de non renouvellement de la présente convention.

Article 9 : L'asbl s'engage à faire couvrir sa responsabilité civile et celle de ses agents et préposés à la bonne marche des installations mises à sa disposition auprès d'une société belge d'assurance agréée, de façon à bénéficier d'une couverture suffisante pour tout sinistre qui pourrait survenir à la suite de l'exploitation des installations.

L'administration assure le péril "incendie" des bâtiments qu'elle met à la disposition du centre culturel. Les contrats qu'elle souscrit dans ce cadre prévoient la clause "abandon de recours" à l'égard de tous les occupants.

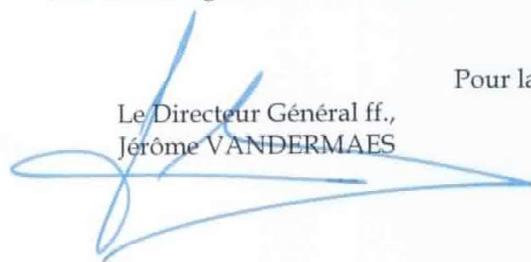
C'est l'asbl qui a la charge d'assurer le contenu des bâtiments.

Article 10 : La responsabilité de la programmation culturelle est confiée à l'asbl, selon les modalités prévues par ses statuts.

Article 11 : La présente convention est faite en double exemplaire pour valoir ce qu'est le droit.

Fait à Soumagne, le 28 mai 2018,

Le Directeur Général ff.,
Jérôme VANDERMAES



Pour la Commune de Soumagne,



Le Bourgmestre a.i.,
Jean-Marie KERIS

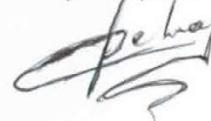


Pour l'asbl "Centre culturel de
Soumagne",

Le Directeur,
Joseph REYNAERTS



Le Président,
Julien JEHAY



AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION D'INSTALLATIONS CULTURELLES ENTRE LA COMMUNE DE SOUMAGNE ET L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE ».

Avenant à la Convention de gestion d'installations culturelles entre la commune de Soumagne et l'asbl « Centre culturel de Soumagne »

Entre les soussignés :

- de première part, la commune de Soumagne représentée par M. Benjamin HOUET, bourgmestre, assisté de M. Valentin JAMINET, directeur général, agissant :
- en exécution d'une délibération du conseil communal en date du 28 mai 2018
- et en vertu de l'article L1222-1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ; dénommée ci-après « la Commune » ;
- de seconde part,

l'association sans but lucratif « Centre culturel de Soumagne », dont le siège social est établi à Soumagne, représentée par M. Julien JEHAY, Président et par M. Christophe KAUFFMAN, Directeur agissant :

- en exécution d'une délibération du conseil d'administration ;
- et en vertu de l'article 24 de ses statuts ; Dénommée ci-après « l'asbl ».

Préambule :

La convention existante et conclue entre et par les représentants des parties signataires en exécution d'une délibération du conseil communal du 28 mai 2018 continue à sortir ses effets.

Il est, en outre, convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Les articles suivant sont modifiés :

- Article 1^{er} : La commune donne en location et en concomitance avec d'autres activités communales, à l'asbl, l'usage des propriétés suivantes :
- 1) l'immeuble bâti (excepté les locaux réservés à l'usage de la bibliothèque communale et du commissariat de police) sis à Soumagne, rue Louis Pasteur 65, cadastré 6^e division, section B, n°411C3
 - 2) l'immeuble bâti (excepté les locaux réservés à l'usage exclusif de l'école communale) sis à Soumagne, rue Alfred Defuisseaux 3, cadastré 1^e division, section C, n°493 N2.
- Article 6 : L'entretien des biens désignés à l'article 1^{er}, le bon ordre et la bonne tenue des locaux sont à charge de la commune.

Article 2 : l'article suivant est ajouté à la convention par les présentes :

- L'asbl donne à la Commune l'autolaveuse de la salle communale de Melen sis rue de l'Enseignement, 2.
- Les chaises, les tables et les podiums entreposés dans les locaux de la salle communale de Melen restent propriété du Centre culturel de Soumagne. La gestion et l'entretien du matériel sont à charge du Centre culturel.

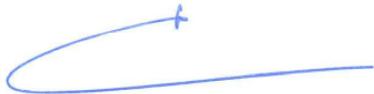
Article 3 : Cet avenant numéro 1 modifie la convention, et tous deux doivent être lus ensemble et constituent une seule convention, de même tout avenant ultérieur.

Article 4 : le présent avenant est fait en double exemplaire pour valoir ce qu'est le droit.

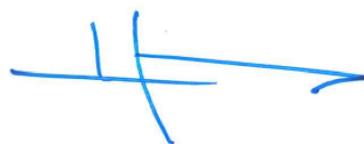
Fait à Soumagne, le *20 septembre 2021*

Pour la commune de Soumagne

Valentin JAMINET
Directeur général



Benjamin HOUET
Bourgmestre



Pour l'asbl « centre culturel de Soumagne »

Christophe KAUFFMAN
Directeur



Julien JEHAY
Président



AVENANT 2 À LA CONVENTION DE GESTION D'INSTALLATIONS CULTURELLES ENTRE LA COMMUNE DE SOUMAGNE ET L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE ».

CONVENTION DE GESTION D'INSTALLATIONS CULTURELLES ENTRE LA COMMUNE DE SOUMAGNE ET L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE »

AVENANT N°2

PRISE EN CHARGE DES ÉNERGIES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

De première part, la Commune de Soumagne représentée par M. Benjamin HOUET, Bourgmestre, assisté de M. Valentin JAMINET, Directeur général, agissant :

- en exécution d'une délibération du Conseil communal en date du 24 juin 2024,
- et en vertu de l'article L 1222-1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Dénommée ci-après « la Commune »

De seconde part, l'association sans but lucratif « Centre culturel de Soumagne », dont le siège social est établi à Soumagne, représentée par M. Yves DENGIS, Président, assisté de M. Christophe KAUFFMAN, Directeur, agissant :

- en exécution d'une délibération du Conseil d'administration ;
- et en vertu de l'article 24 de ses statuts ;

Dénommée ci-après « l'asbl » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le paragraphe 2 de l'article 7 de la convention du 28 mai 2018 est remplacé par ce qui suit :

Est transférée à l'asbl la gestion complète du compteur d'électricité suivant : EAN 541456700002050159 (Compteur N° 58489594 – Salle de spectacle) sis à Soumagne, rue Alfred Defuisseaux n°3. Toutefois, provisoirement, la fourniture d'électricité demeurera soumise aux conditions de l'accord-cadre du marché provincial en vigueur à ce jour en cette matière, c'est-à-dire entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027.

Les charges de chauffage (actuellement au gaz) des bâtiments repris sur l'adresse rue Alfred Defuisseaux n°3 (occupé par l'asbl) et sis rue Pierre Curie n° 36 (occupé par l'école communale de Soumagne-Vallée) sont réparties au prorata de leurs consommations respectives (mesurées par décomptage), entre l'asbl et la Commune.

Est transférée à l'asbl la gestion complète du compteur de distribution d'eau suivant : installation 1000811622 – compteur D18000072 (Salle Centre Culturel) repris sur l'adresse rue Alfred Defuisseaux n° 3.

Les charges d'électricité et de chauffage du bâtiment sis rue Louis Pasteur n°65 à Melen sont réparties à raison de 33 % pour l'asbl Centre culturel de Soumagne et de 67 % pour la C

Les charges de consommation d'eau du bâtiment sis rue Louis Pasteur n°65 à Melen sont réparties à raison de 20 % pour l'asbl et de 80 % pour la Commune.

Les autres termes de la convention conclue le 28 mai 2018, telle que modifiée par son premier avenant, le 20 septembre 2021, restent d'application.

Le présent avenant est établi en double exemplaire, à Soumagne, le 24 juin 2024,

Le Directeur général,
Valentin JAMINET



Pour la Commune de
Soumagne,



Le Bourgmestre,
Benjamin HOUET



Pour l'asbl Centre culturel
de Soumagne,

Le Directeur,
Christophe KAUFFMAN



Le Président,
Yves DENGIS





7. LETTRE DE DEMANDE DE DÉLIBÉRATION DES AUTORITÉS PROVINCIALES



Soumagne, le 07/10/24

Province de Liège – B3
Département de la Culture
Mme. Denoel Estelle
Place des Arts, 1
4020 Liège

OBJET : RECONDUCTION DE RECONNAISSANCE DU CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE

Madame Denoel

Le Centre culturel de Soumagne déposera pour le 15 décembre 2024 au plus tard sa demande de reconduction de reconnaissance. Pour répondre aux exigences du dossier, nous devons transmettre les délibérations des conseils des collectivités publiques associées, notamment de la Province de Liège.

Conformément au Décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels, nous sollicitons pour la période 2026-2030 une reconnaissance pour une Action culturelle générale.

Pour ce faire, vous serait-il possible de nous transmettre une délibération du Conseil Provincial stipulant le montant de la subvention qui nous sera allouée pour ladite période ? La subvention allouée à la Coopération culturelle de l'arrondissement de Liège (CCR Liège), que le centre culturel de Soumagne rétrocède à la CCR par conventions entre les parties devra y être incluse.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toutes informations complémentaires qui vous seraient nécessaires.

Merci déjà pour l'attention que vous porterez à notre demande.

En vous saluant très cordialement,

Pour le Centre culturel de Soumagne





**8. PROCÈS VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 8 OCTOBRE 2024**



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **DU CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE** **DU 08-10-2024**

Sont présents : Mmes et MM Brockaert Christophe, Daniel Evelyne, De Acetis Fernand, Darimont Marie-Paule, Dengis Yves, Figliola Lina, Gilles Didier, Jehay Julien, Lesoinne Jean-Marie, Lovenfosse Justine, Radwinski Geneviève, Richelle Jacqueline, Soumagne Josiane, Thiry André, Trillet Yves, Venier Nelly, Windal Michèle, Lejeune Stéphanie, Kauffman Christophe.

Sont excusés : Mme et MM Albert Christiane, Hakin Léon.

Ont donné procuration : MM Cappa Serge, Carabin Robert.

Le Président accueille les participants.

1. Approbation du PV du CA du 25/06/2024.

Approuvé à l'unanimité.

2. Prise d'acte de la démission de Monsieur Thierry HERTAY en tant que trésorier du Comité de gestion du Centre Culturel de Soumagne

Christophe expose les raisons du départ de Monsieur HERTAY.

3. Désignation d'un(e) nouveau trésorier(e).

3 personnes ont présenté leur candidature :

Mme Josiane SOUMAGNE
M. Christophe BROCKAERT
M. Jean-Marie LESOINNE

Les candidats se présentent, à la suite de quoi il est procédé au vote.

Mme SOUMAGNE remporte 8 voix

M. LESOINNE remporte 7 voix

M. BROCKAERT remporte 4 voix

Mme SOUMAGNE devient la nouvelle trésorière du Comité de gestion du CCS.

Mme DANIEL interroge le Comité sur l'obligation ou non de la majorité absolue en cas de vote.

Christophe vérifiera dans les statuts de l'ASBL et reviendra vers elle.

4. Analyse partagée du territoire

Christophe revient sur l'analyse partagée du territoire effectuée cette année dont chaque membre du CA a pu prendre connaissance au préalable.

Il explique les dispositifs mis en place pour réaliser cette enquête, les conclusions qui en découlent et le dispositif mis en place pour répondre aux attentes du public.

Yves TRILLET souligne le faible pourcentage de réponses à l'enquête et questionne sur les solutions pour inciter le public du Centre Culturel à collaborer à l'analyse.

Le CA valide les résultats de l'analyse partagée et le plan d'action déployé par le centre culturel pour la période du prochain contrat-programme (2026-2030).

5. Situation du personnel

Laurence COLLARD a commencé sa formation en tant que comptable du Centre Culturel sous l'égide de Marie-Christine SLUYSMANS, cette dernière prenant sa retraite fin décembre 2024.

Fin de la réunion à 20h15

Michèle WINDAL
Secrétaire du comité de gestion de CCS

Yves DENGIS
Président du Comité de gestion du CCS





